



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

# RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1<sup>ma</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI  
CORSICA**

**30 è 31 di MAGHJU di u 2024**

**1<sup>ère</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**30 et 31 MAI 2024**

**(2<sup>da</sup> ghjurnata / 2<sup>ème</sup> journée)**



**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024  
REUNIONE DI I 30 è 31 di MAGHJU DI U 2024  
1<sup>ÈRE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024  
RÉUNION DES 30 et 31 MAI 2024**

**SUNTA di a 2<sup>da</sup> ghjurnata : VENNARI u 31 di MAGHJU di u 2024  
SOMMAIRE de la 1<sup>ère</sup> journée : VENDREDI 31 MAI 2024**

<b>Reprise de la séance à 10h00</b>	
<b>Secrétaire de séance : M. Petru Antone FILIPPI</b>	
<b><u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n<sup>u</sup> 129 : Mudifica di u rigulamentu di l'aiuti à u titulu di a lingua corsa</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 129 : Modification du règlement des aides au titre de la langue corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>12</b>
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n <sup>o</sup> 2024/E1/017) par Mme Muriel FAGNI, <i>Présidente</i>	<b>13</b>
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
Mme Véronique PIETRI	<b>14</b>
Mme Chantal PEDINIELLI	<b>15</b>
M. Saveriu LUCIANI	<b>16</b>
Mme Nadine NIVAGGIONI	<b>21</b>
Mme Véronique PIETRI	<b>22</b>
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>22</b>
En réponse, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>23</b>
M. Saveriu LUCIANI	<b>27</b>

Interruption de séance à 10h55 demandée par M. Pierre POLI Reprise de la séance à 11h32	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	28
M. le Président Gilles SIMEONI	29
<b>Examen et VOTE amendements</b>	<b>31</b>
<b>VOTE rapport</b>	<b>31</b>
<b><u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u></b>	
<b>Raportu n° 134 : Cunvenzione Quatru di Partenariatu pè u prugettu di sviluppu è d'accunciamento di u lavu di Calacuccia</b> <b>Rapport n° 134 : Convention-cadre de partenariat pour le projet de développement et d'aménagement du lac de Calacuccia</b> Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif	32
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/E1/019) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	36
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	36
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	39
M. Paul-Félix BENEDETTI	40
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	42
M. Xavier LACOMBE	45
M. Saveriu LUCIANI	46
M. Jean-Jacques LUCCHINI	49
En réponse pour le Conseil exécutif : M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif	50
M. le Président Gilles SIMEONI	51
<b>VOTE rapport</b>	<b>56</b>
<b>Séance suspendue à 12h40 / Reprise de la séance à 15h03</b>	
<b>Secrétaire de séance : Mme Juliette PONZEVERA</b>	

<b>La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</b>	<b>56</b>
<b>Raportu n° 126 : Pianu pè a Prutezzione di e Fureste è di l'Embii Naturali da l'Incendii (PPFENI) nantu à u periodu 2024-2033</b>	
<b>Rapport n° 126 : Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) pour la période 2024-2033</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	<b>57</b>
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/E1/017) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	<b>64</b>
<b>15h24 Présidence de séance de M. Hyacinthe VANNI</b>	
M. Hyacinthe VANNI, avis de la Chambre des Territoires	<b>65</b>
M. Julien PAOLINI	<b>65</b>
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
M. Pierre GUIDONI	<b>66</b>
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	<b>67</b>
M. Pierre POLI	<b>68</b>
Mme Nadine NIVAGGIONI	<b>69</b>
M. Saveriu LUCIANI	<b>71</b>
M. Pierre GHIONGA	<b>72</b>
M. Hyacinthe VANNI	<b>72</b>
M. Julien PAOLINI, en réponse aux interventions	<b>74</b>
M. Pierre GUIDONI	<b>77</b>
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	<b>77</b>
<b>VOTE rapport</b>	<b>78</b>
<b><u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 130 : Rigiru di a ciucciaghja Letizia à via di una ciucciaghja privintiva</b>	
<b>Rapport n° 130 : Réorientation de la crèche Laetitia vers une crèche préventive</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	<b>79</b>

Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2024/E1/015) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	81
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
Mme Vanina LE BOMIN	82
Mme Chantal PEDINIELLI	84
<b>16h11 Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS</b>	
Mme Véronique PIETRI	87
Mme Chantal PEDINIELLI	88
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	88
Mme Muriel FAGNI	89
Mme Vanina LE BOMIN	91
Mme Bianca FAZI en réponse aux observations	91
<b>VOTE rapport</b>	94
<b><u>VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE</u></b>	
<b>Rapport n° 136 : Avisu nant' à u prughjettu di decretu rilativu à a cumpusizione è u funzinamentu di i cunsigli d'amministrazione di l'Agenze Regionale di a Salute</b>	
<b>Rapport n° 136 : Avis sur le projet de décret relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des Agences Régionales de Santé</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	95
<b>Vote urgence</b>	96
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
M. Jean-Paul PANZANI	97
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI, amendement	99
M. Jean-Paul PANZANI	100
Mme Bianca FAZI en réponse aux interventions	101
Mme Cathy COGNETTI, amendement groupe « Un Soffiu Novu »	101
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	102
M. Paul-Félix BENEDETTI	102
Mme Bianca FAZI, avis amendement	102

<b>Examen et vote amendements</b>	<b>104</b>
<b>VOTE rapport</b>	<b>104</b>
<b><u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u></b>	
<b>Raportu n° 132 : Creazione di 14 zone di prienzione à u titulu di i spazii naturali sensibili nantu à e cumune di A Petracurbara, Appiettu, A Sarrerra, Carghjese, Coghja, Linguizetta, Osani, Prupia, San Fiurentu, Santu Petru di Tenda</b>	
<b>Rapport n° 132 : Création de 14 zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les communes de A Petracurbara, Appiettu, A Sarrerra, Carghjese, Coghja, Linguizetta, Osani, Prupia, San Fiurentu, Santu Petru di Tenda</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	<b>105</b>
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/E1/020) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	<b>107</b>
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
Mme Anne-Laure SANTUCCI	<b>108</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>109</b>
M. Pierre GHIONGA	<b>110</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>110</b>
M. Guy ARMANET en réponse aux interventions	<b>111</b>
<b>VOTE rapport</b>	<b>112</b>
<b>17H19 Présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI</b>	
<b>Raportu n° 127 : Pianu d'azzioni par l'educazioni à l'ambienti è à u sviluppu à longu andà</b>	
<b>Rapport n° 127 : Plan d'action en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	<b>113</b>

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/E1/022) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	117
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
Mme Paula MOSCA	118
M. Saveriu LUCIANI	120
M. Guy ARMANET, en réponse aux intervenants	121
Mme Nadine NIVAGGIONI	122
M. Guy ARMANET	122
<b>VOTE</b>	122
<b><u>ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</u></b>	
<b>Rapportu n° 131 : Principiu di a messa in anda di a delegazione di serviziu publicu cun finalità mista in quantu à a creazione è à a splutazione d'infrastrutture numeriche in Corsica</b>	
<b>Rapport n° 131 : Principe du lancement de la délégation de service public à objet mixte relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures numériques en Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	123
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/E1/014) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	129
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/E1/016) par Mme Anne Laure SANTUCCI	129
<b>18h00 : Présidence assurée par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS</b>	
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	129
M. Paul-Felix BENEDETTI	132

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	133
M. le Président Gilles SIMEONI	134
<b>VOTE rapport</b>	<b>135</b>
<b><u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u></b>	
<b>Raportu n° 133 : Istituzione di a prima di putere di compra à a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 133 : Instauration de la prime pouvoir d'achat au sein de la Collectivité de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	136
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	139
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
Mme Chantal PEDINIELLI	139
M. Paul-Félix BENEDETTI	140
M. Hyacinthe VANNI	141
Mme Chantal PEDINIELLI	142
M. Paul-Félix BENEDETTI	143
M. le Président Gilles SIMEONI	143
<b>VOTE rapport</b>	<b>144</b>
<b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
<b>Raportu n° 123 : Raportu di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica relativu à a messa in opera di u dispositivu di riferente di l'etica pà i membri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 123 : Mise en œuvre du dispositif de référent déontologue pour les membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	145
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	146



Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	146
<b>VOTE rapport</b>	<b>147</b>
M. le Président Gilles SIMEONI : Communication sur la nomination DGS par intérim	148
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	149
<b><u>MUZIONE / MOTIONS</u></b>	
M. le Président Gilles SIMEONI	149
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	149
<b>Motion N° 2024/O1/010</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Non au RSA conditionné Présentation de la motion par Mme Serena BATTESTINI	150
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	151
Mme Bianca FAZI	151
<b>VOTE motion</b>	<b>152</b>
<b>Motion N° 2024/E1/014</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Véronique ARRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Non à la fermeture temporaire de la base hélicoptères de la Sécurité Civile d'Aiacciu Présentation de la motion par Mme Véronique ARRIGHI	153
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	155
Mme Danielle ANTONINI	155
Mme Valérie BOZZI	156
M. Paul-Felix BENEDETTI	156
M. Pierre POLI	158
M. Hyacinthe VANNI	158
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	158
M. le Président Gilles SIMEONI : avis du CE	159
<b>VOTE motion</b>	<b>159</b>

Le Président Gilles SIMEONI demande de suspension	
<b>19h26 : suspension de la séance / 20h00 : reprise de la séance</b>	
<b>Motion N° 2023/E3/014</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien exceptionnel au GFCA Foot	
Présentation de la motion par Mme Valérie BOZZI	<b>160</b>
<b><u>Prise(s) de parole :</u></b>	
M. Jean BIANCUCCI	<b>161</b>
M. Pierre POLI	<b>162</b>
M. le Président Gilles SIMEONI	<b>162</b>
M. Jean BIANCUCCI	<b>163</b>
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>163</b>
<b>VOTE motion</b>	<b>163</b>
<b>Motion N° 2024/E1/013</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Sustegnu à a Kanakia	
<b>ET</b>	
<b>Motion N° 2024/E1/015</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Pour une solution politique en Kanaky / Nouvelle Calédonie	
<b>Les deux motions sont fusionnées et deviennent la motion N° 2024/E1/016</b>	
Présentation de la motion fusionnée par M. Jean BIANCUCCI	<b>164</b>
<b>VOTE motion</b>	<b>166</b>
 <b>SÉANCE LEVÉE À 20h20</b>	

**La séance est reprise à 10h00 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Cari cunsiglieri, emu da principià sta seconda ghjurnata di seduta. Dunque aghju da passà subito –senza transizione- a parolla à l'esecutivu, è emu da principià cù un raportu nantu à a lingua corsa.

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**Raportu n° 129 : Mudifica di u rigulamentu di l'aiuti à u titulu di a lingua corsa**

**Rapport n° 129 : Modification du règlement des aides au titre de la langue corse**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Salute,

Signora Presidente, care è cari cunsigliere è cunsiglieri, si tratta dunque di una mudifica di u rigulamentu di l'aiuti à u titulu di a lingua corsa. I servizii, sottu à a cummanda pulitica, anu travagliatu à una simplificazione è à a ricerca d'una efficacità più forte di i sfarenti dispusitivi. Ùn entru micca à issu stadiu ind'una prisenazione precisa di tutte ste misure chì sò per a più parte di modu tecnicu, avete vistu chì si tratta à tempu di rinforzà è di rende più efficace.

Sò nuzione chì avemu trattatu à spessu, circhemu à sparghje a lingua ind'è tutti i spazii di a vita suciale, à traversu u sustegnu à a Cartula di a lingua, à traversu u sustegnu à l'insignamentu immersivu, à traversu u sustegnu à a furnazione è a certificazione, à traversu u sustegnu à i centri immersivi è à i sughjorni pedagogichi, incù una bunificazione di regula per e cummune più chjuce cà e maiò.

Tuttu quessu n'avemu digià parlatu à spessu è avemu ricercatu à rinforzà tutte isse dimensione è à unificà unipochi di dispusitivi per rende a nostra pulitica più chjara è più efficace.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUS**

À ringrazià vi.

Allora ci hè un raportu di a cummissione di l'educazione, di a cultura è di a lingua. Allora ùn vecu micca a presidente, ci pudete dà per piacè u vostru avisu di a cummissione nantu à mudifica di u rigulamentu di l'aiuti à a lingua corsa ?

**Mme Muriel FAGNI**

La Commission s'est réunie donc hier matin.

Les commissaires se sont accordés sur le besoin d'une évaluation systématique des travaux.

Ces évaluations devront être effectuées avec des indicateurs sur les axes importants et permettre une visibilité dans la durée pour les acteurs concernés mais aussi l'impact important de cette modification.

Ces évaluations permettront aussi une valorisation du travail effectué, d'un jugement sur l'efficacité et la plus-value de ces actions ou des points faibles.

Elles seront la photographie pour la mise en place de la politique de langue corse.

Le financement alloué par la Collectivité devant avoir un retour positif tant pour les professionnels que pour le public.

Il a été noté par les services un manque de personnel ressource pour ce faire.

Un amendement sur la fiche 19 sera rédigé par Core in Fronte

Avis favorable de la commission. Non-participation du groupe « Core in Fronte » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Dopu ci hè a cummissione di e finanze è di a fiscalità chì hè stata interrugata ma ùn ci eranu micca i servizii per presentà, dunque ùn ci hè micca raportu. Eccu.

Dunque avà, a parolla hè à chì a vole piglià. Nimu ? O ghjente sò dece ore un quartu, discitate vi ! Dunque s'ellu ùn ci hè micca dumande di parolle, sì, Véronique Pietri.

**Mme Véronique PIETRI**

Eiu pà difende l'amendamentu ma micca pà...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Aghju capitu. Allora cosa hè ? Ùn ci hè micca dumanda di parolla ? Pudete presentà u vostru amandamentu, andate puru.

**Mme Véronique PIETRI**

Vi ringraziu.

Nous, nous voudrions proposer un amendement sur une fiche du règlement. Il s'agit des classes anciennement appelées « classes ateliers de pratique artistique », qui ont été donc élargies à tout ce qui est sciences, autour de ces projets. Donc, il s'agit du premier degré tout.

Alors, tout au long du règlement des aides, on a tenu compte des évolutions de tous les dispositifs. Il y a eu à chaque fois une prise en compte du besoin d'élargissement des crédits ou du développement de ces dispositifs. Quelque chose nous est apparu comme beaucoup plus contraignant en ce qui concerne la fiche 19, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir un petit peu plus de capacité de projet, les contraintes ne permettaient plus à certaines écoles de continuer sur la même logique.

Donc, nous avons demandé que cette fiche soit retirée et que continue l'ancien règlement à ce sujet, puisque ce règlement avait montré son efficacité, dans l'attente de la mise en place de la nouvelle politique linguistique.

Alors il faut que je vous le lise, Madame la Présidente ?

« Est demandé en lieu et place de la fiche 19...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors un instant, s'il vous plaît, ce qu'il nous faut, c'est que tout le monde ait l'amendement.

**Mme Véronique PIETRI**

Parce que normalement, il a été envoyé hier.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous n'avons pas l'amendement et la règle est que tout le monde ait l'amendement, même si on ne doute pas de votre bonne foi, bien sûr, tout le monde doit avoir le l'amendement précis.

**(Brouhaha).**

Donc, merci Véronique pour votre intervention sur votre proposition d'amendement. Vous comprendrez bien qu'on attend que tout le monde ait l'amendement et en particulier l'exécutif, puisque c'est son rapport aussi et évidemment les conseillers qui ont besoin de se faire une idée peut-être plus précise.

Éventuellement, on vous réinterrogera tout à l'heure lorsqu'on aura l'amendement. Merci.

Voilà donc. Vous vouliez intervenir au titre des interventions que j'ai sollicitées tout à l'heure ? Très bien.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie Madame la Présidente, je n'ai pas levé la main assez tôt.

Je vais être brève parce que le gros du rapport est partagé par notre groupe dans le fond.

Le règlement de 2015 est revisité pour tenir compte de sa mise en œuvre depuis près de 10 ans et faire des ajustements.

Globalement, les taux d'intervention augmentent de 10 points minimums par an.

On crée un soutien à la production d'outils éducatifs en langue corse, on le voit dans la fiche 9.

Dans le numérique, le plafond passe de 3 000 à 30 000 €, c'est la fiche 10.

En fiche 17, le plafond pour les séjours immersifs des élèves du primaire passe de 1 500 € à 5 000 €, etc. Je ne vais pas détailler toutes les fiches.

Les bémols ne sont pas neutres. Vous nous dites que l'intérêt de faire évoluer le règlement des aides et de ne pas revenir devant l'Assemblée pour individualiser sans cesse, c'est valable pour tous les plans. C'est pareil pour le règlement des aides au sport, pour les aides aux communes, pour « Una casa per tutti », etc.

On fixe un cadre et c'est dans ce cadre-là que l'exécutif individualise. Mais l'article 2 de la délibération va au-delà puisqu'il vous autorise, je cite : « à modifier tout ou partie des annexes du présent règlement des aides intitulé « Appel à projet et autres dispositifs », sans solliciter l'Assemblée de Corse ».

On sait que les appels à projets sont précisément le levier clé de la politique linguistique. On a tous en tête les discussions autour des « A casa di a lingua », et ça nous gêne aujourd'hui de délivrer, je dirais, l'expression « un chèque en blanc » en votant cet article.

Le second point qui fait défaut, je pense, c'est l'absence du prévisionnel financier. On augmente beaucoup les taux et les plafonds sans que le rapport ne soit sorti d'une évaluation de ces modifications pourtant importantes, évaluation qui pourrait se faire en se fondant, par exemple, sur les fiches qui sont les plus mobilisées du règlement.

Donc avant de nous déterminer pour voter, nous voudrions avoir des réponses sur ces deux points cruciaux. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. D'autres interventions ? Non.

**M. Saveriu LUCIANI**

On a un amendement nous aussi, qu'on a transmis.

Est-ce qu'on vous le dit ou est ce qu'on attend ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui. Non ? Écoutez, envoyez vos amendements, suivez le règlement. Les amendements doivent arriver avant, par écrit, au secrétariat général. Voilà donc...

**M. Saveriu LUCIANI**

Normalement ils l'ont.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je ne doute pas que vous ayez un amendement, mais il faut que tout le monde ait l'amendement.

**M. Saveriu LUCIANI**

On l'a transmis.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On me dit non, pour l'instant on ne l'a pas.

**M. Saveriu LUCIANI**

Non, ce n'est pas ma faute.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ils viennent d'arriver à l'instant. Tout le monde se réveille un peu tard ce matin, je ne sais pas pourquoi, je ne sais pas ce qu'il y a dans l'air.

Je me permets juste de signaler que tout le monde était convoqué à 9 h 30, premièrement. Le Président de l'exécutif était là.

Deuxièmement, que nous avons énormément de choses à faire d'ici ce soir, quoi qu'en disent parfois les journalistes, il y a énormément de dossiers d'ici ce soir, donc nous sortirons très, très tard, des motions à examiner aussi.

Donc moi, je souhaiterais que tout le monde soit bien présent dans la salle, suive le règlement, envoie les amendements en temps et en heure, que tout le monde puisse les examiner et après moi je donne la parole, qui est de droit, à chacun. Voilà, merci.

Vous pouvez exposer, comme j'ai fait pour notre collègue, vous pouvez exposer votre intervention et votre amendement maintenant, mais après, de toute manière, on attendra pour les voter, il faudra que nous les ayons dans les mains. Allez-y, je vous en prie, on gagne du temps, on essaie de rattraper le temps perdu. Véronique, c'est fait, vous ne l'avez pas entendu ?



**M. Saveriu LUCIANI**

Sò à mezu chè sordu, a sapete.

Donc notre amendement, je vous le lis : « modifier le contenu d'une case du règlement d'aide dans la version corse :

Rimpiazzà, pagina 51 di a deliberazione, pè i beneficiarii, « Associu leghji 1901 » da « Parsoni murali di drittu publicu o privatu ».

Puis dans la version française de :

Remplacer, page 109 de la délibération, pour les bénéficiaires, « Associations Loi 1901 » par « Personnes morales de droit privé ou public ».

Ça concerne des fiches qui sont en annexe, qui avaient fait débat l'an dernier et qui, pour nous aujourd'hui, posent aussi un problème, on l'a évoqué avec bon nombre de gens, sur l'offre territoriale immersive. Diceraghju cusì.

Puisque j'y suis j'en profite parce que

Aghju lettu quantunque a vostra pruposta Presidente, lasciaraghju a magiurità finisce, noi, ùn vole dì. Ghjustu un affare nantu -ci n'era unu, a sapete, tempi fà- hè statu mudificatu à 80% ritrovu à l'ingrossu ciò chì ci era tandu, u più sò l'annessi chì sò aghjustate, ma u restu à l'ingrossu ci era, micca di manera forse assetata cum'è quessa, ma ci eranu dunque parecchi documenti.

Eiu aghju lettu l'avisu di u CESEC, chì ghjè favurevule, ci hè quantunque in st'avisu, unepoche di rimarche. E facciu meie dinò perchè chì ci hè, s'è no guardemu bè, misure chì sò per contu nostru restrittive. Hè per quessa chè no presentemu l'amandamentu, pinsemu chì à livellu di... annu avemu avutu listessu dibattitu nantu à e case di a lingue è l'associ è l'immersivu, ma à un mumentu datu nantu à certi territoriu ùn ci hè micca a pussibilità d'avè una casa, è ci hè quantunque u bisognu d'imponere un insegnamentu immersivu, o un'amparera immersiva o un bagnu immersivu. S'è vo fate cusì ùn averete micca forse i mezi umani di fà la. Avete staccatu –annu ghjera un affare di bancu, di comptoir quist'annu hè un affare di statutu ghjuridicu, eiu pensu chì quì l'amandamentu è per mette ghjustu à puntu tuttu u mondu à paru, ch'ellu ci sia a pussibilità- per esempiu in u Fium'Orbu, ùn ci hè micca a pussibilità di fà immersivu in u Fium'Orbu. Avemu “Un Soffiu di lingua” ma ùn hà micca abbastanza mezi per risponde à a dumanda. À a dumanda di u publicu senza cuntà chì ùn ci hè più dipoi un bellu pezzu, corsi immersivi è d'amparera per l'adulti

gratisi, postu chì sinament' à 2020 a faciamu, ci era 200 000€ previsti per stu prugettu.

Nantu à stu documentu, chè salutu perchè chì ghjè un documentu chì hè statu fattu è chì hè statu mastucatu parechji anni. Ci hè quantunque l'idea di l'immersivu chì avà piglia forza, arricurdate vi di maghju 2016 quand'è no parlavamu di l'immersione in Parigi, ci manghjavanu?. Quist'annu pensu chì ci hè qualcosa chì si sparte è tantu megliu è si sparghje. U regulamentu di l'aiuti, cum'è l'aghju lettu, per u più nantu à l'aspettu educazione, ci hè bisognu quantunque di una accompagnata di cummunicazione più chè cusì. L'infurmazione, per sò chè vecu, ùn passa tantu bè è ci hà da vulè à girà è à fà la sapè, ma quessa vi facciu cunfidenza. Ci hè quantunque unepoche d'interrugazione nantu à ste fisce perchè chì bon, vecu i percentuali, si ponu discute i percentuali, a sapete, ma ci hè quantunque l'idea chì à un mumentu datu ci hà da esse un ricusu, s'ellu ci hè assai dumande, v'avete da truvà cù una selezione à fà. Eiu pensu chì nantu à st'affare quì, ci vuleria à avè una visibilità, per tutt'ognunu, soprattuttu per i stabilimenti sculari, perchè chì quand'è vo priparate i bugetti, avete capitu bè chì s'è vo fate a pruposta, avete da avè i prugetti. È più chè sò chè pinsate. Ci hè una crescita di l'aiutu è avete capitu bè chì ci hà da esse un effettu pusitivu. Dunque quessa hè un puntu pusitivu ma a listessu tempu, ci hà da vulè à un mumentu datu à fà una scelta.

U secondu puntu chì mi pare dinù impurtante ghjè u capatoghju di e risorse umane. A direzione oghje ùn hà micca i mezi -a dicu è a sapete- umani di gestisce tamant'affare. Vogliu parlà quì per esempiu di a valutazione di tutte st'azzione, pensendu dinò chì aghjustate à stu regulamentu, u cartulare di a Cartula di a lingua. Ùn avete micca cù una decina di persone a pussibilità di fà la. Hè per quessa chì l'idea di duppià iss'effettivu, mi pare à cortu o à mezu andà, un prugettu da fà.

Un antra quistione chì mi pare quì impurtante al di là di a valutazione hè dinò u cuntrollu. Oghje, u cuntrollu, ùn sò s'è a sapete ma ci ne hè pocu è micca. Si lampa i soldi à ochji è à vista, ma cuntrolli -ancu s'ellu ci era- ùn ci hè micca un cuntrollu nantu u terrenu è mi pare à mè ch'ellu sia in e scole in l'associ o in altrò, ci hè bisognu d'una valutazione è d'un cuntrollu ghjustu à puntu per fà prugressi. Dunque ghjè impurtante dinò di di vi la.

Dopu, ci hè un antru puntu chì mi pare di primura, ne hà parlatu a mo cullega nantu à l'attelli di pratica artistica. Quì hè custrettu dinò, in una scola ci ponu esse dumane trè o quattu stittutori o cinque maestri di scola chì ponu fà un APA è sustenite à trè s'aghju lettu bè.

Un antru puntu ghjè, ci tornu, ne aghju parlatu à principiu, di u dispositivu di e case è i corsi immersivi, l'avete amentatu annu chì à un mumentu datu avemu fattu un amendamentu, avemu fattu ancu una supensione di seenza, per via di st'affare chì diciamu chì in certe regione s'è vo mantenite issu dispositivu, ùn averete più l'offerta per u publicu in lingua corsa. Quessa, a vi dicu, a sapete, in Aiacciu per esempiu, in Fium'orbu, possu piglià parchji esempi cusi, ùn avete micca a pussibilità materiale è umana d'assicurà l'ogettivu chè v'avete messu in piazza.

Un antru puntu, chì mi pare impurtante, per chì quì caccemu torna i possu cità chì l'avemu citatu annu, AFLOKKAT è u GRETA chì facenu un prugettu tremendu in Aiacciu, à u liceu Letizia per esempiu, ci sò passatu, è quì per avà, sò à chì feremu anch'elli. Eiu, dicia tandu arricudate vi, u corsu ghjè a lingua di tutti è ghjè a lingua per tutti, dunque per tutti, ci hà da vulè à mudificà, à contu nostru stu rigulamentu, nantu à trè o quattru fisce. Mi pare nantu à e fisce 28 è 29. Demu à e case 80 000 € è à i corsi immersivi, 40 000 €. Perchè micca 80 000 € s'ellu ci hè un bisognu è s'ellu ci hè listessa dumanda ? O allora, mettimi a fiscia 29 è 28 insieme è demu listessa affare à tutti. È mettimu l'associ à parà à tutte e strutture, e persone murale è private è tira avanti è passa è chì volenu fà qualcosa nantu un territoriu è cù un prugettu.

Voilà, perchè ? Perchè chì à un mumentu datu, a dicu, u periculu per noi è per tutti cum'ella si passa ind'i l'altri paesi, ghjè chè no ci trovimu in una marcandisazione di a lingua. Ce que le français appelle la marchandisation. S'hè passata per l'acqua, in certi paesi si pò passà per a lingua è si pò passà per certi affare dinò, ancu per e case a sapete.

Voilà, u restu, Je vais conclure rapidement perchè ci saria tant'affare à dì ma nantu à l'inseme, ùn ci hè micca critica, ma trè o quattru punti chì mi parenu impurtanti è di primura è ci vole à mudificà li.

U restu avete capitu bè chì avemu bisognu di sapè quantu bugettu avete previstu, una; dui, di dici quantunque perchè chì dipoi trè anni aspettemu un fogliu di strada, ùn l'avemu micca. Dipoi trè anni, aspettemu un cuntrattu di pianu, ùn l'avemu micca, dipoi trè anni, aspettemu una cunvenzione di lingua corsa cù l'ogettivi à accimà in u omancu in un azzione educativa, ùn l'avemu micca. È avemu una direzione, oghje ghjornu chì ùn viaghja micca quessa a dicu, a dicu à tutti, s'è vo ùn la sapete micca, a tornu à dì, a direzione oghje, ùn hè micca in situazione di pudè assume stu pianu è mancu à pena stu rigulamentu. O chì osinnò à a straziera. Eccu, dunque dì vi dinò per finisce quantunque, chì cù listessa litania, Presidente, per noi l'immersione ùn hè micca u monolinguisimu, ci hè una cunfusione oghje in certi lochi.

L'immersione ghjè una chjama à l'apertura per u plurilinguisimu, dunque, l'idea a dicu perchè chì s'è vo stringhjite, s'è vo inturcinate u dispusitivu cum'ellu hè fattu oghje, hà da esse cumpliatu in certe regione, una. È hà da esse un tampalu per quelli chì volenu amparà in certi paesi, in certe regione.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

**M. Saveriu LUCIANI**

Và bè, dunque à prossima volta, a prossima sessione cuntinueraghju.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nò avemu passatu ancu u tempu. Eri dinò sò stata veradimente brava cù tuttu u mondu, dunque, ci vole à avanzà.

Il y a une règle de 10 % de tolérance, elle a été épuisée.

Nadine NIVAGGIONI.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

In corte parolle postu chì si vede chì issu documentu infine di contu, ci sò poche rimarche in giru à issu documentu, hà tenuu contu di e debbulezze di u primu dispusitivu, hè megliuratu oghje, ma forse chì ciò chì ci vole à ritene ghjè chì simu in una fase transitoria, ci hè statu u raportu d'orientazione presentatu qualchì mese fà da u Presidente di l'esecutivu, ci hè statu u travagliu di e cummissiò è a pulitica di a lingua corsa hè in traccia di piglià un versu novu, issu dispusitivu custì ghjè à a so fine.

E finalità di a prossima pulitica, sarà secondu à ciò ch'aghju pussutu leghje, ciò ch'emu pussutu capisce, d'un antra dimensione, è serà di sicuru un dispusitivu nuvellu è cumplettementu diversu.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Véronique.

Avete sempre à pena di tempu, iè.

**Mme Véronique PIETRI**

Merci.

Je voulais juste préciser que nous avons bien remis notre amendement hier, qu'il a été bien remis en bonne et due forme et que donc, nous ne pouvons pas faire mieux, nous ne pouvons pas faire plus à l'heure qu'il est que de le déposer.

Et puis, je voulais aussi poser une question au président au sujet des articles de la délibération. Nous avons un règlement des aides, donc qui est discuté, qui est proposé. Nous avons dans l'article 2 de la délibération, la demande d'autoriser le président du Conseil exécutif de Corse de pouvoir modifier tout ou partie des annexes du présent règlement des aides intitulé « Appel à projets et autres dispositifs », dans le cadre des délégations d'attribution précédemment accordées par l'Assemblée de Corse ».

Donc, j'aurais voulu une petite explication sur cet article qui finalement vient, d'après ce que j'interprète, modifier tout le règlement, qui vient donner au président la possibilité d'adapter, selon les situations, les aides.

Et par rapport à notre amendement donc, pas besoin de rajouter, je pense avoir expliqué. Donc, j'attends vos questions. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc moi, j'ai bien confirmation par 3 personnes au secrétariat général, sur la boîte du secrétariat général, on n'a pas reçu l'amendement. Il y a pu y avoir un problème technique, il n'a pas été reçu. Moi-même ne l'ai pas au moment où je vous parle.

Donc c'est bien pour ça, dans tous les parlements, que j'ai fait cette remarque qui n'était pas du tout désagréable, c'était simplement pour vous dire qu'on ne l'avait pas.

Voilà, vous vous êtes exprimée longuement sur le sujet, il n'y a aucun souci. Et on va demander son avis à l'exécutif sur les questions et sur les amendements qui ont été proposés et par « Avanzemu », et par « Core in fronte ».

Alors, est-ce que maintenant les amendements sont transmis ? Oui, d'accord. L'exécutif aussi a eu les amendements ? Très bien. Donc c'est bon, tout le monde peut se faire son idée.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement, merci pour vos prises de parole, remarques et propositions.

Point d'ordre d'abord. Comme l'a dit fort justement Nadine Nivaggioni, nous sommes dans une situation intermédiaire puisque nous sommes en l'état du rapport d'orientations qui a donné lieu à un large cycle de discussions avec l'ensemble des acteurs de la langue, que nous sommes en voie de finalisation sur le fondement d'un rapport de la commission culture qui a été débattu devant votre Assemblée. Dans le cadre de ce rapport du Conseil exécutif, nous aurons bien sûr à proposer une évolution profonde de notre politique en faveur de la langue corse pour passer, en tout cas c'est l'objectif que nous nous sommes collectivement fixés, d'une politique de la langue à une véritable politique linguistique.

Je précise que nonobstant le fait que nous ayons déjà largement échangé, je souhaite premièrement que je puisse rediscuter, je m'adresse notamment à Saveriu Luciani pour certaines remarques ou observations qui ont été faites sur le fond, je souhaite que nous puissions rediscuter entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse pour lister les différents points qui ont pu être abordés et tenter de converger, en amont du rapport, sur toutes les dispositions à propos desquelles nous pourrions être d'accord. Donc ça, c'est le travail qui nous reste à faire sur le fond.

Je souhaite, je donne une indication en termes de calendrier, que ce rapport sur la langue corse, qui est un rapport structurant, soit débattu devant l'Assemblée de Corse lors de la session du mois de juillet, et je le dis aussi me tournant vers Guy Armanet, nous allons avoir 3 rapports au moins qui sont des rapports structurants, stratégiques : le rapport sur le plan déchets adjoint, le rapport sur la langue et le rapport sur les luttes contre les dérives mafieuses. Donc, vous avez en tête ce calendrier de travail qui est un calendrier important.

Par définition, ce règlement est un règlement intermédiaire. Pourquoi le passons-nous aujourd'hui ? Parce que beaucoup des aménagements qui sont proposés ont vocation à être appliqués à la rentrée de septembre et que si nous attendons trop pour modifier, y compris largement de manière technique ou qui ne posent pas de difficulté sur l'essentiel, nous ne serons pas à temps en septembre.

Cela étant précisé, quelques remarques.

Pour purger le problème de l'article 2, je ne souhaite absolument pas que l'Assemblée de Corse me délivre un chèque en blanc pour modifier les appels

à projets. Je vous propose qu'on mette dans l'article 2, l'esprit de cet article 2 et pour répondre à notre collègue et ami de « Core in fronte », c'est simplement ne pas revenir devant l'Assemblée chaque fois qu'il y a un aménagement technique. Donc moi, je vous propose qu'on laisse, avec une proposition d'amendement du Conseil exécutif, « autorise le président du Conseil exécutif de Corse à modifier tout ou partie des annexes..., dès lors qu'elles n'aient aucun caractère substantiel », il s'agit simplement de modifications techniques. Dès qu'il y a quelque chose de substantiel, bien sûr, on saisit l'Assemblée et on a un débat. Ça, c'est la proposition que je vous fais.

Sur l'amendement « Core in fronte », je sais que ça a été partagé par beaucoup de professionnels de l'éducation nationale, avis favorable.

Sur l'amendement et les remarques du groupe « Avanzemu », remarques qui sont d'ailleurs en partie communes avec l'intervention de Chantal Pedinielli, premièrement, l'idée de caper les règlements, c'est une idée qui est essentielle et je dirais qu'à la limite, c'est moins important pour la langue corse en termes d'enjeux pour la trajectoire budgétaire de notre Collectivité que dans tous les autres règlements. Notre règlement, on en a parlé souvent, on a des dispositifs qui sont montés en puissance, qui sont très consommateurs de crédits parce qu'ils correspondent à un besoin, je pense par exemple à un règlement « una casa per tutti, una casa per ognunu », il est évident qu'à un moment donné, il va falloir caper ces dispositifs parce que sinon, on passe de 9 à 15, à 18, à 25, on ne peut pas le faire comme ça.

C'est moins important pour la langue corse, pourquoi ? Parce que déjà, en termes de volume, ce sont des crédits moins importants, premièrement. Deuxièmement, on l'a démontré, d'abord vous avez un contrôle au moment du budget sur l'inscription budgétaire qui va venir définir les autorisations d'engagement pour l'exercice en cours. Vous avez remarqué que souvent les crédits inscrits pour la langue corse ne sont pas consommés, donc souvent on reste en deçà de ce que nous avons prévu parce que, y compris les acteurs qui peuvent être bénéficiaires des aides, n'activent pas complètement.

Alors si les dispositifs deviennent plus nombreux ou plus efficaces, on peut effectivement penser qu'il y aura un risque et donc, sur le principe, mais ça fera partie, je dirais, du rapport post-rapport d'orientations. On réfléchira là-dessus comme on réfléchira sur l'évaluation. La question de l'évaluation de l'efficacité de nos politiques publiques, elle se pose dans tous les domaines. Elle se pose aussi avec acuité dans le domaine de la langue corse. Là aussi, on aura à définir ensemble.

Enfin une politique, y compris si elle est partagée, portée politiquement, ambitieuse, ne peut pas se traduire de façon opérationnelle et satisfaisante si l'administration en charge de mettre en œuvre la politique publique n'est pas configurée pour le faire.

Donc, la question à la fois de l'organisation et de la place du service langue corse dans l'organigramme de la Collectivité de Corse, comme la question du renforcement de ce service, sont bien sûr des questions centrales que nous aurons à discuter dans le cadre de la préparation du rapport et à propos desquelles, vous vous en doutez, le Conseil exécutif fera des propositions.

Mais encore une fois, conformément à l'esprit qui préside au rapport d'orientations, moi, je ne souhaite pas que le Conseil exécutif arrive avec ses propositions et que vous les découvriez au moment de la présentation du rapport. Je souhaite que, avant la rédaction définitive du rapport, nous puissions dans un dialogue entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, aborder également ces questions. Après, le Conseil exécutif a latitude pour rédiger son rapport et vous avez latitude pour le débattre et éventuellement l'amender. Mais comme par intuition, je pense que nous pouvons trouver de larges points d'accord, je souhaiterais qu'on le fasse ou qu'on essaie de le faire en amont.

Donc, il y aura le problème du renforcement. Je rappelle que d'abord il y a des fonctionnaires très engagés qui sont actuellement absents, y compris pour cause de maladie, donc je leur envoie bien sûr un salut amical et fraternel, je pense notamment à Bernard Ferrari, le directeur langue corse, en notre nom à toutes et à tous. Donc, il y a des raisons conjoncturelles mais il y a même des raisons structurelles. On ne peut pas avoir une véritable politique linguistique en reposant sur 10 ou 15 personnes.

En revanche, on a aussi des contraintes et vous le savez parce que le besoin qu'il y a dans le domaine de la langue corse, on a le même type de besoin chez les Forsaps, on a le même type de besoin sur les routes, on a le même type de besoin dans les services sociaux, etc., etc. Donc, on aura ces discussions globales et on doit organiser une montée en puissance qui doit se faire forcément à travers une programmation là aussi, N, N+1, N+2, N+3. Donc, à cela je vais répondre.

Dernier mot. Sur l'amendement stricto sensu, si ma proposition vous convient sur l'article 2, plus besoin de supprimer l'article 2, mais on précise que « les modifications ne peuvent être faites par le président du Conseil exécutif que si elles ne sont pas de nature substantielle ». Si y a un changement sur le fond qui est envisagé, on revient devant l'Assemblée.



Saveriu, je m'adresse à vous, là où je ne suis pas favorable à votre amendement en l'état, c'est la discussion qu'on a eue, je rappelle pour celles et ceux qui ne sont pas peut-être autant immergés dans le dossier et dans le rapport, c'est la discussion qu'on a eue au moment du vote en faveur des dispositifs immersifs hors éducation nationale.

Je rappelle qu'on avait voté en gros un label « case di e lingua » qui était un peu l'idée d'avoir un lieu dédié dans une ville, dans une commune, avec un espace de convivialité, avec des activités justement dans une logique immersive, c'est-à-dire micca u monolinguismu, ma u plurilinguisimu è parlà è pinsà corsu per raportu à tuttu ciò chì pò fà a vita in sucietà, donc c'était un peu ça ce concept de « case di e lingua ». Et là on avait prévu que ça ne soit que les associations. Et puis, comme ça a posé un problème, comme je m'y étais engagé devant vous, pas seulement un problème par rapport aux pétitionnaires, par rapport au fait qu'il y avait des gens qui proposaient une expérience immersive et qui n'avaient pas été retenue. Donc, on a mis en place le deuxième dispositif Corse Immersivi qui est en gros une offre de cours immersif ou une offre d'immersion qui ne rentre pas dans le modèle « Case di e lingua ». Et là effectivement, on a ouvert en disant associations ou structures de droit privé.

Mon avis à ce stade, je vous le dis, mais je peux peut-être me tromper, mais je souhaite qu'on en discute de façon plus approfondie, je souhaite que l'expérience « Case di e lingua » le label « Case di e lingua » ne fasse pas l'objet d'une appropriation par une structure privée. L'esprit de « Case di e lingua », c'est l'esprit associatif me semble-t-il. Après, qu'il y ait des acteurs y compris dans le domaine privé, qui développent une offre de formation ou de cours immersifs et notamment, on sait qu'il y avait des endroits, vous l'avez dit, où il n'y a pas l'espace où suffisamment de ressorts associatifs pour faire émerger une expérience « Case di e lingua », on finance y compris des structures qui sont des structures de droit privé, etc.

Mais dire à ce stade, là où on a fait un effort de labellisation autour d'une expérience qui, par nature me semble-t-il, est une expérience qui doit être portée par une association, ça ne doit pas être l'objet d'une prestation rémunérée. A « Case di e lingua », c'est un endroit où les gens se retrouvent, où les gens partagent, où les gens viennent boire un verre, apprendre l'anglais, apprendre le corse, parler de mathématiques, assister à une conférence, je ne pense pas que ce concept-là soit par sa nature utilement portée par une structure commerciale.

Donc à ce stade, je ne suis pas favorable à la modification sur ce point de votre amendement. Peut-être qu'il y a des éléments qui m'échappent. Moi, ce que je vous demande, c'est peut-être de retirer ce point-là, qu'on le remette au débat.

Je vous le dis, je m'engage à faire un dernier tour de discussion avant la rédaction du rapport définitif pour la fin du mois de juillet, et on essaie d'aller au fond de cette discussion.

Donc je me résume, favorable à l'amendement de « Core in fronte ».

Article 2, on modifie en mettant dès lors que ce n'est pas une modification substantielle. Et sur le point que vous évoquez, on en discute et on regarde si on trouve un point d'accord, je l'intègre directement dans le rapport qui saisira l'Assemblée de Corse ; si on reste sur une différence ou une divergence d'appréciation, eh bien vous reproduirez votre amendement et puis, on fera trancher par l'Assemblée de Corse avec tous les éléments.

**M. Saveriu LUCIANI**

Je peux intervenir ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Enfin, ce n'est pas l'usage, mais...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, on ne re-défend pas l'amendement, ça a été fait. En revanche, dites-nous si vous acceptez ou pas la proposition qui est faite, voilà.

**M. Saveriu LUCIANI**

Sur la suppression de l'article 2 que nous proposons, on souscrit à votre proposition sans équivoque. Le problème se pose pour le point 1. Je comprends le fait que vous vouliez dissocier l'associatif du commercial. Moi, je n'appelle pas ça « commercial », ce sont quand même des entités qui sont investies depuis des années et des années sur l'immersion, vous le savez, et sur l'apprentissage. Le problème c'est que si on prend les fiches, en financement au maximum, sur une des fiches on peut financer jusqu'à 80 000 €, sur l'autre 40 000. À ce compte-là, on peut dissocier, mais à ce compte-là on met à parité parce que les besoins peuvent être les mêmes sur les territoires, pas forcément avec une association mais une entreprise commerciale comme vous l'appellez. Mais je crois que c'est peut-être remettre à parité au moins les sommes, et là on peut y souscrire, il n'y a pas de discrimination financière.

Voilà. Je fais la proposition à l'exécutif.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais attendez, on n'est pas en commission, on ne va pas refaire le rapport et d'ailleurs en commission, vous n'y étiez pas. On ne va pas rerédiger des fiches maintenant, on est bien d'accord. Il y a une proposition de l'exécutif qui a été faite, vous avez fait un amendement, l'exécutif vous donne son avis sur l'amendement et d'ailleurs, les autres conseillers aussi ont certainement des avis et peut-être que ce ne sont pas les mêmes que ceux de l'exécutif.

La question maintenant est de savoir si vous acceptez ou pas la proposition de l'exécutif, c'est-à-dire qu'on modifie l'article 2, ça vous êtes d'accord, donc il y aura un amendement, je résume en technique parlementaire, il y aura un amendement de l'exécutif concernant l'article 2 qui dira « dans le cadre des délégations d'attribution précédemment accordées par l'Assemblée de Corse, dès lors qu'elles ne comportent aucune modification substantielle ». Là-dessus on est d'accord, Monsieur le Président de l'exécutif ? Donc ça, ça sera un amendement de l'exécutif qui correspond à ... Il n'y a plus d'interventions.

**M. Pierre POLI**

On demande une interruption de séance.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'accord, elle est de droit... Par rapport à ce qu'a dit le président de de l'exécutif.

Ensuite, l'amendement de « Core in fronte », l'exécutif s'est exprimé, donc on pourra passer au vote et ensuite chacun fait comme il veut. Et après votre amendement, on verra. Mais vous avez demandé une interruption de séance. Elle est de droit, donc interruption de séance.

**La séance est suspendue à 10 h 55 et reprise à 11 h 30.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pigliate piazza! Averete u tempu di parlà, à miziornu, s'è vo ùn manghate micca.

Eccu, allora, ci hè statu una piccula riunione nant'à st'amandamenti, pruposti da Core in fronte, da Avanzemu, è dinò, postu chì avà ci hè un amandamentu di l'esecutivu, dunque u Presidente ci hà da dà u so avisu.

Allora, o Sgiò Presidente, ci pudete dì, dà u vostru avisu, nant' à l'amandamentu 1 prupostu da Core in fronte?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

D'accunsentu !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'accunsentu!

Je n'ose pas dire « avanzemu », ma avanzemu quantunque à pena.

Dunque quì simu d'accordu.

Dopu, amandamentu 2 prupostu da Avanzemu.

Mettite u vostru microfonu.

Ci accunciemu !

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Accunciemu ci !

Prupongu una mudifica di l'articulu 2, cum'è hè stata detta, è prupongu chì Avanzemu ritiressi a prima parte...chì Avanzemu rinculi, stemu sopr' à piazza, è parlaremu di issu puntu ind'è u quadru di a preparazione di u raportu di fondu previstu pè u mese di lugliu, incù l'elementi tecnici pruposti da i servizii.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eccu ! D'accordu, dunque aghju da mette à u votu l'amendamenti. Dunque ci hè u primu, u secondu...

**M. Saveriu LUCIANI**

U ritiremu noi, u ritiremu... S'è i dibattiti sò quessi, u ritiremu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

U ritirate ? V`a bè.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Patti chjari, amichi cari !

**M. Saveriu LUCIANI**

Sin' à a prossima... (ride).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque appuntamentu pigliatu per a fine di lugliu, per a sessione di lugliu postu ch'ellu ci serà un antru raportu.

Dunque mettu à u votu u primu amendamentu, chì ghjè quellu di Core in fronte.

Quale hè chì ghjè contru ?

Quale hè chì ùn vote micca ?

Astenzione ? È quale hè chì vote à prò ?

Dunque unanimità nantu à st'amendamentu.

Dopu, ci hè un amendamentu avà di l'esecutivu.

Aghju da piglià nantu à a so deliberazione. Dunque ghjè l'articulu 2. L'aghju da dì in francese postu ch'ellu hè scrittu in francese.

« Autorise le président du Conseil exécutif à modifier tout ou partie des annexes du présent règlement des aides intitulé « appel à projets et autres dispositifs » dans le cadre des délégations d'attributions précédemment accordées par l'Assemblée de Corse ».

Què, ghjè ciò ch'ellu era scrittu. L'amendamentu dice « dès lors qu'elles ne comportent aucune modification substantielle ».

Tuttu u mondu hà capitu ? Dunque avà mettu à u votu st'amendamentu.

Quale hè chì ghjè contru ? Astenzione ? Quale hè chì ùn vote micca ?

Quale hè chì vote à prò ?

**Tuttu u mondu hè d'accordu. Eccu !**

Allora avà aghju da mette à u votu u raportu, è a deliberazione mudificati incù st'amendamenti

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

**Eccu ! UNANIMITÀ. I'm happy!**

-Amendement N° 1 de Core in Fronte : Avis favorable du CE

**Adopté À L'UNANIMITÉ**

-Amendement N° 2 d'Avanzemu : **retiré**

-Amendement du Conseil exécutif : **adopté à l'unanimité**

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTÉ à l'unanimité.**

Passemu à a seguita o Sgiò Presidente ?

Ghjustu una parolla per piacè. Ghjustu una parolla. A lezione di sta mane :

1: ci vole à ghjunghje à l'ora.

2: ci vole à andà in cummissione, ma tuttu u mondu deve andà in cummissione. I cunsiglieri, l'esecutivu, è i servizii.

À ringrazià vi.

Allora avà, chì pesciu pigliemu ?

Allora ci hè u raportu 134, chì hè una cunvinzione quadru di partenariatu per u prugettu di sviluppu è d'accunciamentu di u lavu di Calacuccia. Ùn hè micca u matrale, ghjè l'acqua daretu, d'accordu ?

Innò, ùn hè micca a ciucciaghja, passemu à u 134, cullemu in Calacuccia.

Quale hè chì hà da prisintà ? U Presidente di l'Uffiziu idrolicu di a Corsica.

Gilles GIOVANNANGELI, avete a parolla.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /  
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Raportu n° 134 : Cunvenzione Quatru di Partenariatu pè u prugettu di sviluppu è d'accunciamento di u lavu di Calacuccia**

**Rapport n° 134 : Convention-cadre de partenariat pour le projet de développement et d'aménagement du lac de Calacuccia**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Un rapport qui est une convention de partenariat et qui s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement de la montagne voté par notre Assemblée en 2017. Mais pour être simple, je pense qu'on n'est pas là juste pour voter, parler d'une simple convention de partenariat et de projet, on est là vraiment dans la concrétisation d'une véritable démarche de développement local, au sens premier du terme. Développement local, ce sont des démarches de projets initiés au début des années 70 et 80 dans les territoires ruraux et de montagne souvent en déclin par la mise en dynamique, souvent des forces vives de ce territoire autour d'un projet global.

Ces démarches-là, elles se sont essaimées dans beaucoup de territoires, portées notamment par la Datar, et puis plus tard, à la fin des années 90, elles se sont y compris concrétisées en termes de contractualisation et de reconnaissance réglementaire à travers la loi Voynet, notamment de 99 sur la reconnaissance des contrats de pays.

On est, dans la convention qui vous est proposée, complètement dans cette démarche-là, d'un territoire de montagne, en l'occurrence le Niolu, mais au-delà, il s'agit aussi des communes de Castirla, d'Omessa et elle concerne aussi toute la communauté de communes Pasquale Paoli dans un territoire avec un collectif d'acteurs qui se sont regroupés pour porter un projet dans un territoire en déclin, ou en tout cas en difficulté.

Le fait nouveau de cette démarche qui vous est proposée et de cette convention, c'est qu'il y a la volonté de notre Collectivité, à travers le comité de massif, à travers ses agences et offices, d'être partie prenante de la démarche, d'être dans ce qui est essentiel dans le développement local, c'est-à-dire l'animation, le pilotage, la facilitation.

Donc, on a des communes, des acteurs, des communes, des élus engagés, on a une Collectivité de Corse aujourd'hui à l'animation, à l'accompagnement du projet et enfin, on a un opérateur industriel puissant qui est EDF aujourd'hui, qui a rejoint cette démarche. Cette conjonction d'acteurs nous permet aujourd'hui de proposer un projet global.

Le support de ce projet, vous le lisez, vous l'avez vu, c'est le barrage hydroélectrique de Calacuccia, une des infrastructures les plus importantes de Corse, qui a été réalisée en 1969 pour répondre bien sûr aux besoins actuels et futurs à l'époque, en termes d'énergie, puisque c'est un barrage qui produit aujourd'hui à-peu-près 10 % de la consommation d'énergie de la Corse, mais aussi avec une autre vocation qui était celle de l'irrigation, notamment de l'irrigation agricole avec un droit d'eau de 15 millions de mètres cubes offerts à l'Office d'équipement hydraulique. Donc, une infrastructure importante au service du développement global de la Corse.

Mais souvent dans ce type de projets d'infrastructure tels qu'ils ont été pensés, il manquait la dimension retour, c'est-à-dire qu'on était dans une vision de développement global et on oubliait peut-être le territoire d'accueil de l'infrastructure et cette solidarité aval-amont a été un petit peu occultée.

A travers ce projet, c'est ce que nous vous proposons aussi de reconstruire.

Donc il y a un support, le barrage et le lac de Calacuccia et il y a aussi une base de travail puisqu'en 2014 déjà, à partir de ces constats, une étude avait été réalisée, portée par l'Office du tourisme Centru Corsica sur les potentialités de développement autour de cette infrastructure. On s'est donc appuyés sur cette étude pour travailler le projet et vous proposer cette convention.

Cette étude se déclinait en 2 grands axes qu'on vous propose de reprendre. Le premier axe, c'était un projet autour de l'élaboration et le développement des activités, à la fois nautiques, de pleine nature, touristiques, patrimoniales sur un territoire dont on connaît le fort potentiel qui était jusqu'à maintenant largement sous-exploité. Donc, il y a toute cette partie projet de développement, mais qui est allée au-delà d'un simple listing d'activités puisque dans l'étude, on a un certain nombre de recommandations sur le type d'activités à promouvoir, les partenariats à établir et à construire, mais aussi, on va jusqu'au type de structure entrepreneurial qu'il faudrait mettre en œuvre. Ça, c'est la première partie, le premier axe de travail identifié dans la convention et listé dans la convention.



Le deuxième axe, on est plus dans l'aménagement. C'est la réalisation d'un schéma global d'aménagement autour de la retenue d'eau et de l'ensemble du bassin versant, avec toujours l'intégration des problématiques qui concernent l'eau, mais aussi la réhabilitation environnementale, la question foncière et urbanistique et enfin, déjà une base de programmes d'investissement.

À ces 2 grands axes, s'est rajouté un projet d'aménagement hydraulique, aujourd'hui porté par l'Office hydraulique, qui fait suite à l'évolution du contexte. Vous le savez tous, on est dans un contexte de bouleversement climatique, de réchauffement climatique qui frappe l'ensemble des territoires et y compris les territoires aujourd'hui de montagne, et donc qui impacte aussi l'agriculture de montagne, agriculture pluviale qui n'avait pas forcément besoin d'irrigation, mais qui aujourd'hui est sous contrainte, y compris par rapport à ce besoin de mobilisation de la ressource en eau.

Donc, on a des besoins tant au niveau de l'élevage, des productions fourragères, du maraîchage, de l'arboriculture y compris, sur ce territoire-là, sur l'irrigation de la castanéculture.

On a travaillé à partir de ces besoins-là sur un projet et on l'a élargi fondamentalement à une dimension plus globale qui intègre la question d'irrigation agricole, mais qui intègre aussi le soutien à l'eau potable parce que, et c'est un paradoxe, on a bien un barrage qui va permettre la production, y compris la mise à disposition de millions de mètres cubes d'eau pour la vallée, mais qui n'est pas mobilisable pour les communes du Niolu.

Donc, un soutien à l'eau potable est aussi prévu, la question de la prévention incendie et enfin, la question de la production énergétique. Là aussi, sans vouloir opposer, mais au contraire compléter, d'un côté un barrage de production de grandes hydro et on pourrait à côté, réfléchir à de la production de petites hydro à travers le projet qu'on vous propose.

Donc, 2 projets sont à l'étude aujourd'hui par l'Office d'équipement hydraulique, un projet qui nécessite un accord avec EDF et qui serait un prélèvement d'eau dans le barrage actuel, avec un système de pompage puisqu'il se situe en-dessous des communes dont le besoin est affirmé, donc avec un système de pompage et donc de besoin d'énergie, et c'est ce qui est vertueux. Un système aussi de turbinage, une fois que la période d'irrigation est passée, ce qui nous permettrait aussi d'avoir une production énergétique intéressante, supérieure en tout cas aux besoins liés à l'énergie nécessaire au pompage.

Mais nous étudions aussi un deuxième projet qui est plus centré d'ailleurs sur les besoins agricoles et qui pourrait être mis en œuvre dans le cas où

la convention avec EDF ne serait pas mobilisable ou l'accord avec EDF ne serait pas négociable, un projet pour le coup qui serait celui d'une réserve basée sur la commune de Lozzi et qui pourrait alimenter en gravitaire les différentes communes et répondre aux besoins principalement agricoles. Ces 2 projets, ils ne s'opposent pas, au contraire ils pourraient y compris se compléter.

Dans tous les cas, ces orientations et ces projets que je vous présente aujourd'hui, ce sont des projets qui sont en phase d'étude, qui font l'objet de concertation avec l'ensemble des acteurs, agriculteurs, élus et qui sont bien sûr appelés à se concrétiser dans les mois qui viennent.

Voilà pour ce qui concerne l'objectif de convention qui vous est proposée aujourd'hui et le contenu de la convention qui vous est proposée aujourd'hui.

Cette convention, elle est un point de départ, elle est un socle de départ au projet plus global. Derrière, une fois cette convention signée, la Collectivité de Corse, la direction « aménagement et dynamique territoriale », le comité de massif et les agences et offices vont continuer de travailler avec les communes notamment, à un programme d'actions, un plan d'actions, une programmation de ces actions et bien sûr sur tous les aspects d'ingénierie financière nécessaire à la mise en œuvre de ces projets.

Donc, comme je vous le disais, vous le voyez, on est vraiment dans un projet à dimension globale de développement local qui est pour nous aussi, je pense, plus qu'une expérimentation, une volonté inscrite dans la démarche que nous voulons généraliser à l'ensemble des territoires à travers les politiques de contractualisation, que ce soit dans les territoires de montagne, mais aussi sur les territoires urbains. C'est donc une démarche qui est reproductible, qui existe aussi pour être aussi très claire dans d'autres territoires, sous d'autres formes. Je pense à la Balagne, je pense au Taravo avec « Una vaddi in lascita ». Il y a aussi des démarches aujourd'hui de logique d'organisation territoriale qui sont portées, mais celle-ci, je pense, est extrêmement complète et pourra être essaimée et dupliquée dans l'ensemble des territoires.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Avemu un raportu di a cummissione di u sviluppu.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Avec un avis favorable, Madame la Présidente, une non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Nadine Nivaggioni.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Nous saluons évidemment cette convention.

Mais pour mesurer combien elle est importante, il faut que vous compreniez d'où on est partis et où on arrive aujourd'hui.

1965, le Niolu, ce sont des tirs de mine, c'est-à-dire que les endroits que i Niulinchi ont foulé, eh bien ce sont des rochers qui explosent, ce sont des endroits qu'on ne reconnaît plus. Ce sont des tronçonneuses qui abattent des châtaigniers tous les jours, par dizaines et dizaines. C'est l'endroit où était situé le verger du Niolu, qui est enseveli par l'eau, qui est englouti. Donc, c'est un choc terrible pour les populations.

Il n'est pas forcément validé par les populations, il est validé par la classe politique à ce moment-là, mais il n'y a pas à l'époque le ressort citoyen qu'il y aurait eu aujourd'hui. Ça n'existe pas.

Donc le Niolu, comme toutes les régions de Corse, connaît l'exode rural à ce moment-là pratiquement à la même période, ce sont les années 50-60, l'exode rural, les différentes vagues d'exil et le Niolu est une terre où la diaspora est importante, revient chaque année. Donc, vous voyez bien, à ça se rajoute ce traumatisme au sein des populations et en même temps, on voit s'ériger un énorme mur au-dessus du pont des Fontanelle qui date de plusieurs siècles. C'est un choc de générations, c'est un choc de civilisations.

Donc tout ça, il faut l'avoir en tête parce que ce qui aboutit aujourd'hui, mettra 60 ans à se réaliser. C'est un combat qui est long et auquel les gens ne croyaient plus, là-haut sur place.

Donc j'ai envie de dire que c'est une microrégion où il ne reste plus à ce moment-là que quelques sentinelles. Ce sont ceux qui ont tenu pendant des années et des années, ces villages qui sont dépeuplés, où la terre s'est vendue à EDF pour pas grand-chose, ça veut dire qu'elle n'a pas de valeur pratiquement. Donc, mesurons tous ces aspects négatifs qui influent sur la population du Niolu.

Quand c'est comme ça, vous ne croyez plus en vous, vous ne croyez plus en votre terre, et pendant longtemps, pendant des dizaines d'années, eh bien c'est une microrégion, alors il y en a d'autres, mais ce traumatisme du barrage, il est évident, il est inscrit aujourd'hui dans le vécu puisque les gens sont encore pour beaucoup vivants, mais il est aussi inscrit dans la mémoire collective.

Donc il se passe tout ça et en même temps, il y a une cité ouvrière qui se crée, donc une vie pendant 3 ans, il y a du monde pendant 3 ans, mais après ça, eh bien c'est une étendue d'eau sur 120 hectares et les Niulinchi ont l'impression que ça ne leur est pas très utile à eux. C'est ce que vous évoquiez, Monsieur le Président, c'est qu'ils ont donné beaucoup. Ils ont donné leur terre, ils ont donné leur agriculture vivrière et en contrepartie, on ne voit pas beaucoup de retours. Et ça, ça dure longtemps. Donc quelque part, EDF n'est pas apprécié à sa juste valeur à ce moment-là par les populations.

Cette fatalité, c'est presque une fatalité, on ne croit plus au développement, c'est une région qui est à caternu, et il reste, je vous dis, quelques sentinelles.

Et paradoxalement, parce qu'il y a aussi un paradoxe, c'est que c'est une région qui est traumatisée et c'est de là aussi, et c'est de cette terre aussi, que jaillit la prise de conscience de la Corse, d'un combat qui va durer 60 ans aujourd'hui. Donc, il y a quand même un paradoxe sur cette terre et il y a certainement des raisons aussi qui sont convergentes. Donc, on en est là.

Quelques années plus tard, et là je saluerai l'action de de Jean-Félix Acquaviva qui en 2008 est élu maire. Il se bat avec d'autres maires aussi, mais c'est lui qui est le moteur, pour qu'il y ait cette convention qui soit signée, 2008. Il est soutenu par les autres maires de la région et il interviendra là-dessus certainement, et en même temps il rappelle aussi tous les atouts de cette montagne à travers l'ANEM notamment où il est très impliqué. Il dit, « regardez », et il y a quelques acteurs déjà sur le territoire qui travaillent au développement d'activités

touristiques et sportives, mais ils sont très peu. Et par son engagement, il fait valoir les atouts de ce territoire qui sont nombreux, très nombreux.

On en arrive aujourd'hui à cette convention, après des dizaines d'années de discussion. Il y a eu une première convention mais qui n'a pas été véritablement mise en œuvre. Aujourd'hui, il y a une vision complètement différente, complètement différente et par les acteurs du territoire, et par la puissance publique, et par EDF. Aujourd'hui, il y a une convergence de vues de l'ensemble des acteurs et j'ai envie de dire que le ressort collectif, il fonctionne partout. On le voit au niveau de votre engagement, Monsieur le Président de l'exécutif et Monsieur le Président de l'Office hydraulique, où là il y a une convergence des politiques publiques, office hydraulique, ODARC, ATC, agence de l'énergie aussi. Donc, on voit bien qu'il y a une convergence, un ressort collectif au niveau de la puissance publique et il y a un ressort collectif aussi au niveau des élus qui croient en eux aujourd'hui, ils se disent, « chaque fois qu'on investit 1 €, il faut qu'il puisse y avoir une richesse qui soit apportée ».

C'est ce qui est demandé, ce qui a été demandé par 2 castanéiculteurs de Lozzi qui sont à l'origine de cette demande d'un ouvrage hydroélectrique et hydraulique, et d'un jeune maraîcher qui sont là-haut et qui disent « très bien, nous, on veut anticiper sur le changement climatique. Nous, on veut qu'au Niolu, on plante des vergers de pommiers, on veut que la castanéiculture soit relancée, etc. Ils arrivent à faire en sorte que dans cette convention, il soit inscrit non seulement des projets de développement touristique autour du lac, avec la première qui va certainement se réaliser rapidement à l'issue de cette signature, c'est d'abord l'aménagement des berges qui va permettre des randonnées etc., et aux pêcheurs d'avoir un aménagement. Mais c'est aussi le développement agricole et un développement auquel on ne croyait plus. Entre la description de ce qu'était le Niolu à travers Ravis-Giordani, où il y avait des milliers de têtes de brebis et de chèvres sur le Niolu et ce qu'il en est aujourd'hui, eh bien aujourd'hui, je crois que ça c'est la convention de l'espoir. Je crois que ça redonne envie aux acteurs de ce territoire et non seulement de ce territoire, mais on l'a dit aussi, à ceux de l'Aghja nova qui est située juste au-dessus, de s'investir. Je crois qu'EDF a bien compris le message. EDF est partie prenante cette fois-ci de ce développement et véritablement il y a une convergence de vues qui est notable.

Simplement, il y a peut-être encore un élément à travailler qui n'est pas dans la convention mais qui doit faire l'objet certainement d'une révision du côté d'EDF, c'est le droit de réserve. Chaque fois qu'il y a un outil de production, il doit y avoir là aussi un retour. Et pour l'instant, les communes du Niolu ne bénéficient pas de ce droit de réserve.

Donc nous souhaiterions qu'un engagement soit pris de ce côté-là aussi et qu'on ait d'ici quelques mois un rapport sur peut-être la révision globale du droit de réserve de l'eau en Corse et que le Niolu puisse bénéficier de ce droit de réserve.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Cathy Cognetti.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente. Merci à tous pour ce rapport.

Je vous remercie donc pour ce rapport qui met en avant les attentes et les besoins de nos territoires ruraux quels qu'ils soient, mais plus spécialement celui du Niolu, comme l'a évoqué le président qui fait partie de la communauté des communes Pasquale Paoli. Comme quoi, il est possible et tout est possible si on arrive à mettre en synergie tous les acteurs.

L'occasion m'est donnée ici de remercier l'ensemble des acteurs engagés, qu'ils soient de l'Aghja nova et les maires du Niolu, le député présent et le président de l'exécutif aussi pour cette mise en valeur de ce territoire.

Une action qui vise à faire progresser le développement durable dans nos territoires, avec le tourisme dans la valorisation et la sauvegarde de nos villages ruraux et la mise en place qui permettra donc un tourisme durable avec des activités nautiques de pleine nature, mais aussi une réserve, comme vous l'avez dit, sur Lozzi, c'est pour tout ce qui est réserve et stockage en eau.

Le Niolu n'est pas un territoire en déclin, non, mais un territoire situé, vous l'avez dit, au sein d'une communauté de communes qui attend beaucoup en termes de développement, un développement attendu comme beaucoup de nos territoires. Agir pour ces territoires, c'est un gage de réussite.

Nos espaces ruraux, on l'a dit, disposent de ressources naturelles en eau, en air, en produits agricoles, en ingrédients d'une économie verte qui doivent non seulement favoriser leur développement, mais aussi participer plus que l'on pense, aux ressources de nos territoires et à la sauvegarde de nos équilibres territoriaux.

Era tempu !

Je vous invite tous, parce que le 29 est le 30 juin, nous avons à Calacuccia « a chjama di a muntagna », ça sera un bel événement.

À ringrazià vi torna di issu raportu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole parlà ? Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

On arrive à remettre la problématique environnementale d'un projet industriel lourd dont le contexte anthropique a quand même fortement modifié le Niolu, comme d'autres régions de Corse où des aménagements similaires ont été faits. On doit aussi poser le problème effectif de l'usage de l'eau et de la répartition, y compris en amont des aménagements.

Le cas se pose aujourd'hui pour le Rizzanese, il pourrait se poser sur d'autres barrages et il se pose sur le Niolu.

Moi je pense qu'on doit d'abord avoir à l'esprit dans une vision d'une réappropriation de nos moyens de production électrique et de nos ressources en eau, qu'une concession n'est pas perpétuelle. Elle a une fin et la fin des concessions EDF en Corse, elle est très proche.

Madame la Présidente, je vous regarde. Vous avez une bonne connaissance du Val d'Aoste. Ils ont racheté, il y a 20 ans, toutes les concessions italiennes. Ils sont 125 000 habitants et ils n'ont pas eu peur de prendre la gestion technique, administrative, financière d'un parc hydroélectrique de plusieurs centaines de mégawatts. Ils ont fait un prêt auprès de la Banque centrale européenne et 20 ans après, ils ont tout remboursé. Ça leur génère plusieurs dizaines de millions d'euros de bénéfice parce qu'ils sont, eux, excédentaires et qu'ils vendent sur le reste du territoire italien.

Mais il faut appréhender, Monsieur le Président de l'Office hydraulique, la fin des concessions, il ne faut pas jouer petit bras, il ne faut pas voir EDF comme le partenaire perpétuel des aménagements hydroélectriques en Corse. Ce n'est pas quelque chose d'infaisable. Les hommes que j'ai connus et ceux que vous connaissez et ceux qui viendront peuvent être formés ou ont déjà la formation pour être en capacité, d'autant plus que la ressource humaine existe déjà en Corse pour gérer ces aménagements. Donc ça c'est le point politique.

Le point conjoncturel lié au Niolu sur la partie environnementale, c'est aussi d'essayer de résorber l'inégalité des communes qui ont été parasitées par cet aménagement, qu'on le veuille ou non, et qui ne touchent rien. Il n'y a pas eu de péréquation comme ça s'est fait dans le Fiumorbu, comme ça s'est fait dans le Rizzanese et il y a le mépris de la loi. La loi dit que toute commune qui est une apporteuse en eau d'un ouvrage hydroélectrique, elle doit avoir une rétribution, même si elle n'a pas d'aménagement intrinsèquement sur son territoire. La commune de Corte est bafouée dans ses droits. On prélève sur la commune de Corte, sur le haut Tavignano, plusieurs dizaines de millions de mètres cubes et il n'y a pas de compensation financière. Il n'y en a pour personne d'ailleurs.

Donc je pense qu'il doit y avoir un réexamen, je pense qu'il faut que l'Office ou la communauté des communes, un opérateur qui est ordonnateur diligente une enquête financière et administrative pour regarder les possibilités de faire évoluer cette répartition.

La concession arrive à sa fin dans pas longtemps, donc au pire, il y aura un renouvellement. Dans le cadre d'un renouvellement, on doit renégocier le contrat de concession et en annexe au contrat de concession, il y a les taxes. On doit avoir la possibilité de faire en sorte qu'il y ait ces justes contributions.

Pour la partie hydraulique de l'aménagement, je fais confiance aux ingénieurs qui ont la charge du projet. Je vous fais juste une remarque, c'est qu'il y a eu un facteur chance. On s'était un peu battus à l'Assemblée en 2015, l'Ercu n'a pas été classé en catégorie un. En revanche le Viru qui est juste à côté est classé. Ça aurait pu être la ressource, il retombait dans le barrage. Donc attention, pourquoi l'un et pas l'autre ? Peut-être qu'on s'en est un peu mêlés au bon moment en pensant justement qu'il pouvait y avoir des besoins complémentaires.

Mais la notion des classements, elle doit aussi être revue parce qu'on ne peut pas aujourd'hui en Corse considérer qu'on va sanctuariser des forces motrices quand on en a besoin. Les autres régions, les autres pays de montagne peuvent le faire, les Alpes ou les Pyrénées, parce qu'ils ont déjà mobilisé 80 % de leurs ressources mobilisables, que ce soit en grosse hydraulique ou en petite hydraulique. Nous, on n'est même pas à 50 %. Donc, tout ceci pour dire qu'il y a un chantier.

Mais j'insiste sur la notion du juste retour de l'impact anthropique et une réévaluation des taxes et une juste répartition. Je ne vous fais pas un dessin, mais Jean-Félix le sais, il a été maire d'une commune qui ne touchait rien et il est juste à côté.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Félix.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement parce que beaucoup de choses ont été dites.

Moi, je vais insister sur l'histoire des choses, ça a été développé par Nadine mais aussi par Paul-Félix, sur le grand paradoxe du mal-développement, l'implantation d'une structure sans retombées et on a vécu durant des décennies, entre une structure présente sous nos yeux avec de l'eau, de l'électricité produite et problème d'eau dans les villages du Niolu et d'ailleurs, bassin versant puisqu'on ne parle pas que du Niolu, on parle du Niolu et bassin versant. C'est important de le dire. Problème d'électricité, je me rappelle une nuit de Noël où il y avait eu à la fois un poteau qui, parce que le poste source était à Corte, donc les usines produisaient de l'électricité, poste source à Corte, au retour, donc poteau dans la Scala, mauvais temps, qui tombe, sécurité avec le Vazzino, qui tombe aussi parce qu'un arbre est touché. Donc, nuit noire le jour le soir de Noël. Evidemment, on a permis d'avoir un poste source à Cuccia ensuite pour sécuriser. Donc, l'électricité passait sous nos yeux et les problèmes d'infrastructure existaient.

Et ça a été dit, pas d'énergie de réserve et pas non plus de respect de la concession de l'ouvrage signée par l'État, c'est-à-dire l'aménagement des berges d'un point de vue faunistique, floristique, touristique qui sont inscrits dans la concession entre l'État et EDF. Donc pas de respect de tout ce qui était prévu par la concession de 1964.

Je rappelle qu'il y a 3 usines : les premières, c'est Corscia et Castirla, ce sont celles-là qui vont faire l'objet d'un renouvellement bientôt. Puis il y a eu la troisième, celle de Sovenzia, qui prend de l'eau dans le Tavignano pour turbiner, qui elle date des années 80, 82-83.

Donc la première concession sera renouvelée, certainement en 2034. C'était 70 ans les premières concessions.

Donc voilà le paradoxe avec beaucoup de revendications autour, le pont des Fontanelle évoqué par Nadine n'existe plus à cause d'une crue et d'un lâchage

du barrage. Donc beaucoup d'aigreur, beaucoup de frustration et le mal développement.

Aujourd'hui, on est en train de tourner cette page par une méthode différente. Effectivement, elle avait été initiée il y a 10, 12 ans par les maires dont j'étais avec d'autres évidemment, mais il n'y avait pas les agences et offices présents, il n'y a pas la Collectivité de Corse présente, il n'y avait pas encore la politique de la montagne. Donc, la nouveauté entre hier et aujourd'hui, c'est le changement entre l'ascendant et le descendant qui se retrouvent, la volonté d'inscrire cela dans un projet territorial d'ensemble avec les agences et offices et la Collectivité qui sont cosignataires de l'engagement avec EDF et les communes. Ça change et même si la première convention en 2011 a permis de faire l'étude qui était précitée, qui donne déjà un tableau, permettait aussi d'avoir quelques actions de mécénat qui ont eu lieu. Mais c'était insuffisant, il fallait aller beaucoup plus loin parce qu'il y avait une absence de volonté politique ou pas suffisamment.

Aujourd'hui, elle y est, tant mieux. C'est reproductible, il faut le dire. Il ne s'agit pas de dire que ça ne servira que le Niolu et le bassin versant. L'idée, c'est que sur d'autres ouvrages, ça a été dit à Rizzanese, mais aussi ailleurs, la gouvernance de ce projet conjoncturel en l'état du droit existant, nonobstant ce qui pourra intervenir dans la loi sur l'autonomie, puisse se mettre en place et avec des choses quand même structurantes prévues puisque ce qui est important dans cette convention, c'est qu'elle débute déjà avec un projet structurant travaillé techniquement, c'est ce qu'a évoqué Gilles Giovannangeli, cette irrigation agricole, avec ce tuyau en 200 qui partirait en gravitaire de Lozzi et qui arriverait à irriguer l'ensemble de la vallée d'un point de vue de la mise en culture de l'autonomie alimentaire, mais aussi de la production électrique sur le réseau. C'est quelque chose qui, pour cette hypothèse-là, parce qu'il y a l'autre hypothèse où on fera la steppe avec le lac, pourrait être reproductible dans d'autres territoires et vallées de montagne, à l'aune de l'adaptation au changement climatique, avec des retenues, avec une logique de production électrique.

J'ajoute que dans le débat général français aujourd'hui, on va voir apparaître un croisement entre les réseaux d'eau et la connexion des réseaux d'eau intelligents, puisque je sais que la CRE, le ministère de l'industrie va là-dessus, c'est-à-dire mailler de manière intégrée la connexion intelligente des réseaux d'eau pour des raisons de consommation, mais aussi de production pour les financer, pour les rendre viables. Donc, ça veut dire que ces projets-là sont déjà un peu en avance et pourraient permettre de développer sur d'autres réseaux d'eau pour 2 communes en gravitaire, au Niolu et ailleurs, ce genre d'intégration qui correspond à la politique qui a été développée. Et ça, c'est extrêmement important parce qu'on a déjà 2 projets concrets.

Outre cela, évidemment, il y a les conclusions de l'étude qui allaient sur l'aménagement, pas simplement qu'autour du lac, puisqu'on parlait de la vallée du Niolu, mais aussi du bassin versant, en sentiers de randonnée, en aménagements patrimoniaux, archéologiques aussi. La différence aussi avec il y a 12 ans, c'est qu'il y a là, croisement avec les autres politiques, puisque je vous rappelle par exemple sur une question de pastoralisme, d'une charte du territoire sur la gestion des estives par ailleurs qui est un fait, on va pouvoir croiser d'autres politiques avec cette convention.

Souligner quand même que dans l'ensemble des autres massifs français, la pratique de ce conventionnement était déjà la règle depuis très longtemps par rapport aux opérateurs hydroélectriques. Je vais vous donner un élément : par exemple la compagnie nationale du Rhône qui gère les grands ouvrages, qui sont autrement beaucoup plus importants que ceux du Niolu, finance, dans le cadre de conventions qui étaient faites avec l'ANEM, les départements, les régions et les communes, 600 km de randonnée à 100 %. Dans les Pyrénées, pareil. Autrement dit, nous ne faisons qu'une mise à niveau mise au goût des institutions de la Corse, de ce qui aurait dû être fait, ce qui mesure un peu le manque de volonté qu'il y a pu avoir en la matière sur 40 ans, ce qui aurait dû être fait et ce qui a été fait par ailleurs depuis très longtemps.

Donc, nous sommes sur cette voie-là, très attendue évidemment par l'ensemble des acteurs, avec déjà des actions structurantes attendues par les agriculteurs, mais aussi eau potable, ça a été dit, et énergétique et pas simplement.

Et enfin, dernier élément sur la perspective effectivement de l'évolution institutionnelle, il est évident que sur la question de l'évolution institutionnelle, la question de savoir si la Collectivité de Corse se positionnera dans la demande d'être autorité concédante dans les histoires des ouvrages hydroélectriques, à l'aune de cette expérience, se pose, voire peut-être avec des opérateurs créés à partir d'elle. Oui, ça se pose. Il y avait des comités de communes en Savoie par exemple, qui avaient des ouvrages hydroélectriques qui arrivaient à terme dans les années 2011, 2012 où EDF devait remettre à niveau l'ensemble des informations pour permettre une mise en concurrence du renouvellement de la concession, étaient en train de se poser la question, il y a 12 ou 13 ans, au travers de l'ANEM, de savoir s'ils allaient créer des outils pour pouvoir être gestionnaires des ouvrages. Donc, ces raisonnements-là existent ailleurs en France continentale et il n'y a pas de raison effectivement, lorsqu'on connaît la capacité de ces ouvrages qui sont largement amortis depuis très longtemps, d'avoir une étude qui permette une logique gagnante-gagnante pour la Corse, pour les territoires de montagne, pour le coût de l'énergie.

Et enfin je vais terminer sur l'énergie de réserve. Effectivement, sur les droits de réserve et l'énergie de réserve, il y a une déficience. Il y a d'abord un niveau en termes d'information qui doit être dû à la Collectivité de Corse et aux communes puisque je rappelle que c'est à la Collectivité de délibérer pour attribuer, sauf qu'il y a une question d'information de l'Etat, de ces droits par rapport à la loi et par rapport à la réalité de ce que ça impacterait, pour avoir une juste rétribution conformément à la loi sur cette question.

Mais en tout cas, je pense qu'avec le vote de cette convention et cette signature, on permet de donner de l'espoir dans une logique de péréquation, de solidarité, d'aménagement et d'intégration des politiques sur des territoires, Vallée du Niolu et bassin versant parce qu'il faut le dire, le bassin versant par les lâchers d'eau est impacté, je pense au Omessa, Francardo, Ponte Leccia. Donc, il y a aussi un aménagement du bassin versant qui est prévu, qui permette enfin de dire que oui, le développement est possible lorsqu'on met en synergie et que chacun fait des pas dans une logique de volontarisme et de respect de ce que doit être la politique équilibrée de développement en Corse.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Xavier Lacombe.

### **M. Xavier LACOMBE**

Très, très rapidement puisque cette convention-cadre qui nous est proposée, j'ai entendu dire que c'était la convention-cadre de l'espoir et de la réparation. C'est toujours de bon augure quand on entend que les choses seront réparées, je peux l'entendre, je peux le comprendre. È i Niulinchi sò più à prò pà parlà di i so lochi cà eiu, et Dieu sait s'il y en a dans cette assemblée.

Et donc, aujourd'hui, simplement, ce que je voulais dire, c'est qu'on ne peut pas présenter qu'une facette des choses ou qu'un côté, parce qu'il y a 60 ans, l'idée principale et la priorité étaient la production d'électricité pour la Corse.

Alors beaucoup d'éléments certes n'ont pas été pris en compte et aujourd'hui, les choses ont évolué, les mentalités ont évolué, le contexte, la prise de conscience, et la preuve, c'est qu'aujourd'hui, à travers cette convention, comme l'a présenté le président de l'Office hydraulique, eh bien il y a la prise en compte de l'aspect énergétique bien sûr, mais qui était déjà de mise, l'aspect touristique, l'agriculture, l'aménagement. Donc, plusieurs aspects sont pris en compte qui n'étaient peut-être pas prioritaires à l'époque, dans les années 64-65, ça fait 60 ans, comme dans beaucoup de domaines, comme sur beaucoup de territoires.

Donc le Niolu, ce que je veux dire aujourd'hui, n'est pas forcément l'exception ou le mauvais exemple, c'est peut-être le bon exemple qu'il faut citer. C'est le premier point.

Mais après ce que j'ai entendu des différents intervenants vient se poser la question, parce que je vois qu'à la fin de ce rapport, excusez mon côté encore trop pragmatique et financier, et je fais sourire le président de l'AUE qui sait très bien déjà dans mes propos ce que je vais soulever, c'est la question des moyens financiers. Et aujourd'hui, avec EDF, même si le Comité de massif corse s'engage à travers ses différentes directions à financer, si on prévoit de devenir propriétaire de ces ouvrages, ce qui ne me dérangerait pas, qui serait bien pour la Corse, qui rapporterait à la Corse, du moment que ça va dans l'intérêt de la Corse, je crois que nous sommes tous ici, ni plus les uns que les autres, ni moins, pour que tout aille pour le mieux. Mais à un moment donné, dès aujourd'hui, il faut mettre en place une réflexion et une politique sur les futurs ouvrages de grande ou petite hydroélectricité ou du photovoltaïque. Dès aujourd'hui.

Alors grande hydroélectricité, je ne sais pas s'il y en aura ou il y en aura encore parce que, il y a quelques années, peu de gens se soulevaient contre les choses, aujourd'hui c'est différent. Donc, il faut mettre en place aujourd'hui une réflexion d'investissement de notre collectivité sur ces projets de production énergétique et d'accompagnement, aussi bien en ingénierie que financiers.

Et pour terminer sur une petite boutade, vous me connaissez bien, est-ce que nous sommes toujours à temps de racheter la centrale du Ricantu ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè d'altru chì vole piglià a parolla ? Saveriu Luciani.

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Président.

Moi, je ne voulais pas intervenir, mais comme j'ai quelques attaches au Niolu, une maison très près du barrage...

Je salue bien sûr l'aménagement parce que c'est important, ce sont des choses attendues depuis longtemps. Je regarde le Député Acquaviva, qui avait créé à l'époque U Cintu, la fameuse association qui justement se battait, il y a une bonne vingtaine d'années, 20 ans ou peut-être même un peu plus...

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

30 anni !

### **M. Saveriu LUCIANI**

Invechjemu tutti... Ancu i prugetti !

Je me rappelle qu'à l'époque donc, il y avait déjà eu une grande mobilisation. Derrière, il y a eu cette étude de 2014, qui est quand même quelque chose de vraiment très, très intéressant parce que, comme disait quelqu'un, on peut la dupliquer, avec des nuances, avec des déclinaisons particulières, dans d'autres régions de Corse, parce que, bon, le Niolu est une zone sinistrée, désertifiée. Mais je crois que le mouvement il n'est pas que niulincu, le mouvement il est orezzincu, le mouvement, il est dans le Taravu, il est un peu partout.

Dans l'ouest Corse, on a connu un mouvement historique de désertification. Alors, on en connaît les raisons. Il y a des endroits où il y a eu des résurgences, comme chez moi à Pietralba, parce qu'il y a eu la Balanina qui a cicatrisé la région, mais en même temps qu'il a repeuplé, puisqu'on est des communes qui dépassent les 500 habitants, ce qui était à l'époque inimaginable.

Simplement deux mots par rapport à hydraulique, parce que c'est quelque chose qui me tenait à cœur.

C'est vrai que Calacuccia, c'est un des fleurons, même si EDF, Paul-Félix parlait d'EDF, et c'est vrai que la question de la concession dans l'évolution d'un statut politique de la Corse, elle sera rediscutée. Je crois qu'à un moment donné, c'est évident, même si ça peut froisser certains souverainistes français. Je crois qu'à un moment donné, moi je l'ai vu en Sardaigne, ils se posent la question aussi de récupérer les outils. Tant qu'à faire, si tant est qu'on doit produire, qu'on produise aussi avec nos propres outils. 25 millions de mètres cubes, je crois que c'est, de mémoire. Tolla à côté en fait 32 millions. Ce sont les deux grands vaisseaux amiraux de l'hydraulique en Corse.

Alors paradoxalement, Tolla est aménagé depuis un bout de temps. Cela fait des années qu'à Tolla, il y a toute une animation, et même des paillotes, et qu'à Calacuccia, on est devant quelque chose qui était inexplicable parce que finalement, c'était la même situation.

Calacuccia qui donne de l'eau à Bastia. Bastia achète de l'eau à Calacuccia, 1,5 à 2 millions par an d'eau. Et les maires à l'époque me disaient,

« mais nous on ne perçoit rien ». Alors bien sûr, il y a Sovienza qui perçoit, Calacuccia, Cuccia, Castirla, je regarde Cathy. Il y a quand même des retombées, mais c'est vrai qu'en termes de retour, et Paul-Félix a tout à fait raison... Et Corti, parce que Corti avec la prise aussi tant décriée par Pierre Ghionga, qui n'est pas là aujourd'hui, est aussi un peu... Sachant que le Tavignagnu, en plus est aujourd'hui en déclin, on va dire comme ça, en tous les cas une baisse de régime du débit, avec toutes les implications que ça a. C'est-à-dire que Calacuccia, comme le Tavignagnu, irrigue en partie tous les réseaux de l'Office entre Bastia et u Fiumorbu.

Donc tout ça, ce sont des enjeux qui dépassent largement un aménagement du Niolu et qui nous invitent à une réflexion, et Xavier Lacombe l'a évoqué, sur l'énergie, sur les STEP. On parle de STEP, STEP de Sampolo, STEP certainement, j'espère, de Calacuccia, et pourquoi pas ailleurs, le Rizzanese.

Mais là-aussi, l'aménagement de Rizzanese, et je regarde ma collègue, à l'époque, François Simonpieri avait fait une réunion à laquelle il m'avait invité justement, à la Com-com, au musée de la Préhistoire à Livia, pour justement parler de l'aménagement aussi du lac du Rizzanese. Petit lac, à côté, puisque c'est une baignoire, pardonnez l'expression, comme Sampolo, ça n'a aucune commune mesure avec les 32 millions de Tolla et les 25 de Calacuccia.

Ceci dit, la question de l'énergie se pose, la question des aménagements, bien sûr. Est-ce que ça va revitaliser ? Ce qui est sûr, c'est que j'ai assisté à Calacuccia, à une époque, à des coupures d'eau avec un lac devant moi avec 25 millions de mètres cubes, c'est quand même extraordinaire ! Sans compter les agriculteurs qui auront certainement aujourd'hui la chance de pouvoir irriguer si le bassin de Lozzi voit le jour, parce que toute « la plaine » du Niolu, pardon d'expression, mais le bas Niolu a besoin aussi de cette eau. Or, jusqu'à présent, on était dans l'impossibilité juridique surtout de pouvoir alimenter ces exploitants. Voilà. Donc, c'est important.

Moi, je salue le projet, en espérant bien sûr qu'il aille au bout. Mais encore une fois, avec l'idée qu'on repose les questions politiques des concessions, c'est important, du parc hydroélectrique corse.

La question aussi, c'est important de le dire aussi, de la mixité. À un moment donné, un barrage, quel qu'il soit, doit pouvoir, ou une même une retenue dans la plaine, doit pouvoir alimenter à la fois, parce qu'on a une règle de partage et de l'usage bien sûr, mais par les temps qui courent, il y a deux petits problèmes : savoir si on peut alimenter en eau potable certaines populations quand le changement climatique va impacter les nappes comme il les impacte, et surtout

les plans d'eau. L'évaporation, je n'en parle même pas... Et surtout, il y a la question qui est prégnante de l'évolution politique qui va nous permettre d'envisager d'aller un peu plus loin que ça, et là-dessus, je crois que...

C'est terminé ? J'ai encore un peu de temps ? Allora possu parlà ! Possu cuntà ancu una fola...

C'est important qu'on réfléchisse notamment, parce que quand on parle d'aménagement, il y a bien un autre souci, j'en parle dans le détail un peu décousu, mais c'est important, le niveau du lac. Il doit y avoir à un moment donné des garanties à ce que le lac en été, par exemple, ne puisse pas trop descendre, pourquoi ? Parce que les activités nautiques vont être impactées. Ça a été le souci de l'ancien maire de Calacuccia qui avait toujours peur qu'au mois d'août, on commence en quelque sorte à vider, et ça impactait ce qui pouvait se faire autour. Donc même chose à Tolla. Sachant qu'en plus, avec les étés que nous allons avoir, les barrages et les réseaux vont être de plus en plus sollicités.

Donc là, il faut une réponse qui me semble difficile à apporter, mais il va falloir aussi y penser, voir comment on peut faire pour concilier à la fois l'irrigation, l'alimentation en eau potable des bassins et en même temps garantir une activité nautique, touristique, autour des plans d'eau, que ce soit au Niolu, Rizzanese, Tolla o in astrò. Eccu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole piglià a parolla nant'à stu lavu di Calacuccia ? Jean-Jacques Lucchini, per « Fà populu in seme ».

### **M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Juste un mot, je vais très court, sur la gouvernance et sur la façon d'aborder la méthode et la vision qu'on a de nos territoires.

Là, on est sur un cas qui n'est pas particulier, puisqu'aujourd'hui, la vision qu'on a sur l'hydraulique, c'est une vision par territoire. Donc là, on parle du territoire du Niolu, mais demain on pourra parler d'autres territoires.

Et ce qui est important aussi, c'est de parler des STEP. Je ne sais si tout le monde sait ce qu'est une STEP, mais une STEP, c'est de l'eau que vous récupérez, qui est en circuit fermé. On a eu l'occasion de les voir au Maroc aussi, puisque ça fait 20 ans qu'ils utilisent ces méthodes, et je pense que techniquement, c'est ce que demain il faudra qu'on mette en place sur la Corse.



Et là on a deux projets, donc un dans le Niolu et un sur le barrage du Sampolo, où c'est de l'eau en circuit fermé qui remonte et qui est turbinée. Et là, on pourrait créer notre propre énergie au sein de l'Office hydraulique.

Voilà, merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nò. Allora mi girgu versu l'Esecutivu...

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Alors d'abord, merci Nadine, Jean-Félix, i dui Niulinchi, pour bien sur avoir replacé ce sujet dans toute sa dimension, historique, environnementale et politique. Je pense que ça permet aussi de comprendre la portée du projet.

Paul-Félix, juste une réponse rapide, notamment sur la reprise des concessions et la question de l'autorité concédante. Je ne vais pas répondre pour Julien, il pourra bien sûr me compléter, mais vous le savez, on est à la fois dans une démarche PPE et une volonté d'autonomie énergétique et que dans le cadre de cette démarche, a fortiori, si on y ajoute la démarche autonomie, on doit s'autoriser la volonté d'étudier la possibilité pour notre collectivité de devenir autorité concédante, et notamment pour tout ce qui regarde à la production hydroélectrique. Donc, ça c'est quelque chose que nous étudions et que nous envisageons clairement de positionner dans le processus autonomie.

Xavier, il est parti, sur les questions liées au financement, sur le volet financier aujourd'hui du programme, j'ai dit deux choses. D'abord, qu'on était sur un socle aujourd'hui, un principe acté par une convention et que derrière, on devait décliner un plan d'action, programmation et ingénierie financière.

Pour autant, il y a déjà des sujets qui ont été présentés, notamment ceux des aménagements hydrauliques. Rappelez-vous que j'avais présenté devant votre Assemblée, en avril 2023, un plan sur 10 ans. Sur ce plan à 10 ans, nous avons fléché 80 M€ sur la question de l'extension et la création de nouveaux périmètres d'irrigation. C'est sur cette enveloppe là que nous avons travaillé sur le territoire du Niolu. Donc là, on a bien des financements qui sont déjà fléchés et dans une programmation qui est en train de se mettre en œuvre.

Sur la question bien sûr de la production énergétique et de la petite et moyenne hydro, la question qui a été aussi posée sur laquelle nous travaillons. Nous avons déjà un outil qui est l'Office d'équipement hydraulique, qui est déjà capable de se positionner et qui le fait déjà, mais qui pourrait monter en puissance. Mais nous avons aussi des projets de travailler sur l'économie mixte. Tout ça vous sera présenté dans une des prochaines sessions, qui nous permettra aussi de devenir acteurs de premier niveau sur la question de la production énergétique.

Et je termine peut-être sur Saveriu et sur la vision territoriale qui a été aussi complétée par Jean-Jacques, effectivement, on est dans une vision d'approche territoriale. On a vu aujourd'hui le Niolu, parce que là il y a un travail profond qui a été mené sur un temps long. Mais on pourrait parler aujourd'hui de ce que nous sommes en train de faire sur le Rizzanese, autour aussi du barrage du Rizzanese, avec globalement le même esprit : partir d'un projet de développement agricole de la basse vallée, mais aussi, il faut le dire, sur la haute vallée, et autour des acteurs, notamment des élus, dimensionner aussi ce projet dans une perspective de développement local plus large, qui intègre le tourisme, la protection de l'environnement et le patrimoine.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

U Presidente di l'Esecutivu, forse hà da dì duie parole ?

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Di sicuru, aghju ascultatu cù assai interessu tuttu ciò chì hè statu dettu è sò un pocu scumpartutu trà a vulintà d'un parlà micca perchè ghjè un cartulare chì mi tocca da vicinu in tantu chè paisanu. Dunque un parlà micca ma dinù a vulintà forse di ramintà unipochi d'affari à traversu u nostru campà.

Prima pè dì chì issu cartulare vene da luntanu, è ci vole à ringrazià di core tutti quelli chì oghje, è dipoi parechji mesi è annate si sò impegnati pè ch'ellu pudessi sbuccà, eletti di u cantone, i merri, tutti i merri di e cumune, Jean-Félix ACQUAVIVA chì ghjè presente, tant'altri attori è dinò ringrazià EDF, perchè EDF s'hè impegnatu, assai di più chì nanzu pè fà sbuccà l'affare, è à l'internu d'EDF ci hè statu cum'è interlocutore à ogni passu di sicuru, Don-Marc ALBERTINI frà altri. Dunque à ringrazià à tutti quelli chì anu travagliatu assai.

Ghjè un cartulare tecnicu, ghjuridicu, ma ghjè un cartulare nanzu à tuttu puliticu, è puliticu assai, chì issa storia custì, un tocca micca solu u Niolu. À traversu u Niolu, ci hè a storia di a nostra tarra, di u nostru populu, cù i so strazii è i so anni.

Ci vole à di la cum'ella hè, senza gattivera, senza eccessu. Simu stati trattati à a limosina. Micca pendente l'annate. Pendente decine d'anni. Micca solu pè l'acqua di i fiumi, micca solu pè u matrale di Niolu. Si tratta di e nostre fureste, si tratta di e nostre tarre, si tratta di e nostre ghjente. Òn dicu micca chì ci era solu una vulintà pulitica, chè n'avemu cunsiderati noi cum'è culuniale, ghjera un pocu di tuttu. Ghjera una logica pulitica, ghjera una forma di disprezzu, ghjera una forma d'ignuranza dinù certe volte. Ma ciò chì possu ritene eiu di iss'affare ch'aghju campatu, ancu intantu chè giovanu militante naziunalistu... Ramintava nanzu Saveriu Luciani quandu n'avemu creatu l'Associu Cintu. M'arricordu di u mo babbu chì dicia : "hè forse l'ultimu ansciu di vita, s'è ùn sbucchemu micca incù iss'associu, ùn ci la faremu più". È quelli chì sò quì, chì eranu forse prisenti à a prima reunione o à quelle di dopu, s'arricurderanu sempre, pensu, à tempu di a speranza, ma dinù di l'incapacità à crede...à crede chè no pudariamu sbuccà. È ci era dinù tutte e nostre gattive abitudine, tutte e nostre lite, u nostru fatalismu. È "Cintu" hà fiascatu. In tutti i casi ùn hè micca sbuccatu.

Allora, tinimu à capu issu passatu, è avà, guardemu u presente è l'avvene. Cathy l'hà detta. Quand'ellu ci hè a vulintà scumpartuta, ind'un paese, ind'un territoriu, ind'un rughjone, ind'una pieve, in Corsica, avemu risultati. Hè un passu. Ci resta tant'affari à fà. Puru pè dà un cuntinutu, ma ramintà si ancu sin'à qualch'anni fà. Diciamu "ùn ci vole micca à calà l'acqua d'estate", ùn ci stavanu micca à sente. "Ci vole à accuncià e ribbe, ci vole à travaglià", ùn ci stavanu micca à sente. Hè statu lampatu per aria u ponte di Funtanelle, perchè anu cappiatu l'acqua, ùn ci stavanu micca à sente. Ci vulia à dà dui soldi pà e cumune, ùn ci stavanu micca à sente. Ci vulia à parlà di l'energia riservata, ùn ci stavanu micca à sente, è hà duratu, l'annate, l'annate, è l'annate.

Oghje chì ghjè oghje, i tempi sò scambiati, è l'evoluzione glubale di a sucetà dà à sti paesi è sti territorii chì sò stati à spessu scantati da u prugressu, è dunque da a speranza, dà opportunità chì sò opportunità di prima trinca.

Ma si ghjoca avà. A sapemu chì ste poche annate avemu accumpagnatu ver'di i campusanti di Lozzi, di Corscia, di u Poghju, di Calasima, d'Albertacce, di Casamaccioli, di Calacuccia...tante è tante ghjente chì facianu campà sti paesi, è chì avà sò spariti.

Allora resta qualchì fiacculu di vita, è ci hè giovani chì facenu a scumessa di u sviluppu. È tutta a nostra pulitica, in tutti i casi una parte impurtante di a nostra pulitica hè di mantena issa fiaccula, è di fà ch'ella diventessi un focu ardente di vita. Hè perquessa chì oghje si dicia "avaremu pussutu parlà ancu eri, à traversu u cartulare di i flussi aeri", ghjè a discussione d'avà, perchè a nostra visione strategica, ùn spicca micca, ùn oppone micca a vulintà di fà ghjunghje

ghjente in cundizione aggalabbate cù quella di sparte a ricchezza creata è di turnà ver' di territorii chì sò stati dissanguinati ind'è a storia pè rinvisce li oghje.

Allora, hè u travagliu chè n'avemu da fà, è ghjè un travagliu trasversu. Hè stata detta. Ùn hè micca solu l'affare d'EDF è di e 5 cumune di u Niolu. Senza elli ùn si pudia fà nunda. È ci vole à ringrazià i merri è i so cunsigli municipali.

Ma ghjè un travagliu cù a cumunità di cumune, ghjè un travagliu incù a Cullettività di Corsica, ghjè un travagliu incù l'agenzie è l'uffiziu, chì ci po permette oghje di sunnià à un Niolu, u cumitatu di Massicciu in Niolu, induve s'hà da pudè campà cù acqua, cù energia, cù pastori, cù ghjente chì travaglia, cù strade, cù a fibbia numerica. Oghje simu cunnettati in Niolu cù u mondu sanu.

Dunque si vede ch'ellu ci hè una visione glubale. Eiu dicu chì issu raportu custì ùn hè micca solu u raportu di u Niolu. Hè u raportu di tutti i rughjoni, di tutti i paesi, di tutte e pieve di Corsica induve avemu pussutu crede chì a vita avia da sparisce, è induve oghje ci hè a pussibilità tamanta d'accumpagnà la, è di rinfurzà la.

Voilà donc ce que je voulais dire.

Un dernier mot, Xavier Lacombe n'est pas là. Je pense qu'il a tendu au Conseil exécutif une perche, puisqu'on sait que la question de l'énergie l'intéresse beaucoup et qu'il entretient des relations de travail étroites avec EDF.

Je ne veux pas taire devant votre Assemblée les inquiétudes qui accompagnent actuellement le processus de construction de la centrale du Ricantu.

J'ai été saisi de façon informelle d'alertes selon lesquelles un certain retard pouvait être pris et que ce retard n'aurait pas que des raisons techniques, disons-le clairement. Et je choisis de le dire, et j'ai prévenu mes interlocuteurs, y compris à Paris, que je le dirai.

Quelle était la nature des inquiétudes et que sait-on aujourd'hui du bien-fondé ou pas de ces inquiétudes ?

Première catégorie d'inquiétudes : le processus est en cours, il doit commencer. Nous sommes dans un rétroplanning extrêmement serré pour respecter le calendrier de la construction de la centrale du Ricantu, qui a également pour corollaire la fermeture définitive du Vaziu, dont on sait qu'elle fonctionne dans des conditions extrêmement insatisfaisantes, et c'est peu dire.

Dans le cadre de ce processus, la CRE, la Commission de régulation de l'énergie, a proposé un tarif de rachat pour l'énergie qui sera produite au Ricantu. Ce tarif doit faire l'objet d'une validation par le ministère de l'énergie, rattaché actuellement au ministère de l'économie et des finances.

On a normalement un délai de 2 mois pour le faire.

L'arrêté a été transmis, selon ce qui m'a été indiqué, le 4 avril, et donc la validation par le ministère, qui est une condition importante, voire sine qua non, de la poursuite normale du processus devrait normalement intervenir avant (4 avril + 2 mois) le 4 juin, donc dans les jours à venir.

Pour l'instant, cet arrêté n'a pas été signé. Premier motif d'inquiétude.

Le deuxième motif d'inquiétude, qui est plus fondamental mais qui est relié au premier, c'est que vous savez que le Gouvernement est engagé dans une course aux économies budgétaires importantes, et qu'il s'est murmuré que certaines coupes budgétaires ou certains arbitrages pourraient s'opérer au détriment de grands dossiers et de grands chantiers, notamment dans le domaine de l'énergie. Et parmi ceux-là, la centrale du Ricantu en investissement et en fonctionnement aurait été évoquée. Je parle au conditionnel.

Et donc, dans cette hypothèse-là, le retard pris pour signer l'arrêté pourrait être une façon de rendre les choses, d'un point de vue du déroulement de la procédure, plus compliquées et de trouver peut-être, c'est un scénario du pire que j'évoque, je l'espère, pour l'écarter définitivement, y compris dans sa vraisemblance, le retard pris pourrait être ensuite invoqué au soutien d'un désengagement total ou progressif.

Donc, ça c'est la crainte qui a été exprimée par, son expression consacrée, plusieurs sources bien informées.

Donc, moi, en concertation avec notamment le Député Acquaviva, en concertation avec un certain nombre d'acteurs du dossier, j'ai interrogé le Préfet de Corse et je m'appête également à interroger par écrit le Gouvernement, pour avoir des garanties et être rassuré, puisque nous sommes bien d'accord qu'il ne peut pas être question d'envisager un retard et encore moins un renoncement total ou partiel dans le processus de construction du Ricantu, qui est un élément central de la PPE qui a été votée par l'Assemblée de Corse et signée avec l'État.

Donc ce que m'a dit le préfet de Corse, c'est, premièrement, que le retard de l'arrêté de signature n'était que conjoncturel et dû à des raisons techniques, et que la signature interviendrait dans les prochains jours. Donc, j'en profite pour

rassurer également les élus de l'Assemblée de Corse qui avaient eu vent de ces inquiétudes et de ces risques. Je les rassure quant à la réponse du préfet. Et le préfet de Corse, toujours très disponible, m'a indiqué que, à sa connaissance, il ne serait pas question d'intégrer la centrale du Ricantu dans le périmètre des économies budgétaires.

Il y a une double entrée : il y a la question de l'investissement et il y a la question du fonctionnement, puisque je rappelle que le fioul léger est, en coût direct, moins cher que le combustible bio qui est prévu dans le cadre de la PPE.

Donc, j'ai dit également qu'il n'est pas question de retourner au fioul là où nous sommes en train de nous organiser pour en sortir et pour en sortir définitivement. En tout cas que ça ne pouvait pas, et en aucun cas, se faire au détour d'un arbitrage budgétaire gouvernemental.

Donc, le préfet m'a dit que, en ce qui le concerne, il n'a jamais entendu parler d'une telle option. Je souhaite quand même, pour qu'elle puisse être définitivement écartée, cette option, ou que ce risque, ou que cette interrogation puisse être définitivement écartée, écrire au ministre et bien sûr avoir des assurances écrites du Gouvernement. Et dès que ces assurances, comme je l'espère, m'auront été transmises, je ne manquerai pas bien sûr d'en faire part à l'Assemblée de Corse.

En tout cas, rassuré, en partie, néanmoins vigilant, mobilisé pour que le calendrier et les engagements pris, non seulement sur la centrale du Ricantu, et j'y insiste, mais également sur la question des sorties de concession du gaz pour Bastia et Ajaccio, mais également sur la mise en œuvre du protocole que nous avons obtenu sur la transition énergétique dans les différents domaines visés par le document ; vigilant et déterminé sur la nécessité d'avoir la mise en œuvre effective, opérationnelle dans les délais prévus de l'ensemble de ces dispositions.

J'attends donc les assurances écrites du Gouvernement.

Je remercie publiquement le préfet de Corse de la réponse rapide qu'il a faite à ma sollicitation, et je m'engage bien sûr à vous tenir strictement informés du retour qui me sera très probablement fait par écrit dans les prochains jours.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi pè st'infurmazione è e vostre risposte.

Avà emu da passà à u votu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì vote à prò ?

**Dunque, u raportu ghjè ADUTTATU à l'unanimità.**

À ringrazià vi.

Eccu. Eiu pensu chì sò un'ora menu dece, ci vulerebbe à piantà, perchè chì n'emu parlatu digià in cummissione permanente organisaziunale. Ci vole à sorte avà, dopu hè appena cumplicatu, è rivenite à duie ore è mezu, pè piacè, o astrimenti sta sera simu quì fin'à meza notte.

Bon'appitittu !

**La séance est suspendue à 12h50 et reprise à 15h05.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Veillez s'il vous plaît demander à vos groupes de rejoindre l'hémicycle et à vos collègues.

**(Brouhaha)**

Donc, nous avons le plaisir d'accueillir Juliette Ponzevera comme suppléante du suppléant de la suppléante du suppléant, voilà... qui va assurer le secrétariat cet après-midi, les temps de parole aussi.

Je souhaiterais, avant que nous débutions, évidemment, saluer les pompiers qui sont avec nous. Merci de votre attention.

Je tiens aussi à vous annoncer, malheureusement, une mauvaise nouvelle : nous venons d'apprendre le décès d'Aghitella Pietri-Mistre, qui est une ancienne conseillère générale de la Corse-du-Sud en 2014, 2015, 2017 et ancienne conseillère municipale d'Ajaccio. Elle était retraitée de l'Education nationale. Je le dirai de manière peut être un peu triviale, elle était de droite, voilà. Une belle personne. Elle est partie et on l'a appris il y a un instant. Donc, je voulais évidemment présenter mes condoléances, avec vous bien évidemment, à sa famille, aux siens. Et puis on pense évidemment à ses amis et ses anciens colistiers.

Donc nous allons reprendre nos débats. Je passe tout de suite la parole à Julien Paolini.

Donc le quorum est atteint.

Je rappelle aussi qu'il y a des personnes de chaque groupe actuellement qui sont en discussion avec la délégation des pharmaciens, qui vont nous rejoindre dans l'hémicycle dans un instant.

Donc vous avez la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

**Raportu n° 126 : Pianu pè a Prutezzione di e Fureste è di l'Embii Naturali da l'Incendii (PPFENI) nantu à u periudu 2024-2033**

**Rapport n° 126 : Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) pour la période 2024-2033**

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse,

Ce rapport important vise à vous présenter le Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies, le PPFENI.

Donc, c'est un document qui est bien connu des élus, bien connu également bien sûr des services d'incendie et de secours, et je salue également, au nom du Conseil exécutif, les pompiers présents dans les travées, ainsi que l'ensemble des services de la Collectivité de Corse qui œuvrent en matière de lutte et de prévention contre les incendies.

Ce document, ce PPFENI, est un document qui est prévu par le code forestier à l'article L.133-2, qui vise essentiellement à mettre en cohérence les politiques qui concourent à la prévention et à la lutte contre les incendies.

Il intègre différents milieux : la forêt bien sûr, c'est naturel, mais aussi les zones urbaines, les zones agricoles, les zones naturelles, c'est-à-dire en gros la quasi-totalité du territoire de la Corse qui est couvert par ce PPFENI.

Rappeler également qu'initialement, ces plans étaient départementaux, c'était au début des années 2000. Ils sont devenus régionaux, je vais le dire comme ça, depuis 2006, et le dernier PPFENI, il a couvert la dernière décennie, c'est-à-



dire la période entre 2013 et 2022. Il est donc arrivé à échéance en 2023 et ce rapport vise à vous proposer un nouveau plan pour la prochaine décennie, c'est-à-dire la période 2024-2033.

Il est aussi important, je crois, de souligner que ce plan, il n'a pas été élaboré sous le pilotage du Président du Conseil exécutif ou du Conseil exécutif et de ses services, mais sous le pilotage du préfet de Corse, j'y reviendrai probablement à la fin de mon intervention.

Donc, élaboré sous le pilotage du préfet de Corse, avec la DRAAF, qui est chargée de la coordination des travaux.

Et donc l'objet de ce rapport, c'est surtout de récolter l'avis de l'Assemblée de Corse sur ce PPFENI pour la prochaine décennie.

L'Assemblée de Corse est consultée pour avis, à l'instar d'autres instances. Je vais les citer : l'Association des maires bien sûr, des présidents d'EPCI, les communes forestières, la Chambre des territoires, les deux services d'incendie et de secours -j'ai salué les personnels, je salue les 2 présidents des SIS, Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni pour le Pumont et le Cismonte-, l'Office national des forêts, les services de l'État, notamment la DREAL, le Parc naturel régional de la Corse et ainsi que différents experts, Météo France par exemple, l'université qui œuvre beaucoup en matière de recherche sur les incendies, les chambres consulaires, notamment la Chambre d'agriculture, et bien sûr l'ensemble des agences et office de la Collectivité de Corse, enfin en tout cas un grand nombre qui sont directement ou plus indirectement concernés par cette problématique.

Je crois qu'il est aussi important de rappeler que l'Assemblée de Corse, Madame la Présidente, s'est aussi saisie de cette problématique et on a eu, notamment grâce au travail de la CDENATE, de la Commission, pour le dire plus simplement, du développement économique et de l'environnement de la Collectivité de Corse, à se saisir, sous la présidence de Nadine Nivaggioni, de cette thématique entre octobre 2022 et mars 2023. Donc, un travail assez long, complet, qui a donné lieu à un rapport qui a été présenté à l'Assemblée de Corse lors de la session de juillet dernier et qui a contribué fortement à établir des orientations stratégiques qui sont présentes dans ce PPFENI.

Donc, un travail partenarial qui s'étend en plusieurs étapes.

Tout d'abord, en premier lieu, un bilan, une synthèse et une analyse du programme précédent, qui a notamment permis de partager les expériences des différents acteurs sur la dernière décennie.

En deuxième lieu, une étude statistique, notamment une étude relative à tous les incendies qui sont intervenus sur le territoire au cours des 10 dernières années. C'est le cahier 2 de ce programme.

Et enfin, je crois que c'est la partie la plus opérationnelle, qui peut être la plus intéressante, même si les deux autres le sont également, l'élaboration de 21 fiches-actions -je ne vais pas vous les présenter dans les détails, je présenterai les principaux objectifs- qui permettent, ces 21 fiches-actions, de faire évoluer la stratégie de prévention des incendies sur l'ensemble de l'île, en prenant en compte bien sûr un contexte nouveau, notamment celui du dérèglement climatique, peut-être plus prégnant aujourd'hui que précédemment et tous les risques en corollaire, ainsi que des contraintes socio-économiques nouvelles, notamment par exemple budgétaires.

Ces actions, cette vingtaine de fiches-actions, elles s'organisent autour de 4 objectifs principaux.

Premier objectif, réduire le nombre de départs de feux.

Deuxième objectif, réduire les surfaces parcourues par ces incendies et limiter leurs conséquences sur les milieux, les personnes et les espaces naturels.

Troisième objectif, protéger les personnes, les biens et les activités économiques et sociales qui vont avec.

Et enfin, dernier objectif, le quatrième objectif, organiser et communiquer sur la problématique des incendies et feux de forêt.

Donc dans chaque fiche-action, vous y trouvez un objectif, un pilote, des indicateurs qui permettent d'évaluer, de suivre et éventuellement d'ajuster ces actions, puisque le programme, bien sûr, pourra être ajusté au fur et à mesure de sa mise en œuvre, si on se rend compte à l'usage que certaines actions doivent être revues.

Un point important qu'il faut également souligner, par rapport au programme précédent, c'est que l'objectif 3 relatif à la protection des personnes et des biens a considérablement été renforcé dans ce programme par rapport au précédent. Et ça fait notamment suite à une demande forte des élus de l'Assemblée de Corse au travers de sa commission qui le préconisait dans le rapport qui a été présenté en juillet dernier, mais également des élus du bloc communal sous l'égide de la Chambre des territoires, où il y avait une Commission qui avait été créée sous la mandature précédente de la Chambre des territoires, avec une commission incendie présidée par Don Marc Albertini, le maire de Ghisoni, qui faisait

également comme préconisation la nécessité de renforcer la protection des personnes et des biens.

À ce titre, un seul exemple, l'introduction dans les fiches-actions des zones tampons exceptionnelles, ce qu'on appelle les ZTE, qui sont en fait des zones d'interface, qu'on a appelées régulièrement les zones d'interface, et qui font suite à l'expérimentation qu'on a menée dans le Fiumorbu, de pouvoir aller au-delà des obligations légales de débroussaillage, donc au-delà des 50 mètres, dans des zones à risque qui avaient été préalablement identifiées par l'université dans le cadre de ses travaux de recherche. Donc l'expérimentation a eu lieu dans le Fiumorbu et d'ailleurs je vous invite à venir visiter ces interfaces qui ont été réalisées dans le Fiumorbu en mobilisant, je crois que c'est important de le rappeler aussi, les moyens de la Collectivité de Corse, puisque les communes n'avaient pas forcément les moyens de nettoyer ces zones-là. Et donc c'est la Collectivité de Corse, et notamment les forestiers sapeurs qui ont pu intervenir sur ces zones suite à la prise d'un arrêté spécifique par le préfet pour pouvoir intervenir sur ces propriétés-là, qui étaient souvent des propriétés qui n'appartenaient pas aux communes.

Donc, on aura une visite de ces interfaces, je le disais, le 11 juin prochain, donc très bientôt, dans le Fiumorbu pour pouvoir justement mesurer le travail qui a été accompli en la matière, des expérimentations, vous l'avez compris, qui ont vocation à se multiplier sur le territoire. Bien sûr qu'on ne pourra pas en faire partout, donc il y a besoin de cette collaboration avec l'université pour identifier les zones à risques et mobiliser les moyens en fonction des moyens qui sont disponibles aujourd'hui au niveau de la Collectivité de Corse notamment, pour nettoyer ces zones-là.

Mais grâce à ces fiches-actions, on pourra renouveler ces expériences et les multiplier sur le territoire.

Autre point aussi à rappeler sur cette question de la prévention des incendies, c'est une compétence qui est essentiellement communale, voire intercommunale. Certaines communes, qui à la base ont cette compétence relative à la prévention incendies, ont délégué aux intercommunalités. Ce n'est pas le cas partout sur le territoire. Mais on constate aussi et surtout que le bloc communal, dans son ensemble, que ce soit les communes ou les intercommunalités ont les plus grosses difficultés, aussi bien pour des raisons techniques que financières, à exercer pleinement cette compétence et à la mettre en œuvre.

C'est pour cela que la Collectivité de Corse les accompagne fortement dans ces politiques, aussi bien pour la réalisation d'ouvrages, par exemple, la

création d'une cinquantaine de points d'eau, la réalisation de zones d'appui à la lutte ou encore la création et la mise aux normes de pistes.

L'ensemble de ces équipements DFCI, par exemple, a représenté un montant total d'environ 8 M€ qui ont été réalisés par la Collectivité de Corse, pour permettre aux communes et aux intercommunalités d'agir en matière de prévention incendies.

Donc au-delà de ces ouvrages, des forestiers sapeurs également de la Collectivité de Corse réalisent l'entretien et la création d'une diversité d'ouvrages, par exemple, les zones d'appui à la lutte, les brûlages dirigés. Ces travaux des forestiers sapeurs vous ont d'ores et déjà été présentés puisqu'on a pu examiner lors d'une session précédente le programme des forestiers sapeurs pour l'année 2024, donc l'ensemble des ouvrages qui sont prévus et des actions pour l'année 2024, ça avait été déjà le cas en 2023, et qui prévoient notamment la réalisation de 3 000 hectares de débroussaillage et de plus de 100 km de piste (ce n'est pas rien 100 km de piste) DFCI.

Donc, on a fait une estimation en se disant, il y a 3 000 km d'hectares de débroussaillage, il y a 100 km de piste qui sont prévus dans ce programme de travaux 2024, qu'est-ce que ça représenterait en termes de volume financier, si on était passé par des marchés publics ? L'estimation nous dit qu'aujourd'hui, ça aurait coûté 15 M€ pour le débroussaillage et 600 000 € pour les pistes, si on était passé par des marchés publics au lieu d'avoir réalisé ces actions en régie.

Donc, on voit bien aussi tout l'intérêt d'avoir ces équipes de forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse qui sont mobilisés au profit des communes pour l'exercice de la prévention incendie notamment, mais également pour les deniers publics, et notamment ceux de la Collectivité de Corse.

Il y a également bien sûr le renouvellement du matériel, 2,7 M€ sur 5 ans pour moderniser des équipements des équipes de la Collectivité de Corse.

La Collectivité de Corse, globalement, sur ces 21 fiches-actions, elle est impliquée quasiment dans toutes les actions, mais de manière prioritaire sur deux actions, je vais les citer : le déploiement généralisé des systèmes d'information géographique Open DFCI, un SIG qui est partagé par l'ensemble des acteurs, donc ça fait l'objet des fiches-actions 1, 17 et 18, par exemple. Ou encore le développement du brûlage dirigé qui permet d'ouvrir les milieux et faciliter l'installation d'agriculteurs, ou bien des actions de protection de l'environnement, c'est par exemple la fiche-action n°7. Et bien sûr, vous le savez, les missions de surveillance, notamment en période estivale pour intervenir si

nécessaire sur des feux naissants en soutien opérationnel des services d'incendie et de secours.

Par ailleurs, et de manière cohérente et articulée, je vous rappelle également qu'on a eu à adopter un programme pour la forêt et le bois de Corse dans lequel il y avait deux fiches-actions : une qui permettait de signer des conventions avec les communes forestières pour améliorer l'état des pistes ; améliorer l'état des pistes pour accéder à la ressource forestière, mais c'était aussi des pistes DFCI, donc elles avaient une double utilité ces pistes, à la fois aller chercher du bois en forêt et également permettre aux services de secours si nécessaire d'intervenir. Et surtout mobiliser des financements du FEADER et de l'État pour la réalisation de ces travaux et donc, encore une fois, d'optimiser les financements et minimiser le reste à charge pour la Collectivité de Corse dans la réalisation de ces travaux.

Donc, des conventions avec les communes forestières pour intervenir sur leur territoire, pour créer des pistes et pour nettoyer des milieux, de manière à faciliter l'installation d'agriculteurs. C'est ce qu'on a appelé des zones de réduction de combustible. Donc, nettoyer des parcelles dans des milieux forestiers et permettre l'installation d'agriculteurs dans ces zones.

Donc je vous fais un petit point, je vous rappelle que le programme « foret/bois » a été voté en décembre 2023. On a déjà 3 conventions signées pour des zones de réduction de combustible qui permettent de nettoyer et ensuite d'installer un ou plusieurs agriculteurs, donc par exemple à Bastelica ou dans le Cuscione. Et on a une convention pour les dessertes forestières avec le maire de Noceta, Fabien Arrighi. Et on en a 6 qui sont en cours.

Donc finalement, en quelques mois, on a déjà une dizaine de conventions qui sont, soit signées, soit en cours de finalisation pour intervenir dans ce secteur.

Les agences et offices, je le disais tout à l'heure, sont également mobilisés dans ce programme :

L'ODARC pour accompagner les communes dans l'élaboration de leur plan communal de débroussaillage indispensable. C'est l'accompagnement pour aider à respecter les obligations légales de débroussaillage, et ce n'est pas une mince affaire pour les maires.

L'Office de l'environnement qui est en charge, par exemple, des études préalables avant de réaliser un ouvrage de zones d'appui à la lutte pour être sûr

qu'on protège bien la biodiversité ou encore, sur les actions de communication grand public et sur ces thématiques de la prévention incendies.

Donc ça a été un travail, vous le voyez très important pour la Collectivité de Corse, ses agences et ses offices. Je remercie bien sûr les services de la Collectivité de Corse, notamment Bruno Guidini qui a un peu coordonné tout ça au niveau de la Collectivité de Corse.

Vous dire également que ce PPFENI, il a été présenté débattu à la Chambre des territoires qui a émis un avis favorable. Donc, c'était le 6 mai dernier.

Le CESEC également a été saisi et a émis un avis dont vous avez dû être destinataire, qui est également un avis favorable. J'ai été auditionné le 21 mai, donc très récemment.

Quelques éléments de l'avis du CESEC, je ne vais pas vous le lire, il est long.

Il rappelle, par exemple, le travail de l'université en matière de recherche sur la lutte et la prévention incendie. Il préconise de réfléchir à la fois sur les questions d'aménagement du territoire en lien avec la prévention incendies, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme.

Il rappelle aussi la nécessité d'accompagner les communes sur les obligations légales de débroussaillage.

Il souligne l'importance des zones tampons exceptionnelles, les fameuses interfaces qui permettent d'aller au-delà des OLD.

Il rappelle également que le risque incendie est plus prégnant aujourd'hui, je le disais tout à l'heure, qu'il y a 10 ou 20 ans. Le couvert forestier augmente, il a été multiplié par 3 en 100 ans, je l'ai dit au CESEC, je le dis également ici. Les milieux se ferment, en lien avec l'exode rural, on en a parlé ce matin, je crois.

Donc, toutes ces thématiques de la nécessité d'impliquer les agriculteurs et les services de l'Office de l'environnement.

Donc, voilà pour les éléments principaux qui ont été soulevés par le CESEC.

Je termine, avant de vous céder la parole, Madame la Présidente, sur la délibération via ce PPFENI.

Je crois qu'il y a, au-delà de la validation et de l'avis de l'Assemblée de Corse sur ce PPFENI, il y a deux éléments importants, il me semble, au niveau de la délibération : d'une part, la demande du transfert de la compétence prévention incendies de l'État vers la Collectivité de Corse dans le cadre du processus d'autonomie, notamment qu'en ce qui concerne le pilotage du PPFENI, je l'ai dit, il est aujourd'hui assuré par le préfet. Il nous semble nécessaire que ce soit le Conseil exécutif qui puisse piloter ce programme, et je pense avoir fait la démonstration de l'implication de la Collectivité de Corse d'une manière générale dans ces politiques-là. Et d'autre part, de mener une concertation régulière sur la mise en œuvre de cette politique, de manière à éventuellement ajuster les actions de ce plan. Si on voit qu'il y a des actions qui prennent du retard, qui ne se font pas assez vite, où on a des blocages à lever, qu'on ait un suivi régulier de la mise en œuvre de ce plan pour réajuster éventuellement nos actions, notamment en relation étroite avec les communes qui ont la compétence aujourd'hui et qui, à mon avis, il est bon qu'elles puissent la conserver, même si la Collectivité doit continuer son accompagnement. Et par exemple, sous l'égide de la Chambre des territoires, on pourrait faire ce travail de suivi et d'amélioration de ce plan au fil de l'eau.

Voilà, Madame la Présidente, les éléments que je voulais fournir à l'Assemblée sur cette thématique et... à bientôt, Madame la Présidente, puisque je vois que vous nous quittez. Ah, vous revenez ? Alors, à tout à l'heure.

**Brouhaha.**

C'est le Vice-président ? C'est l'homme de la situation !

**M. Hyacinthe VANNI**

Comme quoi le timing est bien fait !

Merci, Monsieur le Président.

Donc, il y a un rapport de la commission du développement économique.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Avis favorable, Monsieur le Président, avec non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », et une absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Importants aussi les avis du CESEC et de la Chambre des territoires.

Si M. le Président de la Chambre des territoires veut le lire ? Ou alors je peux le faire ?

« La Chambre des territoires, à l'unanimité des membres présents,

Prend acte de la présentation du projet PPFENI, plan de protection des forêts et de l'espace naturel contre les incendies 2024-2033, par le Conseil exécutif en charge de l'aménagement du territoire, de l'énergie et du logement,

Se félicite que la Chambre des territoires ait été associée à son élaboration et que ce document reprenne les nombreux principes déjà évoqués lors du précédent PPFENI, en y ajoutant notamment la protection des personnes et des biens,

Propose d'étudier la possibilité d'élaborer des interfaces déjà expérimentées sur le territoire du Fiumorbu-Castellu, dans les zones qui le nécessitent, avec le concours de la Chambre des territoires,

Souhaite que les fiches-actions du PPFENI fassent l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan annuel,

Émet un avis favorable au plan de protection des forêts et de l'espace naturel contre les incendies 2024-2033. ».

Je que c'est très important d'avoir lu cet avis de la Chambre des territoires.

**M. Julien PAOLINI**

Si vous permettez, tout à fait, et c'est pour ces raisons que dans la délibération, il est repris les éléments liés, par exemple, au suivi de la mise en œuvre du plan en concertation étroite avec la Chambre des territoires. C'est pour ces raisons là qu'on a souhaité rajouter ces éléments dans la délibération, pour prendre en compte cet avis favorable de la Chambre des territoires.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur le Conseil exécutif.



Donc, j'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?  
M. Guidoni !

**M. Pierre GUIDONI**

Merci, Monsieur le Président.

En juillet dernier, nous avons déjà ébauché tous ces sujets lors de la présentation du rapport de la CDENATE.

Les actions dites « réglementaires » qui sont développées ne souffrent pas de contestation. Elles reprennent ce qui s'est toujours fait : les pistes DFCI, les Zones Tampons Exceptionnelles, le brûlage dirigé, etc.

L'expérimentation dans le Fiumorbu pour que l'entretien et les cultures protègent les villages va bien sûr dans le bon sens et mériterait d'être généralisée.

Les 4 objectifs sont bien détaillés, que ce soit la prévention du risque par la réduction du nombre de départs de feux, l'aménagement du territoire pour réduire les surfaces parcourues, la protection des personnes et des biens, et l'organisation.

On connaît le rôle essentiel des forestiers sapeurs pour l'entretien préventif des espaces, mais attention, ce n'est pas à eux d'intervenir sur les incendies sachant qu'ils interviennent sur les feux naissants et qu'ils ont la surveillance.

Ce plan nous agrée dans le fond. Il est dans ses prérogatives.

J'ai été président du SDIS 2B, vous le savez, M. le Président, je connais bien la problématique. Il y a une question de moyens qui est évidente. On en a discuté en juillet, lorsque notre collègue Chantal rappelait son initiative concernant les moyens aériens de lutte contre les incendies.

Concrètement, il était question d'assurer une présence permanente de moyens aériens en période estivale en Corse, afin de prévenir les incendies et d'intervenir dès qu'un départ de feu était identifié.

Nous savons tous que la flotte de la Sécurité civile, dotée de 11 appareils, est basée à Nîmes, est vieillissante et nécessite un temps de trajet de une heure trente pour rejoindre l'île. C'est un vrai enjeu qui mériterait de figurer dans la délibération, en considérant que c'est un point sur lequel il faut continuer à se battre. La délibération est plus visible que le rapport.

Alors, si la délibération que vous nous proposez approuve le plan dans son article 1, et autorise le président à le mettre en œuvre à l'article 2, l'article 3 de cette même délibération m'interpelle.

Vous demandez le transfert de la compétence "prévention des incendies" dans le cadre de l'autonomie. Ce point-là peut nous poser problème, surtout dans la dimension financière. Si ce n'était que demander d'exercer le pilotage du plan, ça passe encore, mais les moyens financiers liés à la lutte anti-incendie, c'est lourd....

La fin de l'article 3 sur l'association étroite de la Chambre des territoires, les communes et EPCI me convient très bien. C'est peut-être dans ce cadre d'ailleurs qu'on pourrait avoir un point d'étape sur les conventions de partenariat votées en décembre dernier. Il serait bon de savoir combien de communes forestières et d'EPCI ont contractualisé. C'est important d'avoir cette information en termes de prévention.

Je reste donc circonspect sur la demande de transfert de compétence. Et avant d'aller plus avant dans le débat et de se positionner, nous avons besoin d'en savoir plus.

Parle-t-on du transfert de la Sécurité civile et de la maîtrise de tous les moyens de lutte contre les incendies, aériens compris ? Le rapport n'en dit pas plus, il ne développe pas cette demande qui mérite pourtant de l'être.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. D'autres demandes d'intervention ? Paul-Jo Caitucoli.

**M. Paul Joseph CAITUCOLI**

Monsieur le Président, merci.

Monsieur le Conseiller, merci pour ce rapport et le travail des différents services, vous l'avez expliqué, transversaux, avec les différentes agences et offices qui interviennent.

L'intégration et la nécessité de préserver les pourtours des villages devient vraiment quelque chose d'urgent, et donc je crois qu'on peut se féliciter de ce travail.

Nos institutions ont bien fonctionné aussi puisque la Chambre des territoires a permis de faire ce test dans le Fiumorbu.

Bien entendu, la dernière phase, c'est qu'il y ait maintenant cette connexion forte avec les projets alimentaires territoriaux, notamment sur le maraîchage, pour pouvoir engager et atteindre cet objectif d'autonomie alimentaire, aussi sur les vergers, puisqu'il y a aussi beaucoup de ces zones qui sont importantes. Et la nécessité d'y adjoindre la gestion de l'eau à travers les canaux historiques, je dirais, notamment ceux qui desservent les anciens moulins et qui aujourd'hui pourraient servir justement à porter cette eau afin de produire, de continuer à produire.

Enfin, l'aspect de réouverture des milieux au niveau du pastoralisme est un élément déterminant, avec ces zones que vous avez décrites tout à l'heure, puisqu'elles vont permettre justement aux jeunes agriculteurs de pouvoir retrouver les chemins de la transhumance, notamment avec les politiques du comité de massif qui permettent aussi de construire le nécessaire confort du 21<sup>ème</sup> siècle pour ces jeunes. Et donc à partir de là, pouvoir lutter efficacement dans une logique vertueuse contre les possibilités d'incendie et ce risque qui avec le réchauffement est en train de nous inquiéter. On le verra d'ailleurs dans une motion que notre groupe déposera tout à l'heure concernant les hélicoptères. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, M. POLI.

**M. Pierre POLI**

Merci, Monsieur le Président. Juste quelques mots pour féliciter le Conseil exécutif pour ce rapport de qualité, féliciter les services.

Moi, je vais surtout parler un peu du rôle du maire. Le maire aujourd'hui dans sa commune, il a une obligation de faire débroussailler des terrains, mais ça devient de plus en plus compliqué. C'est pour ça qu'aujourd'hui, on a besoin du rôle de la Collectivité pour venir en appui avec nous, à travers nous aussi les intercommunalités. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, faire débroussailler un terrain, c'est très compliqué. Beaucoup de terrains sont dans l'indivision, comme vous le savez. Pénétrer sur un terrain, ça m'est arrivé plusieurs fois avec des employés communaux où je me suis mis dans l'illégalité la plus complète, mais je l'ai fait parce que c'était, je dirais, une question de sécurité et plus que de sécurité.

Donc aujourd'hui, facturer, envoyer des factures, malheureusement, les factures, on les a envoyées, on n'a jamais eu de retour. Donc à ce niveau-là, ça devient franchement de plus en plus compliqué.

Donc nous aujourd'hui, les communes, on essaye de travailler un peu avec tout le monde pour régler ces problèmes, avec les agriculteurs bien entendu, en essayant de donner des terrains aux agriculteurs pour qu'ils puissent être exploités, nettoyés ; travailler avec les chasseurs, ça peut paraître bizarre, mais les chasseurs jouent un rôle aussi à ce niveau-là. On a de plus en plus dans les communes ce qu'on appelle des trails avec les sportifs, travailler aussi avec les sportifs qui ouvrent des chemins, qui ouvrent beaucoup de chemins et beaucoup d'accès.

Donc je pense que c'est un travail en commun, de tous, qu'on doit faire. Et à travers tout ça bien sûr, alors les pistes DFCI, veillez à l'entretien des pistes DFCI, ça c'est impératif parce qu'on sait qu'il y a quand même certains endroits où les pistes ne sont pas toujours entretenues, je dirais, pas toujours accessibles. Donc là, je pense qu'il y a un travail important à faire.

Bien entendu, je voulais rendre hommage aux pompiers professionnels volontaires, aux sapeurs forestiers, à tout le monde pour leur pour leur engagement, féliciter aussi l'université de Corse qui, à travers le projet Goliath, fait un travail très important dans ce domaine.

Et je pense, Monsieur le Conseiller exécutif, que là vous mettez en place tout ce qu'il faut pour en principe réussir ce dont la Corse a besoin, c'est-à-dire prévenir au maximum les incendies. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Oui, Nadine Nivaggioni.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci, Monsieur le Président.

On partage tous l'efficacité de cette collaboration, le fait qu'il y ait eu un travail de concertation pendant de nombreux mois, nous montre bien qu'il y a une amélioration notable dans la stratégie de prévention, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes en milieu naturel. Ça, c'est un élément qui est incontestable, même si, ce document est de qualité, mais il faut en la matière toujours être très humble parce qu'on sait que face à cet élément qui est le feu, il faut la plus grande humilité.

Mais un document en tous les cas, de façon partagée, de très bonne facture.

On retient aussi l'intégration de ce nouvel ouvrage, la zone tampon exceptionnelle qui existait dans l'antépénultième programme, mais qui avait disparu dans l'avant dernier. Et donc, il revient sous une forme renforcée, avec un cahier des charges établi et avec de façon ponctuelle, l'appui de l'université lorsqu'on considère qu'il est nécessaire face à une situation particulière.

On retient aussi, et ça, ça a été noté par tout le monde, l'intérêt de travailler avec le service recherche de l'université et le plan Goliat. Il serait intéressant que ce programme Goliat trouve une suite, parce que c'est essentiel pour nous, dans la prise en compte du changement climatique, avoir la possibilité de travailler en direct, d'être sur le feu, de lutter contre le feu et en même temps d'avoir des données qui nous permettent de savoir comment on doit lutter contre ce feu pour être le plus efficace possible, c'est un atout considérable. Je crois que dans le domaine nous sommes enviés non seulement au niveau de la France mais bien au-delà. C'est un élément essentiel.

Il est important, on parle d'un transfert de compétences, alors qu'il s'agisse d'un transfert de compétences dans le cadre de l'évolution institutionnelle ou même à droit constant, c'est quelque chose qui est envisagé à plusieurs niveaux, au niveau du pilotage bien sûr, au niveau aussi des opérateurs de la lutte, à savoir les 2 SIS, mais là je laisserai la parole aux spécialistes, je suppose qu'ils vont intervenir dans ce domaine.

Et surtout, il y a un élément aussi qui doit faire l'objet d'une évolution législative, ce sont les OLD. Les maires qui sont dans cet hémicycle le diront tous, ils ne savent pas comment aborder ce problème. Donc, il faut changer la loi. Il y a eu un décret, je crois, ces derniers mois qui a permis une petite avancée, mais je ne sais pas ce que ça donne pratiquement sur le terrain. En tous les cas, ça n'est pas adapté à notre situation. Quand on considère le démembrement et tout ce qui caractérise notre foncier, sur le territoire corse. Donc, une évolution indispensable des OLD, de la législation autour des OLD.

On peut peut-être aussi considérer que la gouvernance au niveau général, aujourd'hui c'est quand même le préfet qui est le chef d'orchestre de tout ça, doit travailler peut-être, même s'il y a une concertation permanente, il y a des réunions qui se font régulièrement avec les différents services, il y a peut-être un binôme qui doit s'instaurer et qui doit être, avant même le transfert de compétences, qui doit selon nous être établi très rapidement.

Et enfin dans le suivi, il est important plutôt que de faire un bilan comme il a été fait cette fois-ci encore, à la fin du programme, il est important qu'il y ait un suivi régulier, annuel a minima et qu'on puisse mesurer ce qui n'a pas été fait et pourquoi ça n'a pas été fait, et comment on peut y remédier.

Voilà en quelques mots. En tous les cas, un programme qui devrait nous prémunir de cet élément tant redouté. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Saveriu Luciani.

**M. Saveriu LUCIANI**

Rapidement, moi aussi.

Je suis là pour dire que c'est de l'excellent travail, il n'y a rien à dire sur la qualité du document. On ne peut que remercier assez les différents services, j'enfonce les portes ouvertes, Monsieur le Conseiller exécutif. Il y a un travail qui porte ses fruits. Tant mieux !

Depuis à peu près 8 ans, en Corse, il n'y a plus de grands incendies. Les grands incendies, finalement, ils étaient en hiver, on a eu 3.

Sauf que moi, j'attire votre attention sur le fait qu'au-delà du suivi, la question qui peut nous préoccuper tous, alors je ne parlerai pas du Fiumorbu, nous en sommes tous les deux originaires et nous savons qu'on a fait de l'excellent travail, je crois que la communauté de communes a valeur d'exemple.

Mais je crois que ce qui est important à souligner aujourd'hui, au-delà de dupliquer l'exemple qui me semble évident, il y a quand même, et je souscris à ce que je disais tout à l'heure notre ami Paul-Jo et ce que disait Pierre aussi, la partie de l'aménagement du territoire. Je crois que si on ne conjugue pas ce travail qui est déjà très important, avec une espèce, pardon d'expression, de revitalisation possible, une réinstallation d'agriculteurs, écrire le territoire autrement en quelque sorte, parce que c'est une écriture du territoire en fin de compte, qui doit revenir. Prenez les photos de vos villages en vue aérienne, regardez la couleur qu'ils avaient au mois de juin et la couleur qu'ils ont aujourd'hui. Chez moi, ils étaient jaunes, maintenant ils sont verts.

Donc, aménager le territoire et bien entendu avoir un maillage et une solidarité. La gouvernance, je n'en parle même pas parce qu'il y a aussi la question de la compétence, du basculement que tout le monde espère parce qu'on a besoin

aujourd'hui de davantage de maîtrise, parce que gouverner c'est maîtriser aussi et prévoir bien sûr.

Et après, il y a un petit point qui me semble, et là le rôle de la (RCT) est essentiel, c'est la coopération internationale. La Méditerranée a besoin aussi d'échanger, je prends l'exemple de la Sardaigne, mais pas que, si vous prenez au-delà de la Méditerranée, même le Portugal, regardez les incendies qui se déroulent aujourd'hui dans les régions périphériques de la Méditerranée, en Espagne ou en Italie aussi, en Sardaigne. Donc on a besoin aussi de s'instruire, d'instruire, d'échanger et surtout de construire ensemble, je crois une philosophie, une stratégie qui soit carrément méditerranéenne et pourquoi pas insulaire aussi. Voilà.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Oui, Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Una questione semplice : si pò sapè quantu ettari di fureste sò stati salvati da l'anzianu PPFENI ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Ci n'hè parechji ! Fin'à avà, tutti.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en n'a pas.

Donc je vais dire 2 mots très rapidement, bien entendu, sans alourdir les débats puisque beaucoup de choses ont été dites, donc je vais très rapide.

C'est un plan qui s'inscrit dans un contexte particulier de réchauffement climatique, de dérèglement climatique sans précédent.

Moi, je pense qu'il y a 2 choses quand même qui ont changé, déjà c'est la méthode. La méthode, c'est-à-dire qu'on a travaillé en commission, on a fait des propositions et surtout on a travaillé à la Chambre des territoires avec des maires, avec les acteurs de terrain et des personnes qui quelquefois ne faisaient pas partie de ces commissions.

Moi je pense que c'est fondamental d'avoir adopté cette méthode. Et, d'y inclure après la protection des biens et des personnes, je pense que c'est un pas considérable qu'on a réussi tous ensemble aujourd'hui.

Après, comme disait Nadine Nivaggioni, il faut rester très humble. Et je pense qu'on n'est pas à l'abri aujourd'hui, on le sait tous, d'un méga feu, malgré tous les ouvrages qu'on pourra faire, malgré tous les efforts qu'on pourra faire, malgré tous les moyens qui seront mis en place, on n'est pas à l'abri puisqu'on a des phénomènes aujourd'hui qui peuvent aller très vite et qui peuvent avoir des conséquences très lourdes.

Mais ce qu'on peut voir des retours d'expérience sur un certain nombre de feux, Santa Reparata, Brandu et Barbaghju, c'est que quand on compare ces incendies, on voit que l'ouvrage de Bastia, hors ouvrage des FCI, ouvrage porté par la commune, ouvrage qui est effectué aujourd'hui à la charge de la commune, a permis d'éviter le pire. Et je pense que chaque commune aussi, chaque intercommunalité, doit venir en complémentarité de ce qu'on fait, puisqu'on voit que quand on a un ouvrage qui est entretenu, quand on a un ouvrage aujourd'hui qui est bien positionné, on arrive à éviter des catastrophes.

Et ça, ça doit nous faire réfléchir, ça doit nous faire évoluer. Bien entendu, le feu tactique aujourd'hui, le brulage dirigé, l'emploi du feu, toutes ces méthodes et tous ces outils qui sont mis en place, puisque au SIS 2B, au SIS 2A, bien entendu avec Bruno Guidini et le service de la Collectivité de Corse, l'ONF, tous ces partenaires, toutes les conventions, l'Office d'environnement, l'Office national de la chasse, tous ses partenaires, l'ODARC, nous tous, on doit tous contribuer à aménager le territoire, entretenir les territoires pour pouvoir gagner cette bataille.

Sans oublier aussi les partenariats avec la Sardaigne, on doit s'ouvrir aussi, trouver des partenariats. Notre école territoriale aujourd'hui, où on peut bien entendu simuler, où on peut former et où on peut se préparer. Bien entendu, ça ne remplace jamais la réalité, mais ça aide, c'est une aide à la décision, former les gens, former les maires. C'est toute cette politique-là aujourd'hui qu'il faut renforcer, mettre en œuvre, surtout ne pas ralentir, bien au contraire, l'amplifier, la faire monter en puissance. Et j'ai envie de dire, on est souvent critiqués parce que peut être que les fonctionnaires parfois ne travaillent pas assez, mais je vous invite quand même, les uns et les autres, à aller sur ces ouvrages et regarder le travail qui est fait. Allez sur les ouvrages, je ne parlerai que de ce je connais, allez sur l'ouvrage de Cardo, allez sur l'ouvrage de Teghime, allez sur l'ouvrage de Lucciana, allez sur l'ouvrage de la Balagna, quand vous arrivez à l'Ostricone et que vous voyez cet ouvrage et en plus quand vous avez réussi à y installer un agriculteur, 500 à 600 peure, mi pare, au moins, là on a gagné la bataille.

Et quand on va plus loin sur Calenzana, quand'ellu si ghjunghje pè cullà per a Bocca di u Marsulinu, chè no vedimu chì custì dinù ci hè statu un forzu maiò sur cet ouvrage, on se dit quand même chì qualcosa femu. On se dit quand même



qu'il y a des gens qui travaillent et qui tous les matins, s'emploient à aménager le territoire, à entretenir le territoire. J'oublie la Balagna, bien entendu, avec l'ouvrage de Palasca, mais j'en oublie peut-être beaucoup d'autres, et bien entendu l'ouvrage aujourd'hui de la communauté de communes, Pascal Paoli. Je pense qu'on peut s'en féliciter, sans oublier le Boziu, mais je pense que Véronique Arrighi pourrait compléter avec le Sud.

C'est ce combat-là qu'il faut gagner, qu'il faut continuer. Je pense qu'aujourd'hui, le conseiller exécutif Julien Paolini doit souligner aussi l'investissement qui est fléché, je crois que c'est plus de 2,5 millions de mémoire en équipement et en engins, 2,7 millions exactement, c'est aussi à souligner.

Avà tocc'à noi, cette bataille, il faut la gagner et on la gagnera tous ensemble.

Avete a parolla, o Sgiò consiglieru esecutivu.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci tout d'abord au nom des services et au-delà des services de la Collectivité de Corse, des agences et offices, au nom de l'ensemble des acteurs qui ont grandement contribué à l'élaboration de ce plan. Je ne vais pas les citer ici, bien sûr les services d'incendie et de secours, les services de l'État, les élus de la Chambre des territoires, de l'Assemblée, les maires, etc., etc., puisqu'unaniment, je crois que tout le monde souligne la qualité et l'importance de ce document.

Tout d'abord pour répondre à Monsieur Guidoni sur le transfert de la compétence. Tout d'abord, dans la délibération, il est précisé : le transfert de la compétence relative à la prévention incendie. Il ne s'agit pas, vous l'avez remarqué, de la question de la lutte. Et on aura examiné d'ailleurs, je crois en fin de session, une motion suite aux questions orales et aux réponses du président du Conseil exécutif sur l'hélicoptère dragon 2A, sur cette question des moyens de lutte. On a eu l'occasion à multiples reprises de rappeler la nécessité de moyens de lutte sur le territoire et de la coopération internationale, notamment avec l'Italie, en cas d'épisodes, je dirais, catastrophiques type méga feu, qu'on aurait du mal à contrôler, ce qui est un scénario possible et probable.

Donc transfert de la compétence, oui. Sur la question de la prévention incendie, dans un premier temps c'est déjà beaucoup, donc il ne s'agit pas des moyens aériens, vous l'avez compris avec bien sûr, en face, comme c'est d'usage, le transfert des moyens humains et financiers nécessaires au bon exercice de cette compétence. Et dire qu'en la matière, la Collectivité de Corse investit déjà

beaucoup, et c'est indispensable. Je pense par exemple aux conventions avec les services d'incendie et de secours ou à d'autres actions menées en régie, qui est également un investissement, que ce soit humain, matériel ou financier, qui est d'ores et déjà très conséquent et peut être qu'on pourrait mettre en phase d'ailleurs, les contributions à cette politique de prévention d'incendie. Et je mets de côté la lutte de la Collectivité de Corse au sens large, et de l'État. Et, je pense que si on s'intéressait juste au prisme financier, on aurait des résultats fort surprenants.

C'est un travail qu'on peut faire et qu'on doit faire dans le cadre du processus, à mon avis, qui est en cours.

Simplement juste une précision, je pense qu'elle est importante. Dans le cadre d'une fiche action de ce PPFENI, il est prévu de pouvoir renforcer l'aérosurveillance. Donc, toujours dans le cadre de la politique, on n'est pas sur des moyens de lutte à proprement parler contre l'incendie lorsqu'il arrive, mais dans une logique de surveillance.

Vous m'avez interrogé aussi sur les conventions, j'en avais dit quelques mots lors de ma présentation. On a aujourd'hui quatre conventions signées qui font suite au programme Forêt - bois, et on a sept qui sont en instance de signature. Donc, on voit bien que c'est un dispositif qui a trouvé, je vais le dire trivialement, sa clientèle. C'est logique puisqu'il y a un vrai besoin aujourd'hui sur le territoire, que ce soit dans le cadre de l'amélioration des pistes ou de zones de réduction de combustible qui permettent, je le disais, et là ça répond aussi à plusieurs interventions, Saveriu, Pierre Poli, Paul-Jo, c'est une politique globale d'aménagement du territoire qu'on mène autour de cette politique de prévention d'incendie. Derrière, on a la filière bois, on a l'agriculture dans toutes ses formes, le maraîchage, le pastoralisme, on a les chasseurs, je ne sais pas qui a cité les chasseurs, qui jouent un majeur dans les villages, je dirais, pour ouvrir les milieux notamment, le sport, notamment les sports de pleine nature.

Nadine soulignait le projet Goliat. Je rappelle que le projet Goliat de l'université, c'était aussi de lier la problématique des feux de forêt à l'aménagement du territoire, les questions d'urbanisme autour notamment des obligations légales du débroussaillage. Bien sûr, qu'il faut que la loi évolue en la matière. Et Pierre Poli disait : le maire, il est souvent seul pour faire respecter ces obligations légales de débroussaillage, et souvent il n'a pas les outils et quand bien même il a les outils, c'est le parcours du combattant et il peut vite se brûler les yeux, vous m'excusez le jeu de mots, avant d'arriver à faire enfin respecter.

Même s'il y a des accompagnements, par exemple de l'ODARC pour les plans locaux de débroussaillage, etc., aujourd'hui ce n'est pas suffisant.

L'indivision, le désordre foncier, les moyens, quand bien même un propriétaire ne ferait pas respecter les obligations légales de débroussaillage, le maire lui écrit, il prend éventuellement un arrêté. En bout de course, qu'est-ce qu'il fait ? Il fait à la place du propriétaire, si tant est qu'il ne se prend pas un recours parce qu'il est intervenu sur un terrain qui n'était pas le sien. Mais allez, il prend le risque de le faire, avec quels moyens dans une petite commune ? Je regarde les maires des petites communes qui sont nombreux dans cet hémicycle, avec quels moyens il peut le faire ?

Donc on voit bien qu'en bout de course, même si la problématique n'est pas juridique, elle devient économique.

Il y a vraiment une nécessité de réfléchir à des dispositifs qui facilitent la réalisation de ces obligations légales de débroussaillage et de pas les faire porter, vous l'avez compris, par les collectivités publiques, ou en tout cas de manière très marginale.

Je rappelle que tous les experts aujourd'hui, et notamment ceux de l'université, nous disent : les zones d'interface c'est très bien, aller au-delà des OLD, c'est très bien, il faut le faire, notamment dans les zones à risque, mais ça ne sert à rien si on n'arrive pas à faire respecter les OLD. Donc les OLD, je dirais, c'est le cœur de la bataille et c'est notre principale levée d'action pour lutter et prévenir contre les incendies.

On a beaucoup progressé je crois, je pense que ça aussi, il faut qu'on le dise. On a énormément progressé en la matière, on a évité sûrement des catastrophes. Pour répondre à Pierre Ghionga, je ne sais pas moi mesurer aujourd'hui, quelle aurait été la situation sans les actions qui ont été mis en place en matière de prévention d'incendie, mais à mon avis elles auraient été majeures dans un contexte de réchauffement climatique, de sécheresse, de tempête exceptionnelle. On les a limitées en gros. On a un vrai danger aujourd'hui, je pense qu'il est encore plus fort qu'il y a quelques années, mais la probabilité que ce danger arrive, je dirais, l'occurrence, elle a considérablement diminué grâce à nos actions et avec ce PPFENI, elle va encore diminuer.

Donc, le risque, je pense qu'on est arrivé à le maintenir. Maintenant on n'échappera pas peut-être demain, en fonction des conditions, on est dans des milieux naturels, un incendie, je crois que c'est une catastrophe naturelle au même titre qu'un séisme ou un tremblement de terre, des catastrophes qu'on ne pourra peut-être pas éviter. Et ça, tous les chercheurs, la communauté scientifique, tout le monde nous alerte, pour nous dire, même avec des meilleurs moyens du monde, que ce soit en prévention ou en lutte, il y a des choses probablement qu'on aura du mal à contenir.

Mais pour autant on a besoin de continuer à renforcer nos actions en la matière.

Je terminerai sur la coopération, il y aurait encore beaucoup de chose à dire, bien sûr, sur la coopération internationale. On a des opportunités nouvelles, notamment dans le cadre du traité du Quirinal et de la loi Lopmi pour renforcer la coopération en Méditerranée. On va saisir ces opportunités. On a d'ailleurs actuellement un projet européen de collaboration corso-sarde qui devrait prochainement se concrétiser dans Medmar, et on aura bien sûr l'occasion d'en rediscuter.

Mais je vous renvoie à des débats futurs dans cet hémicycle et vous remercie encore une fois pour, je dirais, la convergence de vues de l'hémicycle et la convergence qui a été mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration de ce programme et qui a été soulignée par tous.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Donc, je vais mettre ce rapport aux voix... Exceptionnellement, Monsieur Guidoni.

**M. Pierre GUIDONI**

Je veux dire à Monsieur Paolini que j'ai oublié au moment de prendre la parole, de vous féliciter pour le travail que vous avez fait. Je ne peux pas écarter ce travail de fourmi que vous avez fait sur le terrain. Et je félicite aussi les présidents des SIS qui sont présents dans la salle parce que les SIS, ils ont beaucoup évolué, ils sont bien équipés et je pense qu'ils sont prêts pour malheureusement, si on a des gros incendies, pour être présents. C'est tout.

**M. Hyacinthe VANNI**

J'ai bien fait de vous donner la parole. Marie-Thé, si c'est pour dire des compliments, oui.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

J'ai envoyé un texto au président Paolini, mais juste pour dire à mes collègues maires que la loi 3DS a considérablement assoupli les procédures d'abandon manifeste. Auparavant, c'était uniquement sur des terrains ou des bâtis en zone aggro et il fallait avoir un projet d'utilité publique.

Aujourd'hui, tout ça, ça a sauté. Donc ça veut dire que des terrains qui ne sont jamais entretenus et qui sont dans le périmètre effectivement de protection des communes, on peut, alors je sais que ce n'est pas toujours évident, mais actionner la procédure d'abandon manifeste déjà pour se constituer des réserves foncières.

Donc, je vous encourage à lire les dispositions de la loi 3DS. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Marie-Thé pour ces précisions.

Donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi. À ringrazià vi, o Sgiò Paolini, per u so travagliu, tutti i so servizii è tutte e so squadre.

Donc, on va passer au social.

**SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

**Raportu n° 130 : Rigiru di a ciucciaghja Letizia à via di una ciucciaghja privintiva**

**Rapport n° 130 : Réorientation de la crèche Laetitia vers une crèche préventive**

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Dunque, ghjè u rigiri di a ciucciaghja Letizia à via di una ciucciaghja privintiva. C'est le rapport 130.

Hier, nous avons beaucoup parlé de précarité et de la façon dont doit s'en emparer la politique.

La Collectivité de Corse fait face, comme cela a été souvent dit, à des problématiques de plus en plus fortes en termes d'inégalités sociales. Et cela se manifeste par l'augmentation de la précarité, de la vulnérabilité des familles et des informations préoccupantes.

Le rapport d'orientation que je vous ai présenté en avril 2022 en matière de promotion de la santé et le schéma directeur de l'enfance, mettent l'enfant et sa protection au cœur de la politique qui doit être déployée.

La Collectivité gère la crèche Letizia depuis janvier 2018. Elle accueille 55 enfants.

Je vous propose de lui redonner sa fonction initiale exercée de 1966 à 1986, l'accueil des enfants défavorisés.

En réorientant la crèche vers un modèle innovant de crèche préventive, innovant car il en existe peu, très peu sur le territoire national, la Collectivité de Corse agira pour réduire les inégalités sociales et de santé.

Les établissements d'accueil du jeune enfant, les EAJE, constituent les premiers endroits de socialisation. Ils agissent sur des déterminants qui impactent la santé des enfants de façon globale, la culture, la langue, la différence, plutôt que de s'attacher à des changements individuels.

Les objectifs de la crèche préventive sont des objectifs pédagogiques d'actions sur le développement de l'enfant, de même que tous les EAJE. Mais en offrant un lieu d'accueil adapté, il contribue à briser le cycle de la vulnérabilité en agissant précocement sur les facteurs de risque.

Ces lieux offrent à tous les enfants des opportunités égales de développement. L'intégration précoce des enfants dans un environnement collectif favorise leur socialisation et prépare une transition en douceur vers la scolarité. Cela contribue à réduire les inégalités dès le plus jeune âge.

En favorisant la prévention des risques sociaux, ces structures contribuent à bâtir une société plus équitable et bienveillante pour les générations futures.

La mise en œuvre de ce projet passe par l'ajustement de l'agrément. Celui-ci doit passer de 55 enfants à 39 enfants dont, en 2026, 14 pourront être spécifiquement élus de familles vulnérables.

Cette diminution d'agrément permettra une réorganisation des locaux, leur adaptation à des méthodes pédagogiques plus ciblées sur les besoins de l'enfant ainsi que l'accueil des familles, des programmes éducatifs renforcés axés sur la prévention des problèmes sociaux, émotionnels et comportementaux, ainsi qu'une collaboration renforcée avec les familles, l'accompagnement par des professionnels extérieurs à la structure et la formation spécifique du personnel de la crèche.

Le projet pédagogique de la crèche, tel que voté en 2019, est maintenu, notamment la partie mettant l'accent sur le bilinguisme, à titre d'exemple : signalétique, formation des personnels, activités quotidiennes en langue corse.

La mission de l'enfant est décidée par une équipe pluridisciplinaire composée du ou de la responsable de la crèche, d'une puéricultrice, d'une éducatrice ou un éducateur jeune enfant. La priorité sera donnée aux familles repérées comme vulnérables et prioritairement aux femmes enceintes, accueil des bébés à partir de 3 mois.

L'orientation sur la crèche se fera par les professionnels en charge de la toute petite enfance, service de néonatalogie, protection maternelle et infantile, services sociaux de la Collectivité de Corse ou de la commune d'Aiacciu, service de la protection de l'enfance.

Au-delà d'un intérêt de prévention, ce projet devrait permettre de répondre aux besoins de la crèche Letizia en redonnant du sens au travail du

personnel et en valorisant leur travail. En effet, même si le personnel est en nombre suffisant aujourd'hui, il y a une usure générale liée à l'organisation des locaux, aux turnovers, aux remplacements quelquefois compliqués à mettre en place.

La démarche de réorientation du projet social de la crèche Letizia sera progressive et se fera par remplacement sur 3 ans des bébés au cours des 3 années à venir et n'impactera pas donc l'accueil des enfants accueillis aujourd'hui en crèche. Dans la mesure où il implique une diminution de la capacité d'accueil en centre-ville d'Aiacciu, un échange a été engagé avec les services petits enfance de la mairie d'Aiacciu, et j'ai moi-même rencontré le maire d'Aiacciu.

Ce projet est en totale adéquation avec les orientations stratégiques en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales en matière de santé, votées en avril 2022. C'est d'ailleurs en concertation avec la direction de la protection maternelle et infantile que ce projet a été réfléchi. L'importance de la prévention, du travail sur la parentalité et de la mixité sociale n'est plus à démontrer.

La réorientation du projet social de la crèche Letizia permettra d'éviter la dégradation de situations familiales qui sont à l'origine de certains placements.

Il doit par ailleurs venir en complément du projet d'accueil prévu sur l'ancien site du foyer Notre-Dame.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission sociale.

**M. Muriel FAGNI**

Merci, Monsieur le Président.

Avis favorable avec la non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Mme Le Bomin.



**Mme Vanina LE BOMIN**

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère exécutive, vous nous présentez aujourd'hui un rapport qui nous fait 2 propositions. Première proposition : la réorientation de la crèche vers une crèche préventive et deuxième proposition : réduire l'agrément pour passer de 55 enfants à 39.

Alors sur la première proposition, mieux dépister pour mieux traiter dans une société qui est en perte de repères et à la précarité toujours plus prégnante, le but est louable et on adhère totalement sur le fond.

Sur la forme en revanche, on manque de précisions. Vous nous parlez d'enfants défavorisés, le docteur Carlotti nous a précisé en commission que ce n'était pas forcément au niveau financier, mais on manque d'informations sur les critères objectifs d'accès pour les nouvelles candidatures.

Vous nous parlez de familles vulnérables, sans plus de précisions.

Par exemple, est-ce que ça va concerner des foyers monoparentaux ou pas ?

Est-ce que ça va concerner des familles dont un ou deux parents sont au chômage ou pas ?

Vous nous dites en fin de rapport que le travail sur les critères d'inclusion est en cours. Nous aurions préféré pouvoir nous prononcer sur un travail déjà fait en toute connaissance de cause et sur des critères précis, au moins sur une première sélection, puisqu'après vous nous avez précisé que l'agrément sera donné par une équipe pluridisciplinaire.

Sur les objectifs de passage à la crèche préventive, vous déclinez les objectifs selon quatre axes, complètement d'accord sur l'axe 2 : « soutien aux familles en difficulté », même si là encore, ça reste très vague dans la définition de la difficulté.

D'accord aussi sur l'axe 3 : « prévention des risques sociaux » avec un petit peu plus de précision dans le rapport, pauvreté et isolement.

En revanche, les axes 1 et 4 : amélioration du développement de l'enfant et intégration sociale précoce, nous semblent beaucoup plus communs à l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance.

Sur la mise en œuvre, vous développez 6 points, sur les points 1 à 5, pas de souci, plus de formations pour les personnels, des programmes éducatifs renforcés, un référent dédié par enfant, collaboration avec les familles à travers des ateliers ou groupes de parole.

En revanche, les points 1 et 6 nous posent un problème. Et c'est la mise en œuvre en fait de la deuxième proposition du rapport qui est la baisse du nombre d'enfants accueillis avec le maintien des 25 agents. On passe donc d'un agrément de 55 enfants à 39. Vous nous dites : un échange a été engagé avec les services de la petite enfance de la mairie d'Ajaccio. Ça veut dire que vous décidez de supprimer 16 places, même si ça va être progressif comme vous nous l'avez expliqué, alors que la population ne cesse d'augmenter et que vous n'avez pas de solution immédiate de remplacement.

Second point qui nous interpelle et qui m'a fait réagir en commission, mais ma collègue Chantal Pedinielli en parlera mieux que moi, ce sont les ratios ETP enfants. Vous nous dites que 20 emplois, voire moins, suffiraient si on se réfère à la loi d'encadrement des EAEJ, pour l'accueil des 39 enfants, mais que l'on garde les 25 actuels. En même temps, vous nous signalez des problèmes récurrents d'absentéisme qui pèsent sur les finances mais aussi sur le personnel restant.

Alors pour être franche, à la présentation de ce rapport, nous avons eu l'impression que cette structure dysfonctionnait gravement à cause d'un absentéisme important, que ce dysfonctionnement était dû à un problème de ressources humaines et de management. Mais peut-être que vous allez nous apporter d'autres éléments que ceux que vous nous avez donnés en commission, et que la solution que vous avez trouvée c'est de baisser le nombre d'enfants accueillis. D'ailleurs, vous nous le dites dans le rapport, je cite : « il est prévu que la diminution de l'agrément contribuera sensiblement à réduire l'absentéisme ». Ça veut dire que vous nous proposez moins de service public, puisqu'on supprime des places sans proposer d'alternative, mais à moyen financier constant, si on exclut les 200 000 euros de finances des remplacements, et à condition que l'absentéisme soit réglé, ce qui n'est pas une certitude du tout, vous en convenez-vous même dans le rapport.

C'est dommage parce que l'idée de réorientation, elle est bonne et nous vous aurions volontiers accompagnée sur cette démarche si nous avions eu des éléments plus précis, mieux explicités. C'est pourquoi nous ne participerons pas au vote sur ce rapport.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Chantal Pedinielli.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère exécutive, je vous remercie pour la présentation de ce rapport. Vous nous faites donc part de la volonté de la Collectivité de Corse de réorienter la crèche Laetitia vers un accueil donnant principalement plus de place à des enfants qui sont issus de familles défavorisées. Donc, l'intention est tout à fait louable.

Moi, je voudrais revenir sur trois points que j'ai relevés à la lecture de ce rapport. Dans un premier temps, et je l'ai dit en commission, je ne vois pas la différence entre la crèche préventive et les crèches actuelles de type AJE, donc établissement d'accueil des jeunes enfants. Parce que, vous le savez, la stratégie nationale de soutien à la parentalité incite déjà par décret, donc c'est un décret, les structures a proposé un accompagnement des parents et un accompagnement des enfants qui répond à des besoins spécifiques.

Alors, on sait tous que l'établissement d'accueil du jeune enfant, est un des premiers endroits de socialisation, à partir de 3 mois on accepte les enfants en crèche.

Vous nous citez 4 axes qui se déclinent dans la future crèche préventive : l'amélioration du développement de l'enfant, soutien aux familles en difficulté, prévention des risques sociaux, intégration sociale précoce, donc c'est 3 mois.

J'ai tendance à vous dire que la stratégie de soutien, elle existe déjà dans toutes les crèches. Le rapport nous dit que dans cette crèche préventive et je cite : « le bébé doit pouvoir s'appuyer sur des repères fixes pour les mémoriser et les anticiper. Au sein de la crèche, il retrouve une répétition d'expérience dans la rythmicité des accueils et dans le déroulement de la journée en ce qui concerne les soins ». Mais ça, c'est fait, c'est déjà fait dans les crèches. Il existe dans le déroulement de la journée de l'enfant un rythme qui rassure. Et, c'est ce premier point qui m'interpelle parce que je n'arrive pas à faire la différence : crèche préventive et EAJE actuel.

Ensuite, il y a un deuxième point que je voulais relever. Dans cette future crèche préventive, vous allez accueillir des enfants de familles en difficulté et de familles défavorisées. Alors souvent ces familles peuvent rencontrer des problèmes, par exemple une maman qui n'a pas le permis, un papa où il n'y a pas de voiture, des problèmes de mobilité. Alors, y avez-vous pensé, tout d'abord, parce que toutes les familles en carence ne vivent pas nécessairement en centre-ville ? Elles peuvent être issues d'autres quartiers de la ville, Confina, Mezavia, ou bien des enfants du rural, ou peut-être que c'est élargi aux villages qui font partie de la CAPA. Voilà ça, ça m'interpelle.

Également, ces parents qui sont considérés comme défaillants à un moment donné, je voulais savoir s'ils sont obligés de laisser quelques heures par semaine dans cette crèche préventive. Ces mesures sont-elles actées par les services sociaux ? Sinon, j'ai le sentiment ni plus ni moins que c'est une manière de retirer l'enfant aux parents où certaines familles peuvent le vivre, je pense, de cette manière.

Je m'interroge donc aussi sur la commission d'admission. Quels sont les critères ? On en a parlé en commission. Quels seront les critères ? Alors je crois que c'est Madame Grisoni qui nous a répondu que vous étiez en train d'y travailler, donc j'espère qu'on aura un retour, Madame la Conseillère exécutive, concernant ces critères, parce qu'à l'instant t, moi j'ai le sentiment que dans ce contexte regroupé, c'est isolé, d'autant plus qu'on parle d'inclusion dans toutes les crèches.

Alors, je pense qu'il serait préférable d'augmenter les places d'accueil dans toutes les structures. Ça nous éviterait de sectoriser les places, d'autant plus que la PMI, la Collectivité de Corse, achète déjà des berceaux dans les crèches.

Le troisième point, je serai peut-être plus critique puisque ça concerne les difficultés de personnels. Je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous dites que le recrutement de personnels diplômés est très compliqué. Je suis d'accord. Je suis d'accord aussi quand on parle d'absentéisme et qu'il y a une incidence sur la stabilité de l'équipe, ça c'est certain. Mais penser que la baisse de l'agrément va être la solution, j'en doute, je n'adhère pas du tout à ça. Une baisse d'agrément, aujourd'hui, pour la crèche, il y a un agrément de 55 qui va passer à 39, la baisse d'agrément, ça va être une baisse d'heures facturées pour les familles, donc forcément une baisse de la PSU, de la prestation de service unique qui sera versée par la CAF, même si la CAF va vous octroyer une aide différentielle sur l'accueil de ces enfants défavorisés.

Alors, c'est vrai que vous maintenez les agents, c'est très bien pour eux, 25 agents pour 55 enfants, là ils vont rester à 25 pour 39.

Vous savez qu'avec les textes, pour un agrément de 39, 7 employés suffisent. 7 employés suffisent puisqu'on considère qu'il faut une employée pour 5 enfants qui ne marchent pas et une employée pour 8 enfants qui marchent. En général, on fait une moyenne, une pour 7. Alors, la crèche Laetitia est très bien dotée en personnels.

On m'a répondu en commission et je suis tout à fait d'accord que les 25 employés ne sont pas tous auprès des enfants. Enfin néanmoins, les crèches privées vous répondraient que la crèche de la Collectivité est très bien dotée.

Ça été relevé aussi en commission, mais ça, c'est peut-être un autre problème, où on voit la différence entre les structures privées et les structures publiques. Donc voilà, cette baisse d'agrément et ce maintien de personnels, nous verrons bien.

Alors ensuite, je voulais revenir sur le plan de formation qui est annoncé en matière de développement de l'enfance. Ça, c'est très bien que ça soit maintenu pour les agents, il le faut, il le faudra.

La poursuite aussi du projet pédagogique, notamment en langue corse, c'est un facteur d'intégration, c'est bien qu'il soit maintenu.

Voilà, je vous ai livré un petit peu rapidement parce que je crois qu'on peut en parler bien plus longtemps, toutes mes remarques et interrogations.

Notre groupe va vous accompagner sur ce rapport, va voter favorablement car nous pensons principalement aux familles défavorisées et aux enfants qui seront accueillis, mais la professionnelle que je suis n'est pas convaincue. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Véronique Pietri pour « Core in fronte ».

**Mme Véronique PIETRI**

Je vous remercie.

Je me suis largement exprimée aussi en commission, je souscris à beaucoup de choses qui ont été dites, mais je voudrais surtout relever le contexte dans lequel on va apporter ces modifications à la crèche d'Aiacciu et je voudrais insister sur la diminution du nombre d'agrément dans un contexte où justement nous parlons beaucoup d'égalité homme-femme, de la nécessité pour les femmes de pouvoir travailler, de pouvoir obtenir une place de crèche justement, de toutes ces femmes isolées et de notre politique aussi d'action sociale et d'aide à l'enfance.

Quand on sait qu'il y a un manque de place partout, moi je suis très choquée de la diminution de 16 places dans une ville comme Aiacciu, même si bien sûr, et je ne le répéterai pas, le projet n'est pas à critiquer, une crèche préventive, rien de mieux que la prévention, rien de mieux que de s'occuper en priorité de ces enfants.

Je comprends aussi qu'une baisse d'effectifs, c'est vrai dans tous les domaines, une baisse d'effectifs permet une meilleure prise en charge des enfants. C'est vrai partout, c'est vrai à l'école, c'est vrai dans les crèches je suppose. Mais il y a un vrai besoin de ces places. Et, je m'interroge sur le fait que nous ne voulions pas, en tant que Collectivité, créer des crèches plutôt que de finalement baisser ce que nous proposons en place de crèche. La seule qui soit territoriale, je dirais, c'est celle-ci, celle d'Aiacciu, et donc notre désir est de la faire baisser.

Je comprends peut-être aussi le fait que ce dispositif soit peut-être un dispositif qui permette plus de moyens, qui soit quelque chose qui soit proposé, comme dans tous les départements et que peut-être permette plus de moyens. Mais j'aurais préféré, bien sûr, l'ouverture de cette crèche préventive à côté des autres crèches, à côté de la seule dont nous disposons.

Voilà, c'est surtout pour regretter ça. Dans tous les départements, il y a un développement de crèches départementales à côté des crèches communales. Et nous dans ce contexte-là, nous ne nous développons pas, nous ne prenons pas cette possibilité d'offrir des places et, au contraire nous diminuons la capacité de la seule crèche territoriale, je dirais, que nous avons et je trouve que ça va avoir beaucoup d'impact sur Aiacciu. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, ci hè a vostra cullega dinò ch'hà dumandatu a parolla.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Moi j'ai oublié de vous parler de ça, je me demandais, sur le continent, je sais qu'il y en a peu, les crèches préventives, est-ce qu'elles ne font pas aussi un accueil nuit et weekend ? Parce qu'à ce moment-là, on a donc affaire à des enfants qui sont avec des parents défaillants. Alors du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures ou quelques heures par semaine. Mais je pense qu'une crèche préventive aussi a peut-être aussi fonctionné le weekend, voilà... Non, vous ne croyez pas ? Bon, mais je veux dire, quand on s'occupe vraiment d'enfants de cette manière-là, pourquoi ne pas aller vraiment dans la prévention ? Parce que le parent peut-être, on va le soulager du lundi au vendredi, mais il y a le weekend, il y a les jours fériés, il y a la nuit, voilà, peut-être aller plus loin, les congés aussi, en général les crèches sont ouvertes toute l'année. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Cathy Cognetti.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Evidemment, investir dans la petite enfance, c'est un signe fort que doit avoir notre Collectivité, car le développement de la petite enfance est reconnu comme prioritaire et contribue au développement à la fois de l'enfant et des territoires.

On l'a tous évoqué, je ne vais pas reprendre les propos qui ont été tenus, lutter contre les inégalités, donner de l'emploi, faciliter et sédentariser la population, notre rôle vraiment doit être axé au sein de cette Collectivité dans ce domaine.

Simplement, il est difficile pour les communes de mettre en place des crèches, même des micro-crèches avec 10 enfants. On l'a vu récemment, même dans le Cap, et des communes même du monde rural qui aimeraient pourtant développer ce genre d'infrastructures, se voient confrontées au problème de la précarité, parce qu'il n'est pas possible dans les communes du monde rural d'axer les crèches autre que vers la PSU, avec une aide donc qui est de 66 % par les CAF et que le reste est à charge de la commune.

Alors en termes d'investissement, pour une commune, c'est très important.

Je voudrais simplement poser une question à la Collectivité, s'il était possible afin de revitaliser le rural, donner la possibilité d'une égalité des chances pour tous les enfants, pour tous les ménages, de réduire les inégalités, que la Collectivité de Corse puisse aider les communes rurales qui souhaitent mettre en place des crèches ou des micro-crèches, sachant que le fonctionnement d'une micro-crèche c'est quand même aux alentours de 250 000 euros, et quand il vous reste 30 % à donner pour la commune, ça fait beaucoup et que les parents ne peuvent pas avoir un autre type de fonctionnement que celui-là. Je vous remercie, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère. Je crois que Muriel Fagni veut intervenir, vous avez la parole.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Madame la Présidente.

Je n'ai pas la même vision que mes collègues, vous vous en doutez, sur ce rapport et je laisserai la conseillère exécutive répondre aux interrogations de mes collègues.

Moi ce que je vois aujourd'hui, il faut vraiment voir ce rapport sous cet angle-là, aujourd'hui nous avons la crèche Laetitia, hier, ça a été dit, dans un passé certes lointain, c'était le foyer de l'enfance Asphodèle, qui accueillait des enfants qui effectivement étaient en difficulté, et bon nombre d'Ajacciens s'en souviennent.

Avec ce projet, il retrouve d'une certaine manière sa vocation première.

Alors qu'est-ce que nous propose ce rapport ? Nous proposons un projet innovant. Alors pourquoi employer l'adjectif « innovant » ? Parce qu'en fait, il nous a été précisé par les services et Madame Fazi nous l'a précisé, il n'y a vraiment que 2 seules crèches de ce type en France.

Aujourd'hui, ce qu'il faut retenir, et la notion la plus importante, c'est prévention. Prévention, ça vise à alerter, à détecter et prendre en charge rapidement les enfants et parents qui sont en difficulté.

Ce repérage, il est fait, et Chantal qui est vraiment experte dans ce domaine du fait de sa profession, ce repérage-là, il est fait par les services de



protection maternelle, infantile et aussi par la protection de l'enfance. Donc en fait, ils sont « signalés » en amont et c'est ça qui est intéressant dans le projet.

Alors il y a la socialisation, l'accompagnement, tout ça, ça a été décliné par 4 axes et moi je trouve que les 4 axes décrivent bien le projet. Il faut vraiment voir cet angle-là et il faut encourager cette stratégie nouvelle pour nous et qui s'inscrit évidemment dans notre politique en matière de promotion de santé et de l'enfance, et qui met vraiment encore l'enfant et sa protection au cœur de la politique qui doit être déployée.

Et comme vous l'avez précisé aujourd'hui et également hier, le Conseil exécutif de Corse a eu, dès son élection, comme priorité politique, c'est bien une société corse plus solidaire et plus inclusive. Et le projet de cette crèche que nous proposons, s'inscrit totalement dans cette politique sociale.

Également, avec cette initiative, nous espérons que d'autres crèches de ce type seront mises en place dans notre territoire, étant donné qu'elles constituent un investissement social crucial. Nous sommes conscients que dans un établissement d'accueil pour bébés et jeunes enfants, c'est vraiment le premier lieu de socialisation. Et, la réussite de ce passage important de la vie est une clé supplémentaire pour bâtir une société plus juste et bienveillante pà i generazioni di dumani è a nostra ghjuventù.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. D'autres interventions ?

J'ai l'impression que la gent masculine s'est passionnée par le sujet ! Donc si l'un de ses représentants veut intervenir ? Non ! Pierre Ghionga peut-être ? Non ! Vous voulez intervenir ? Pardon, j'ai cru que vous vouliez intervenir, docteur.

Une intervention, mais encore une fois, mais nous sommes ravis de vous entendre, je vous en prie, Madame la Conseillère.

**Mme Vanina LE BOMIN**

Merci, Madame la Présidente.

Pour répondre un petit peu aux arguments de Madame Fagni, nous, évidemment que sur le fond et sur le principe de la prévention et du traitement de la précarité et de la petite enfance, on était d'accord. Mais comme il a été dit en commission et dans cet hémicycle, pourquoi alors supprimer 16 places ? C'est contradictoire et c'est ce qui nous pousse à ne pas participer et ne pas valider la démarche, tout simplement, alors que l'on sait que la précarité est en augmentation et la population d'Aiacciu également.

Voilà, merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, nous allons donner la parole à la conseillère exécutive qui trépigne et a envie de vous répondre.

Merci pour vos interventions. Je vous en prie.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Il faut dire que le rapport on l'attendait depuis un moment.

Alors, je ne trépigne pas, mais je vais vous répondre Madame Le Bomin. Je commence par vous puisque vous avez commencé. Je voudrais vous dire deux choses, et je répons par la même occasion à Véronique. 16 places sur la population d'Aiacciu è circondu, ùn mi pare micca assai, ùn mi pare micca assai, ça serait sur une microrégion, in Prupia chez Chantal ou chez Pierre Poli, et à vos côtés, sur sa crèche à Eccica, oui, mais pas sur Aiacciu. Ça c'est la première des choses.

Alors après, pour continuer, vous disiez : comment vont être orientés les enfants ? Les enfants, ce sont les services sociaux qui les connaissent, c'est parfois la pédiatrie qui nous alerte, souvent même, c'est le suivi des sages femmes, qu'elles soient de la Collectivité ou en privé ou celles du public de l'hôpital. Donc on a déjà des alertes sur des situations. Oui, il n'y a pas de crèche préventive, il n'y en avait pas et nous en avons besoin, parce qu'il y a une précarité qui augmente, parce qu'on sait qu'il y a énormément de populations autour de la ville d'Aiacciu et que forcément on en a besoin de cette crèche.

Donc, la première des choses, ce sont les services sociaux.

Avant de basculer à l'aide sociale à l'enfance, au service d'aide sociale à l'enfance, c'est là où on veut être préventifs, parce qu'une fois qu'ils sont dans le giron, je dirais, de l'aide sociale à l'enfance, c'est plus compliqué et c'est là qu'on a d'énormes de problèmes de placement parfois, d'extraction de l'enfant de la famille, etc.

Donc, avant de basculer dans une problématique, on préfère être préventifs et les accompagner.

Et, vous me posiez la question de la mobilité. Rappelez-vous que j'ai passé un rapport où nous avons mis à disposition des véhicules dédiés, par exemple pour les gens qui sont au RSA, qui n'ont pas de moyens de mobilité et que nous accompagnons. De la même manière, nous avons des aides financières pour les aider à la mobilité. Donc ça, vous voyez, on l'a préparé.

Je répondrai donc à toutes les deux sur la la problématique de la RH. La RH, nous en avons héritée, vous le savez. Il est très difficile de, j'emploierai un terme un peu technique, de switcher ces personnels qui ont une formation petite enfance et les faire aller dans d'autres services. Je vais être caricaturale, mais on ne va pas les mettre aux routes parce que ça n'aurait pas de sens.

Et, il y a une autre problématique à cette crèche, je ne sais pas si vous la connaissez, mais c'est un bâtiment qui est ancien et qui a un étage, d'où les problématiques de RH que nous avons, parce qu'elles sont obligées... des fois les bébés sont en bas, enfin bref, c'est une question d'organisation.

Donc vous disiez Madame Le Bomin, ça dysfonctionne. Non ! ? On ne peut pas dire ça non plus, mais ce sont des problématiques de RH. Je pense que la directrice fait son travail et très bien, mais qu'elle a des problèmes d'arrêts de travail comme dans beaucoup de structures, comme à la ville d'Aiacciu ou comme à Ghisonaccia, comme à Propriano, j'imagine. Partout il y a des problèmes d'arrêts dans les structures de type crèche, on ne va pas revenir.

Donc vous voyez, la différence, elle est là en fait, il y a un problème d'architecture, je dirais, et il y a un problème, on ne peut pas faire partir ces personnels, ce sont des fonctionnaires, on ne va pas les faire partir d'autorité.

Donc la volonté, c'est sûr, c'est d'avoir une formation plus spécifique sur ces publics. Et d'ailleurs les personnels de la crèche, je ne sais pas si vous les avez rencontrés, mais ils sont contents, puisque là ce sont des femmes pour la plupart, il n'y a qu'un homme dans la structure.

Donc, elles ont envie de travailler sur ce public, elles ont envie d'avoir des formations qui soient adaptées. Et, nous ne réduisons pas le nombre d'enfants de manière drastique la première année, c'est sur 3 ans. Et, je vous rappelle que la compétence primaire, et là je réponds à Véronique Pietri, la compétence des crèches, ce sont les mairies, ce ne sont pas les collectivités, même s'il y a des départements où il peut y avoir des crèches, mais c'est notamment la Seine Saint Denis avec les problématiques que vous connaissez, où je veux dire, ils n'ont pas pu faire autrement. Mais là, on considère même qu'on est juge et partie puisque c'est la PMI, la protection maternelle et infantile, qui donne les agréments. Donc voyez un peu ce que ça peut générer, vous n'êtes pas à la merci même de mettre le président du Conseil exécutif en difficulté parce que vous ne pouvez pas être juge et partie.

Donc, je crois vraiment, j'entends et c'est vrai que moi aussi au début, je me suis dit comment on va faire pour ces enfants qui ne seront plus accueillis, de familles qui n'ont pas de problèmes pour accueillir les enfants ? Nous avons eu une réunion avec la CAF, on l'a su donc il y a quelques jours à la suite de cette réunion, ils vont pouvoir augmenter également les assistantes maternelles, la rémunération, de manière à accueillir plus d'enfants.

Vous voyez qu'on a quand même déblayé beaucoup le terrain. Moi, quand j'ai rencontré le maire d'Aiacciu, il m'a dit : on s'arrangera pour avoir plus d'accueil. Encore une fois, la population d'Aiacciu est quand même assez importante, sur les 16 enfants. Donc moi je pense que cette crèche préventive a tout son sens dans notre politique contre la précarité et la vulnérabilité.

Alors oui bien sûr, sur les RH, au fur et à mesure, comme il y aura moins d'enfants, quand il y aura des départs à la retraite, on ne va plus embaucher, tout simplement. Mais ça, c'est quelque chose de logique, ce n'est pas pour diminuer le nombre de RH qu'on a fait une crèche avec moins enfants, c'est parce que ça a du sens, on a plus de situations, d'ailleurs les assistantes sociales vous disent, on a plus d'informations préoccupantes, les fameuses IP. Et nous avons des alertes également par les services de pédiatrie, si vous voulez, je vous donnerai même les chiffres. Sur le Cismonte, on est même en situation beaucoup plus difficile sur les informations préoccupantes.

J'en profite pour vous dire également que nous inaugurons sur le Cismonte le 4 juillet, la pouponnière où il y avait eu pas mal de problèmes également. Depuis février 2024, les bébés sont accueillis dans les nouveaux locaux et donc, je pense que vous recevrez une invitation à ce sujet.

Vous me dites le projet pédagogique, le projet est étudié.

Après, c'est normal puisque la première fois qu'il y a une crèche préventive, il faudra que l'accueil soit discuté en amont avec cette équipe pluridisciplinaire. Ça, ça me paraît logique. On ne pouvait pas le modéliser avant même d'avoir la situation avec nous.

Pour répondre à Cathy, je ne sais pas si vous vous rappelez, mais on avait eu un projet de crèche, même de crèche itinérante, de manière à répondre dans le rural parce qu'on s'est rendu compte qu'effectivement, il y a beaucoup de mamans, et là j'en profite pour répondre à Véronique également, qui effectivement ne peuvent pas accéder à un emploi parce qu'elles n'ont pas de garde d'enfants. Mais les mairies n'ont pas vraiment répondu non plus parce qu'il faut bien être sûr qu'on soit en lien avec la commune ou l'interco. C'était un projet qui était sorti, qu'on identifiait déjà quels étaient les besoins, si elles sont d'accord parce que si elles veulent aller travailler et qu'on puisse garder les enfants ou les bébés, ça a tout son sens évidemment. Donc ça, on pourra en rediscuter, on pourra se voir, Cathy, avec vous pour en reparler.

Je crois que j'ai répondu à toutes vos questions, notamment sur la RH.  
À ringrazià vi.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora cunsigliera esecutiva.

Allora avà avemu da passà à u votu, s'è vo site d'accordu, è s'è vo site pronti.

Dunque quale hè chì hè contru?

Quale hè chì ùn vote micca? Allora, ùn votenu micca i gruppi Avanzemu è Core in fronte.

È quale hè chì vote à prò?

Dunque unanimità, pè quelli chì anu vutatu. Eccu. À ringrazià vi.

### **Le rapport est ADOPTE à l'unanimité**

Allora avete un antru cartulare mi pare, chì ghjè... ci era a ciucciaghja è po dopu ci era l'avisu nantu à u prugettu di decretu relativu à a cumpusizione è u funziunamente di i cunsigli d'amministrazione di l'Agenze Regionale di a Salute. L'ARS.

## VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

**Raportu n° 136 : Avisu nant'à u prughjettu di decretu rilativu à a cumpusizione è u funziunamentu di i cunsigli d'amministrazione di l'Agenze Regionale di a Salute**

**Rapport n° 136 : Avis sur le projet de décret relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des Agences Régionales de Santé**

### **Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Cari Cunsiglieri, ce rapport concerne l'évolution de la gouvernance de l'agence régionale de santé de Corse. En effet, l'avis de votre Assemblée est sollicité sur le projet de décret pris en application de la loi de 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dites loi 3DS.

Le projet de décret concerne la modification de la composition des futurs conseils d'administration des ARS pour les régions de droit commun et les collectivités à statut particulier, dont la Corse.

Le Conseil de surveillance de l'ARS devient un conseil d'administration dans le but de donner plus de poids aux élus locaux. Ce projet de décret précise les grandes missions du conseil d'administration mais également sa composition. Ce décret fait évoluer le nombre de membres en passant de 24 à 27, avec un nombre de voix qui évolue également de 32 à 39.

Le Conseil exécutif, sur ce projet, formule plusieurs observations. Nous proposons en particulier de porter le nombre de représentants des collectivités à 8, ainsi répartis : le ou la présidente de l'Assemblée de Corse, 2 voix et 1 conseiller désigné par l'Assemblée de Corse, 2 voix ; le Président du Conseil exécutif ou son représentant, 3 voix et un conseiller exécutif désigné par le président, 1 voix ; 4 maires ou présidents de groupements de collectivités dont 2 désignés par l'Association des maires du Cismonte ou du Pumonte. Je vous rappelle que dans le décret, c'était les maires de France qui devaient désigner les maires de Corse participants.

Hormis ces réserves, un avis favorable est proposé. Je souhaite toutefois insister sur le fait que dès 2022, Régions de France avait posé dans son Livre

blanc la demande de la coprésidence du conseil d'administration des ARS par le président de chaque conseil régional.

Le Conseil exécutif de Corse souhaite donc reprendre cette proposition et propose et demande que le président du Conseil exécutif puisse coprésider le conseil d'administration de l'ARS de Corse.

Il est évident que dans le cadre de notre processus, la composition et la gouvernance de l'ARS devront faire l'objet de discussions avec le transfert progressif à la Collectivité de Corse des missions ou du moins, certaines missions en matière de santé et la définition des politiques de santé et d'aménagement sanitaire.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, à ringrazià vi. Ùn ci hè micca raporti, postu chì ghjè un avisu, ci anu dumandatu un avisu, ma ci hè un votu à fà nantu à l'urgenza.

Ùn l'aghju micca detta prima perchè hè ghjunta à pena in ritardu ma ùn hè micca colpa nostra. Ghjè vera. Per una volta ùn simu micca noi.

Allora **vutemu nantu à l'urgenza** s'è vo site d'accordu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?

Quale hè chì vote à prò ?

Bon ! Per què, **simu d'accordu.**

Avà, quale hè chì vole parlà nantu à issu sugettu ?

Iè, avete a parolla. Jean-Paul PANZANI, pè Fà populu.

**M. Jean-Paul PANZANI**

Merci Présidente, merci Madame la Conseillère, Monsieur le Président et chers collègues.

Le rapport de la conseillère exécutive, effectivement, est éclairant sur un projet de décret qui touche à l'organisation et à la gouvernance du système de santé.

Le Président de l'exécutif, hier, rappelait dans un autre dossier l'enjeu du droit à la santé chez nous en Corse, dans d'autres pays évidemment, mais chez nous en Corse, un enjeu fondamental et que le droit à la santé est un enjeu des politiques publiques de santé.

Les observations effectivement qui ont été formulées par la conseillère exécutive éclairent que ce projet de décret doit être relié aujourd'hui à un contexte et une conjoncture particulière en ce qui concerne la Corse sur des points essentiels.

Alors effectivement, et ça me fait penser à ce que disait Marie-Thé tout à l'heure sur la loi 3DS, ça rentre dans une amélioration et une simplification des procédures administratives dans la loi déconcentration, différenciation, décentralisation, et ça a pour objet d'améliorer, de rendre plus efficace les agences régionales de la santé. Nous savons que nous en avons besoin parce que, qu'on le veuille ou pas, une série d'événements qui se sont déroulés chez nous, tout près, dans des périodes récentes, Sartène, Porto-Vecchio, la crise du COVID, on s'est aperçus qu'effectivement, sans mettre en cause l'intelligence avec laquelle la Collectivité travaille avec les ARS, sans les mettre en cause, on s'est aperçus qu'effectivement, le système piloté de manière très centralisée, très technocratique et très bureaucratique, parfois est très éloigné des préoccupations de terrain et des besoins. Ça se traduit souvent par des incompréhensions et des conflits dans lesquels, je dois le souligner, les représentants de la Collectivité au sein de l'ARS jouent un rôle important, médiateur, propositionnel et un rôle décisif.

Donc, on ne peut pas effectivement mettre en cause le projet de décret avec ce qu'il peut améliorer. Mais il faut le relier, comme je le disais, il faut le relier à la situation et au contexte politique de la Corse. C'est indispensable. Il faut regarder les différents points parce que ce qui est un avantage en améliorant la loi 3DS, aurait aussi des failles, ou peut-être pas des failles, mais des insuffisances. Certaines viennent d'être soulevées.

On ne peut pas effectivement décorréliser le décret du processus d'autonomie, on ne peut pas parce que si on pense que ce projet de décret qui est



standard pour toutes les régions françaises, si on n'intègre pas que chez nous en Corse, nous sommes engagés dans un processus d'autonomie avec effectivement, dans le vote que nous avons eu dans la délibération du 5 juillet, le transfert progressif des compétences de santé, si on n'intègre pas cette notion-là, on peut se retrouver avec un projet de décret qui est à côté de la réalité de la situation politique et des choix institutionnels et organisationnels que nous souhaitons pour notre pays. Donc il faut à tout prix l'intégrer.

C'est en ce sens que les observations formulées par l'exécutif paraissent légitimes, paraissent complètement s'intégrer aux perspectives que nous voulons donner au débat.

Alors il faut faire être très attentif, c'est pour ça que le groupe « Fà populu in seme » voulait insister aujourd'hui dans cet ordre du jour, devant l'Assemblée, il va falloir être très offensif, très propositionnel pour que sur un type de ce projet de décret, on n'aille pas a contrario du processus dans lequel nous nous sommes engagés. C'est un élément à notre avis, déterminant.

Reste l'élément également de la représentation. Il ne suffit pas de dire qu'on augmente le nombre de conseillers et notamment des administrateurs puisqu'on mute d'un système de conseil de surveillance vers un conseil d'administration. Effectivement, un conseil d'administration au plan politique a plus de pouvoir qu'un conseil de surveillance. Mais ce n'est pas parce qu'on augmente un certain nombre de représentants des collectivités qu'il ne faut pas regarder de près ce qui se passe. Et vous avez remarqué qu'effectivement, quand on compare, même en augmentant le nombre de représentants des collectivités, c'est-à-dire la Collectivité de Corse et les communes, le pourcentage qui est attribué, dans la Corse, qui est attribué à ces représentants-là est beaucoup plus faible que ce qui se fait dans les autres régions, au moment où nous discutons d'un processus d'autonomie, et est beaucoup plus faible que celui qui est octroyé dans les régions à statut spécifique que vous connaissez comme moi puisqu'on les évoque souvent. Donc, c'est un second point qui nous apparaît déterminant.

Enfin, et la conseillère l'a souligné, on ne peut pas imaginer piloter un système comme ça au moment où nous demandons le transfert des compétences, sans que dès à présent, il y ait effectivement une coprésidence pour diriger l'agence régionale de Santé. Ça paraît indispensable parce qu'on s'est aperçus que lorsqu'il n'y a pas de coprésidence, ça pose des problèmes de réalité sur le terrain. Donc, cette coprésidence est indispensable.

Mais ce qui renforce également notre proposition là-dessus, la conseillère l'évoquait, c'est que le comité des régions lui-même propose pour toutes les régions françaises, que cette coprésidence soit instituée.

Ou on va véritablement vers une déconcentration, une décentralisation, un partage des pouvoirs sur des questions essentielles, on touche à l'organisation de santé, ou on ne le fait pas.

Il faut continuer à être partenaire. On dit être en accord avec la proposition de ce projet de décret, mais en même temps être très vigilant sur les réserves qui sont émises ou les observations, il faut que certaines réserves soient levées pour que le dispositif ne présente pas d'insuffisance à l'avenir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Quelqu'un demande la parole ?

Cathy Cognetti, vous avez la parole.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Présidente, pour ce rapport.

La loi 3DS a transformé le conseil de surveillance de l'ARS en conseil d'administration pour y renforcer le rôle des élus locaux. Actuellement, vous l'avez dit, 4 représentants de la CdC ont une voix chacun, 2 élus territoriaux, 1 maire, 1 conseiller exécutif.

Le décret propose de passer à 7, la présidence avec 2 voix et 1 conseiller avec 2 voix, 4 maires, 1 voix chacun et l'exécutif avec 3 voix.

Le rapport donne un avis favorable au décret, moyennant le passage à 8 représentants des collectivités répartis comme suit : la présidente de l'Assemblée pèserait 2 voix, le conseiller désigné par l'Assemblée 2 voix également, le président de l'exécutif 3 voix, 1 conseiller exécutif 1 voix, 4 maires dont 2 choisis par l'association 2B et 2 par celle du 2A qui vaudraient 1 voix chacun. Pour faire simple, vous demandez 1 voix en plus à 1 membre de l'exécutif.

Alors on comprend bien que la présence de la conseillère exécutive en charge des questions de santé s'impose, déjà par votre travail, par votre quotidien parce que vous êtes au fait et qu'on ne peut pas laisser un organisme de ce genre sans la présence de la Collectivité.

Je vais être honnête, ce qui pose problème pour nous, c'est que du coup, dans cette nouvelle mouture, on n'est plus représentés, celle du décret comme celle de la proposition de l'exécutif.

Alors on vous propose donc un amendement pour qu'il n'y ait non pas 1 conseiller de l'Assemblée de Corse avec 2 voix, mais 2 conseillers territoriaux avec une 1 chacun.

Et en deuxième partie de l'amendement, on vous demande de modifier quelques termes de transfert de compétences. C'est quand même une élue qui a voté pour l'autonomie qui vous le dit, il faut avancer progressivement, les ARS, mettre en œuvre la politique de santé et il est important pour la Collectivité, et je l'ai rappelé au titre de vos parcours, d'être présente dans cette stratégie en matière de politique sanitaire d'où une rédaction un peu plus équilibrée qui vous a été transmise, je pense. Je ne vais pas lire les amendements, Madame la Présidente, ou je les lis ? Qu'est-ce que vous en pensez ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Tout le monde a eu les amendements ? Nous n'avons pas les amendements. Donc, patientez, s'il vous plaît. Merci.

Nous allons demander si quelqu'un d'autre souhaite intervenir dans l'intervalle et ensuite, on examinera les amendements lorsqu'ils auront été réceptionnés.

Monsieur Panzani.

**M. Jean-Paul PANZANI**

Comme Chantal, je vais revenir, j'ai oublié de dire quelque chose dans mon intervention, mais nous sommes du même territoire, on a ces oublis parfois. Je veux dire que dans les observations faites par la conseillère exécutive également, il y a une notion importante qui a été évoquée, c'est que c'est l'Association des maires de France qui désigne les représentants des maires. Je veux dire, là aussi on a 2 associations de maires, on peut quand même faire lever cette réserve dans le projet de décret.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, précision importante, merci.

Les amendements ont été reçus. Je ne les ai pas encore, ça arrive. Par contre, on peut demander à Bianca Fazi d'intervenir et on examine les amendements après, il n'y a aucun souci de ce point de vue, pas sur les amendements, de manière générale, sur les interventions qui ont eu lieu, si vous avez quelque chose à dire.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Madame la Présidente.

Je pense que vous l'aviez tous compris, pourquoi la demande de régions de France ? Parce que pendant la crise COVID, nous en l'occurrence, on a très bien fonctionné avec l'ARS qui nous a laissé quartier libre, mais il y avait des régions où ça s'est très mal passé.

Je vous rappelle qu'il y a un directeur d'ARS qui avait fermé 300 lits dans une grosse région en France au moment où on en avait le plus besoin d'où la demande de régions de France et d'où une demande légitime parce que chaque territoire a ses propres spécificités et que les élus du territoire ou surtout les professionnels, connaissent la problématique, d'où cette demande dans la loi 3DS. Et c'est vrai que nous, ça nous a semblé indispensable de retoucher ce décret, notamment sur ce que je vous ai dit, ce ne sont pas les maires de régions françaises qui vont décider notamment pour les maires de Corse, qui va y aller, qui ne va pas y aller, etc., sur la représentation.

Voilà pour quelques explications. Sur les amendements, j'attends qu'ils soient lus.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

L'huissier vous en transmet un, vous l'avez vue ? Merci Madame la Conseillère, pour votre intervention.

Je vais repasser la parole à Madame Cognetti qui est porteuse de l'amendement. Donc, défendez-le.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

I - Au premier item de l'article 1 de la délibération et de la page 5 du rapport, les mots « un conseiller désigné par l'Assemblée de Corse (2 voix) » sont remplacés par les mots suivants : « *deux conseillers désignés par l'Assemblée de Corse (1 voix chacun)* ».

II - Au 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 3, les mots « le cadre d'une demande de transfert progressif à » sont remplacés par les mots suivants : « *la perspective d'une gestion partagée entre l'ARS et* »

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Cathy, je vais moi-même faire une vérification. Excusez-moi, donnez-moi 2 minutes, même pas.

Bien. Donc, pour que les choses très soient très claires, parce qu'il s'agit quand même de la représentation de l'Assemblée de Corse : le président de l'Assemblée de Corse avec 2 voix. Ensuite, il y a écrit « 1 conseiller désigné par l'Assemblée de Corse aussi avec 2 voix ». Et vous, vous proposez « 2 conseillers avec une 1 voix chaque ». D'accord, très bien.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Présidente, j'y souscrit dans un sens où si nous restons sur votre proposition, c'est une logique autocratique absolue où il y aurait uniquement la majorité territoriale du moment ou des moments, qui se retrouverait avec un droit de vote important sur les 40 et aucune représentation, je dirais, d'une minorité politique. Après le nombre de votes, à la limite on s'en fout, mais qu'il y ait 2 représentants de l'Assemblée de Corse, ça paraît important.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je ne réagis pas par rapport à ce qu'a dit Monsieur Benedetti parce qu'en termes de comportement autocratique ou de rédaction autocratique, il faudrait aussi considérer qu'il n'y a pas un président de l'Assemblée de Corse, mais il y a une présidente. Donc voilà.

Donc on continue. On va demander son avis à l'exécutif... Mais elle a 2 voix quand même, c'est ça qui compte surtout.

On va passer la parole à la conseillère, si vous voulez bien.

**Mme Bianca FAZI**

Pour l'amendement, pour la première partie de l'amendement, oui, si Paul-Félix m'écoute, pour le I), « 2 conseillers désignés par l'Assemblée de Corse, 1 voix chacun », oui. Pour le II) je reformule, donc un sous amendement, « dans le cadre d'une demande de transfert progressif pouvant passer par une étape de gestion partagée ».

Je vous rappelle que s'il y a un cadre d'autonomie, les ARS vont sauter, de toute façon, c'est déjà une demande au national que les ARS n'existent plus. Ce n'est pas encore à mon avis, c'est loin d'être le cas, mais donc dans ce cadre-

là, oui. Ça sera « dans le cadre d'une demande de transfert progressif pouvant passer par une étape de gestion partagée entre l'ARS et la Collectivité de Corse ».

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Voilà la proposition de la conseillère exécutive à votre amendement. Sur la première section de l'amendement, elle est tout à fait d'accord et je pense qu'on peut tous y souscrire.

Sur la deuxième section, elle transformerait, sont remplacés par les mots suivants, « pouvant passer par une étape de gestion partagée ».

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

C'est très bien, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eh bien voilà, c'est parfait, tout le monde semble du même avis. J'en suis ravie.

Donc nous pouvons voter. Il n'y a plus d'interventions possibles. On vote d'abord sur le sous-amendement, donc concernant la deuxième section.

Qui est contre ?

**Mme Danielle ANTONINI**

Madame la Présidente, est-ce que je prends part au vote ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À partir du moment où vous posez la question, c'est que non. Mais vous avez tout à fait raison, on parlera de déontologie tout à l'heure. Merci.

Dany est membre du conseil de surveillance. Cela étant, on est tous membres des conseils d'administration, surtout la majorité. Donc si la majorité sort de tous les conseils d'administration, on va peut-être avoir un petit problème de quorum.

Donc, deuxième section, donc le sous-amendement. On va voter pour le sous-amendement d'abord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Donc tout le monde est d'accord. Je mets au vote l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

**L'amendement sous-amendé est adopté.**

Je mets maintenant au vote l'avis ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

Merci.

Madame la Conseillère, vous avez terminé. Merci beaucoup de votre participation. Vous pouvez rester avec nous.

Nous passons au rapport suivant, je me tourne vers l'exécutif. Je pense que Monsieur Armanet, président de l'Office de l'environnement, veut intervenir.

Vous avez la parole.

## AMBIANTE / ENVIRONNEMENT

**Raportu n° 132 : Creazione di 14 zone di prienzione à titulu di i spazii naturali sensibili nantu à e cumune di A Petracurbara, Appiettu, A Sarrerra, Carghjese, Coghja, Linguizetta, Osani, Prupìa, San Fiurentu, Santu Petru di Tenda**

**Rapport n° 132 : Création de 14 zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les communes de A Petracurbara, Appiettu, A Sarrerra, Carghjese, Coghja, Linguizetta, Osani, Prupìa, San Fiurentu, Santu Petru di Tenda**

### **M. Guy ARMANET**

Madame la Présidente, je vais commencer par le rapport sur la création de 14 zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les communes.

Madame la Présidente, Cari cullegghi, ce rapport concerne donc la création de 14 zones de préemption.

Il est important de faire un petit rappel parce que vous allez voir qu'au-delà des espaces naturels sensibles, on rentre véritablement dans quelque chose qui peut nous intéresser et notamment impacter la spéculation.

Ce rapport est très important. Un espace naturel sensible, si on devait dire à quoi ça correspond, ça serait d'abord une zone dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques et de loisirs.

Deuxième aspect, en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site, aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent.

Donc, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles destinées à préserver la qualité des sites, le paysage, le milieu des habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues est une compétence de la Collectivité de Corse. Il s'agit de l'article L 113-8 du code de l'urbanisme.

En ce sens, afin de permettre la préservation de ces espaces naturels sensibles et de maîtriser des fonciers à forts enjeux environnementaux, la Collectivité de Corse peut créer effectivement des zones de préemption.



En ce sens, notamment les articles L.215-1 à L.215.24 et R.215.1 à R.215.20 du code de l'urbanisme.

Ainsi, la création de ces zones de préemption permet d'assurer sur ces périmètres une veille foncière, de maîtriser les prix du foncier et de faciliter l'intervention de la Collectivité de Corse, du conservatoire du littoral et, le cas échéant, de la commune pour l'exercice du droit de préemption.

La maîtrise foncière publique permet non seulement la protection définitive de ces espaces naturels et paysages remarquables, mais offre également la possibilité de restaurer, de mettre en valeur et d'ouvrir au public ces sites par des aménagements appropriés et respectueux des milieux naturels.

Ainsi, sur proposition du conservatoire du littoral, en accord avec les communes concernées, la création de 21 nouvelles zones de préemption en ENS a été engagée et 14 d'entre elles, qui sont mentionnées dans le tableau que l'on vous a remis, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Ces zones sont situées dans les périmètres d'intervention autorisés du conservatoire du littoral. Elles font l'objet, par ailleurs, d'un avis favorable des conseils municipaux des communes concernées.

Il s'agit de la commune A Petracurbara, Appiettu, A Sarrerra, Carghjese, Coghja, Linguizetta, Osani, Prupjà, San Fiurengu, Santu Petru di Tenda.

En l'application de la procédure de création d'une zone de préemption, les organisations professionnelles agricoles et forestières de la chambre régionale d'agriculture, les chambres d'agriculture de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud ont donc été sollicitées.

En retour, par courrier du 10 janvier 2024, la chambre d'agriculture de la Corse-du-Sud constate que les périmètres envisagés couvrent une partie des exploitations agricoles déclarées au registre parcellaire graphique et rappelle que l'objectif d'autonomie alimentaire pressenti par le PADDUC implique une pérennisation des exploitations agricoles en place.

Elle sollicite, en cas de préemption sur les surfaces exploitées, que l'activité agricole préexistante soit maintenue et que le bail à ferme soit l'unique mode de location.

Par courrier du 29 janvier 2024, la Chambre d'agriculture de Haute-Corse, qui n'a pas émis d'avis, demande des garanties d'une part sur la non-remise en cause des exploitations agricoles existantes, sur ces périmètres et d'autre part

sur la nature des contraintes d'exploitation. Elle souhaite, dans le cas où la Collectivité de Corse préempte des espaces naturels, que les attributions aux agriculteurs soient contractées avec un bail à ferme.

Dans le cadre des acquisitions foncières par le conservatoire du littoral, les agriculteurs bénéficient de conventions d'occupations agricoles qui garantissent bien évidemment le maintien, le développement des activités agricoles préexistantes.

Vous l'avez bien compris, la présence des activités agricoles n'est pas remise en cause par la création de zones de préemption. La maîtrise foncière publique est en mesure de sécuriser la présence et la pérennité de ces activités qui très souvent ne bénéficient pas de titres d'occupation solide. Les agriculteurs bénéficient de conventions d'occupation agricole qui garantissent le maintien, le développement des activités préexistantes.

La contractualisation de baux des terrains relevant du domaine public, propriété du conservatoire du littoral, est incompatible avec le code général de la propriété des personnes. Néanmoins, et vous l'aurez compris, politiquement et très personnellement, je rajouterai qu'il est préférable de régler les quelques conventions que nous aurons à régler avec les agriculteurs qu'avec des promoteurs.

Donc de ce fait, je vous invite à créer 14 zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles conformément au plan de situation, au plan de limitation joints au présent rapport, annexes 4 à 17 et pour les motivations exposées en note de présentation annexée.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un rapport de la CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Avis favorable, Madame la Présidente, avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » ; absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Anne-Laure SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Madame la présidente.

Deux mots, juste pour dire que ce rapport est très important parce qu'il participe à la mise en œuvre et à la vision politique que nous avons. À travers la protection de ces espaces naturels sensibles, c'est aussi la lutte contre la spéculation que nous mettons en place.

Donc 14 zones de préemption qui, il faut le dire, sont validées par les communes. Il y a vraiment un travail en amont fait avec elles. Il y en aura 21 en tout, des zones qui sont définies dans l'ensemble de la Corse.

Aujourd'hui, certains de ces espaces cités dans ce rapport commencent à être vraiment fortement anthropisés. Je prends l'exemple de Petracurbara, nous pouvons désormais agir. Préempter, c'est un acte politique très fort, c'est un outil par excellence face à la prédation, face à la spéculation et face à la destruction de notre pays.

Donc c'est un premier pas qui en appelle d'autres, un premier pas essentiel à notre politique. Le suivant, ça sera le schéma territorial des espaces naturels sensibles de la Collectivité de Corse.

Enfin, dernier point important, à travers ce rapport et ceux qui vont venir ensuite, nous pouvons noter et affirmer la dynamique très forte engagée par la Collectivité de Corse sur le développement de ces sites naturels sensibles littoraux, par ses actions essentielles, l'augmentation et la diminution bien sûr de zones de non-artificialisation nette.

Et enfin un sujet qui nous intéresse à tous ici et même au-delà de cet hémicycle, sur la régulation de la surfréquentation touristique.

Donc maîtriser l'ensemble de ces sites à fort potentiel environnemental, travailler à leur expansion, c'est s'engager dans une stratégie politique vertueuse. Nous félicitons les services qui ont travaillé bien entendu et le président du Conseil exécutif et vous, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, pour ce premier travail.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup. D'autres interventions ? Oui, Paul-Félix Benedetti, Pierre Ghionga ensuite.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je conçois agréablement qu'on fasse valoir le peu de droit en matière de protection qu'on a sur les espaces remarquables et qu'on crée ces zones de préemption potentielle.

En revanche, je ne partage pas la vision de transférer en permanence ce droit de sauvegarde au profit du conservatoire du littoral. Le conservatoire du littoral est un établissement public administratif créé par la France en 1975 pour préserver son littoral. Et moi, j'estime qu'aujourd'hui, à partir du moment où on a un office de l'environnement, où on a une agence de l'urbanisme, on doit être en capacité, au travers de ces outils ou à travers un autre outil à créer, mais je suis contre la superposition des structures, les moyens d'être nous-mêmes les protecteurs, les acquéreurs, les aménageurs, les gestionnaires de ces espaces, surtout si on demande de l'autonomie.

Donc moi, d'écrire noir sur blanc qu'on fait valoir ces droits de préemption pour ultérieurement les donner au Conservatoire du littoral, je ne partage pas la vision. Je ne mets pas en cause la nature de l'action du Conservatoire du littoral en Corse qui a été bénéfique et qui est bénéfique. Mais globalement, ce n'est pas une action financière qui est hors norme. Les budgets du Conservatoire du littoral en Corse depuis des années sont de seulement quelques petits millions d'euros. Donc, on pourrait très largement nous en occuper nous-mêmes.

L'essentiel de leur financement provient d'un transfert de la taxe de francisation des navires. On peut très bien nous-mêmes par des discussions de transfert, et je ne pense pas que ce soit la compétence la plus forte que l'on rechignerait à nous accorder, envisager de manière permanente, un outil avec les moyens financiers transférés pour gérer ce qui a déjà été préempté, il y a plusieurs milliers d'hectares, et ce qui reste à venir. Là, on fait le travail pour les autres.

Donc dans ces conditions, je voudrais qu'on ait un chantier prospectif, quel est l'outil adapté à la Corse pour qu'on ait nous-mêmes un établissement public foncier de protection des espaces stratégiques, qu'ils soient en littoral, en montagne ou ailleurs.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite intervenir ? Pierre Ghionga

**M. Pierre GHIONGA**

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

Sò d'accunsentu cù isse creazione, ma vogliu avè duie o trè precisione, vulia sapè si l'accordu di a cummuna ghjè obligatoriu per sta creazione, ùn aghju micca capitu ind'è a vostra presentazione, ò s'ellu ci hè un privatu nant'à issu terrenu, si u so accordu hè obligatoriu. Sapè s'ellu ci hè un costu finanziariu à st'operazione.

Dopu, aghju da dì cume Paul-Félix, eiu sò per u trasferimentu di u cunservatoriu di u litturale à a Cullettività, ma què ghjè un secondu dibattitu, ùn hè micca u debatitu d'oghje. Simu parechji quì, simu d'accunsentu per issu trasferimentu è ancu di l'OFB. Ci feria piacè ch'è l'OFB sia trasferita à a Cullettività, ghjè impurtante, ma serà in un secondu dibattitu.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? Paul-Félix, iè.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Il n'y a pas de chjama è risponde, mais une explication réglementaire.

C'est le débat du moment. Notre droit de préemption, c'est un droit primaire. Lorsque le Conservatoire rachète derrière, c'est parce qu'on a voté en Assemblée de Corse un abandon de notre droit de préemption.

Moi, ce que je demande, c'est qu'on arrête. Il y a d'autres endroits littoraux en Corse, entre autres dans le Sartenais, qui ne sont pas la propriété du conservatoire du littoral, qui sont la propriété d'organismes rattachés à la Collectivité de Corse.

Donc aujourd'hui, lorsqu'on fait ce droit de préemption sur des centaines d'hectares, on doit afficher la volonté de les préserver nous-mêmes, parce qu'aujourd'hui, on préempte pour nous. Le conservatoire ne peut racheter en Corse que si l'Assemblée de Corse, par décision délibérante, décide de subdéléguer son droit de préemption. C'est tout. Qu'on réfléchisse ce qu'on fait.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? Nò, allora ripassu a parolla à u cunsiglieru esecutivu.

**M. Guy ARMANET**

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Cari culleghi, à ringrazià vi assai pour vos interventions et pour votre préoccupation majeure qui consiste à ramener dans le périmètre de la Corse ce qui aujourd'hui est peut-être délégué ou subdélégué au conservatoire du littoral.

Bien évidemment que tout le monde a en tête, ici dans cette Assemblée, j'ose imaginer et je crois que Pierre Ghionga vient de le dire aussi, tout ce qui est OFB, conservatoire du littoral, si demain on venait à avoir une piste d'autonomie suffisamment intéressante, je pense que ça ferait partie du périmètre qu'il faudrait définir immédiatement.

Est-ce-que cela veut dire qu'on doit perdre du temps en supplément pour aller là où on veut aller le plus rapidement possible ? L'objectif, je crois que tout le monde l'a compris et Anne-Laure l'a évoqué, on est quand même sur des territoires où il faut agir très vite parce que la spéculation est galopante. Je n'apprends rien à personne ici dans cet hémicycle. Donc, on a besoin de contractualiser rapidement.

J'ai envie de dire, Paul-Félix Benedetti, même si c'est le conservatoire du littoral qui prend la main, ce n'est pas un privé. Ce n'est pas un privé qui prend la main, c'est le conservatoire du littoral et le conservatoire du littoral a vocation à revenir dans le giron de l'Assemblée de Corse, même si dans un premier temps, on doit passer par ce mécanisme-là pour se préserver. C'est vraiment un outil de préservation. Le conservatoire du littoral, à ma connaissance, ne construit ni immeuble, ni résidence secondaire. Donc, on se doit d'être le plus performant possible et le plus rapidement possible.

Donc oui, j'entends ce que vous dites et je le partage à 200 % comme tout le monde. Mais on est tenus d'aller vite parce que les communes, les 21 communes et pour le coup j'en profite pour répondre à Pierre Ghionga, oui, c'est délibération du conseil municipal obligatoirement. Donc, les communes sont favorables à ce qu'on le fasse et en plus elles peuvent être mises en difficulté par je ne sais quel privé qui pourrait arriver ou autre promoteur qui pourrait avoir des visées sur les choses. Donc, il faut vraiment qu'on soit dans l'action.

Ce rapport, je vous assure qu'il est extrêmement important. Je pense qu'à terme, je veux dire, ça reviendra dans le giron de la Collectivité de Corse. Donc, merci à Anne-Laure pour son explication. Merci à Paul-Félix pour dire ce que bien évidemment il doit couler de source, Pierre Ghionga, on est tous dans la même préoccupation. Moi je crois qu'on a besoin de faire vite parce que les communes ont besoin d'être accompagnées. Je vous rappelle quand même qu'il y en avait 21 au départ et qu'à l'arrivée il en reste 14. Donc, ça veut dire que pas tout le monde a franchi le pas et pas tous les conseils municipaux se sont prononcés favorablement, sinon on en aurait 21 et pas 14.

Donc, on en a 14, il y a 14 communes qui ont délibéré, emboîtons le pas immédiatement et que le Conservatoire, même si c'est par subdélégation de l'Assemblée de Corse, en devienne propriétaire, è ch'ella fussi finita pè tuttu ciò ch'ellu pò accade di a speculazione in Corsica. Puntu è basta.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Hè detta. Eccu. Passemu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi.

Avete un antru raportu nant'à l'educazione à l'ambiente, è u sviluppu à long'andà.

**Raportu n° 127** : Pianu d'azzioni par l'educazioni à l'ambienti è à u sviluppu à longu andà

**Rapport n° 127** : Plan d'action en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

**M. Guy ARMANET**

Cara Presidente,

Eramu d'accunsentu è aghju da dumandà à u serviziu pendante chì aghju da presentà issu raportu, di andà à chjappà i libri chì sò stati fatti pè l'uffiziu di l'ambiente pè distribuì li à l'inseme di l'Assemblea, ch'elli pudissinu avè è vede u travagliu chì si face in giru di l'ambiente è di l'insignamente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Eiu, aghju da scappà una mez'ora, dopu voltu. Aghju un appuntamentu, ma ci serà Nadine Nivaggioni chì m'hà da rimpiazzà pè stu cartulare.

Vi feliceghju digià ancu puru si u raportu ùn hè micca passatu perchè sò assai, cum'è Pierre Ghionga sensibile à a questione di u sviluppu à long'andà è in particolare à a trasmissione ind'è e scole è da pertuttu, nantu à i lochi di travagliu. Ghjè impurtantissimu, in turisimu n'emu parlatu eri.

Aghju da piglià dui libri passendu.

**M. Guy ARMANET**

A sò digià chì m'avete dumandatu i libri, i v'avemu da rimette, è i rimetteremu à tuttu u mondu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

È aspettu i libri! È mi scuserete, Nadine m'hà da rimpiazzà.

**M. Guy ARMANET**

I libri sò quì !

Allora avemu fattu a scelta nantu à a distribuzione di i libri.



U primu libru serà a storia chì hè stata scritta pè u persunale di l'uffiziu è issi libri quì sò stati messi à dispusizione di i giovani, è di l'uffiziu di l'ambiente.

Je vais situer, Monsieur Pieraggi Jean-Louis, c'est lui qui a écrit les « enfants de Pandora » et vous allez en avoir une version en corse, elle existe en corse et en français. Donc, on va vous la donner en Corse parce que « l'île aux arbres » qui est le deuxième livre où il a participé à la mise en page et à l'écriture, sera aussi offert et celui-là est en français. Donc, on a décidé d'être sur un bilinguisme à l'Assemblée de Corse,

Dunque unu hè scrittu in corsu è l'altru serà scrittu in francese, è vi l'avemu da distribuì subbitu.

Cara Presidente, aghju da sviluppà u raportu s'è u permettite.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Andate puru, vi stemu à sente.

**M. Guy ARMANET**

Donc, l'accélération des différentes crises climatiques et la multiplication des catastrophes naturelles subies par notre île, imposent de repenser les modèles de compréhension de ces phénomènes...

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Pè piacè, à pena di silenziu, vi ringraziu.

**M. Guy ARMANET**

A sapiamu chì s'ellu ci era una distribuzione di i libri...pudia fà qualchì perturbazione ind'è l'emiciculu ma avemu pigliatu u risicu percò hè assai impurtantissimu chè tuttu u mondu avissi issi libri quì.

Dunque v'aghju da dumandà à pena di calmu è aghju da pruvà di sviluppà u mo raportu.

À ringrazià vi assai.

Pour relever le défi de l'environnement, il est essentiel de garantir bien évidemment à notre jeunesse la bonne acquisition des savoirs et des pratiques dans une société en constante mutation.

À ce titre, le Conseil exécutif de Corse impulse une forte dynamique en faveur de l'enfance et de la jeunesse qui a produit plusieurs sujets et notamment « u pattu di a ghjuventù » dont la feuille de route a été adoptée à l'unanimité le 27 avril 2018, le schéma d'aide à la réussite de la vie étudiante, la formation professionnelle et l'apprentissage 2019-2023 et enfin le schéma directeur territorial en faveur de l'enfance et de la famille en Corse, adopté à l'unanimité le 28 octobre 2021.

Donc, dans un contexte d'adaptation du changement climatique, il est indispensable de renforcer la sensibilisation de nos enfants à la nécessité de contribuer à un effort comportemental collectif et plus largement à l'évolution des modes de vie pour atteindre un développement qui sera bien évidemment durable, on l'espère.

En 1987 déjà, le rapport Brundtland, né de la commission mondiale sur l'environnement, proposait une définition qui ressemblait à quelque chose qui s'inscrivait ainsi, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Mais aujourd'hui, cette définition pourrait être modifiée au vu de l'intensification des dégradations de notre biodiversité et plus généralement de nos équilibres multiples. Désormais, il conviendrait plutôt d'avoir le bon développement présent pour sauver celui des générations futures.

Donc, depuis 20 ans, l'Office de l'environnement de la Corse travaille à la mise en place de plusieurs programmes pédagogiques territoriaux et d'outils de référence. Par exemple, l'école de la mer, les mares temporaires ou les aires éducatives qui ont permis d'intervenir près de 800 classes de la maternelle et de l'élémentaire. L'OEC a ainsi contribué à l'émergence d'une trentaine de projets d'école et à une vingtaine de projets d'établissements à l'élaboration de dispositifs éducatifs en partenariat avec l'Union nationale, du sport scolaire, du comité régional des pêches maritimes, le conseil des architectures, le conseil des espaces naturels de Corse, le parc naturel régional de Corse, et bien sûr l'académie de Corse.

Donc bien évidemment, l'OEC soutient et accompagne activement les centres permanents d'initiative dans l'environnement de Corse, ainsi que la grande majorité des associations d'éducation à l'environnement.

Enfin, des partenariats innovants avec les éditions Albiana ont permis la concrétisation d'ouvrages par le grand public. Par exemple, cette trilogie dont je faisais en préambule état, « les enfants de Pandora », Monsieur Jean-Louis Pieraggi est dans la tribune et je le remercie, je ne manque pas de l'associer bien évidemment à ce projet puisque c'est lui qui a écrit cette trilogie.

Elle est bilingue, corse-français, vous pouvez la trouver dans tous les commerces et notamment elle est desservie par Albiana. Donc un grand bravo à lui, un grand merci puisqu'il a aussi laissé la vente des livres à l'Office de l'environnement. À ringrazià vi assai, caru cullegu.

Donc, « l'île aux arbres » est aussi en collaboration avec le conservatoire botanique national de Corse. Merci aussi, c'est un livre magnifique, je vous inviterai à le feuilleter.

Ces projets ont réussi le pari de mêler les exigences littéraires et l'exposition subtile des enjeux culturels et environnementaux, j'associerai aussi la langue puisque ce sont des ouvrages que l'on peut aujourd'hui distribuer en corse et en français. Donc, vraiment, il y a un attrait intéressant à mettre en œuvre ce genre d'ouvrage.

Fort de cette expérience, à la fin de l'année 2022, en marge de la COP 27, les acteurs de l'EEDD étaient réunis par l'Office de l'environnement de la Corse à l'occasion d'une séquence de travail participative autour de réflexions prégnantes. C'est un peu la résultante de ce que vous avez entre les mains aujourd'hui, puisque c'est cette impulsion qui est arrivée lors de cette séquence de travail en fin d'année 2022, qui nous permet d'être sur la même dynamique. Et au-delà de Monsieur Pieraggi, je souligne aussi la présence dans l'hémicycle de son chef de service, Monsieur Jo Salvini, qui a contribué bien évidemment fortement à ce que tout ça puisse se mettre en œuvre. Et je les remercie du fond du cœur.

Comment l'éducation à l'environnement... C'était les questions qui pouvaient se poser à l'époque que nous avons bien évidemment mises sur la table, des questions pratiques mais qui nous ont permis d'apporter des réponses. Comment l'éducation à l'environnement peut-elle inciter les jeunes générations à changer les habitudes ? Comment sensibiliser les différents publics, les enfants, mais aussi les jeunes et les adultes dans leur vie quotidienne ou professionnelle et les publics relais, eux-mêmes vecteurs d'éducation ? Comment contribuer à mettre en œuvre une action de sensibilisation homogène et continue ? Et enfin, quelles sont les problématiques environnementales prioritaires pour la Corse ?

Donc, tout est étroitement lié et tout permet effectivement de se rejoindre sur cette thématique-là. Il est très important pour nous de le faire.

Il a été bien évidemment reconnu unanimement que la réponse efficace à ces questionnements nécessitait une stratégie claire et pragmatique afin de structurer une approche pédagogique globale.

Alors, en se dotant donc d'un plan territorial d'action construit autour d'une gouvernance la plus large possible, les acteurs de l'EEDD pourront ainsi véritablement mutualiser leurs expériences et décliner efficacement une vision de la discipline adaptée aux enjeux de la Corse.

En lien direct avec cette planification, un effort particulier en termes de formation d'excellence des animateurs de l'EEDD, véritable ambassadeur de bonnes pratiques et de savoir, pourra être dynamisé.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver la démarche d'élaboration du plan territorial d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable et d'en confier le pilotage à l'Office de l'environnement de la Corse. Au regard de la tâche à accomplir, l'Office de l'environnement de la Corse devra en articulation parfaite avec l'ensemble des composantes du réseau en charge de la discipline, constituer et contribuer à une méthodologie et rassembler toutes les forces nécessaires à la réussite du projet, les institutions au premier rang desquelles la Collectivité de Corse, l'académie de Corse ou encore le tissu associatif.

Ce plan devra donc être un outil efficient, le fruit d'une intelligence collective au service des jeunes générations dont l'engagement pour l'environnement, la sensibilité et la créativité peuvent véritablement façonner l'avenir de la Corse.

À ringrazià vi, Cara Presidente.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione.

**Mme Vanina CHIARELLI-LUZI**

Oui, Madame la Présidente favorable avec une absence des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu », « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Paola MOSCA.

**Mme Paola MOSCA**

À ringrazià vi.

Vous nous proposez, Monsieur le Président, à travers ce rapport, d'approuver la démarche d'élaboration du plan territorial d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable et d'en confier le pilotage à l'Office de l'environnement de la Corse.

Nous comptons sur vous pour que ce plan soit un outil efficace à destination des jeunes générations et au service de la Corse.

Le Conseil exécutif de Corse est très dynamique en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Ce plan vient compléter et renforcer les dispositifs existants au sein de notre Collectivité permettant, au travers de l'éducation à l'environnement et au développement durable, de sensibiliser la jeunesse, de lui permettre de connaître son environnement afin de s'en sentir responsable et de le préserver.

La Corse a de tout temps été le lieu qui exprime et concentre le mieux à la fois les enjeux, les risques mais aussi les espoirs dans le développement durable.

Depuis 1973, avec les mobilisations pour faire cesser les rejets toxiques en mer de boues rouges, le mouvement national n'a cessé de militer pour que le développement durable soit au centre des politiques publiques mises en œuvre. La Corse a ainsi su préserver son environnement, notamment grâce aux diverses luttes qui se sont avérées bénéfiques.

L'insularité peut être également un facteur d'innovation, une opportunité et un atout au moment où nous sommes appelés à concevoir des politiques publiques innovantes et résilientes.

En termes d'innovation, le PADDUC voté en 2015 propose une stratégie fondée sur un projet de société établissant les orientations en faveur de la protection et de la gestion de l'environnement.

Depuis notre prise de responsabilité, les institutions de la Corse, conscientes de l'urgence de la situation, s'efforcent de contribuer au développement durable au travers des politiques publiques menées par la Collectivité de Corse, ses agences et ses offices.

Nous connaissons tous l'implication et la volonté de l'Office de l'environnement de la Corse au travers son service « éducation à

l'environnement » qui œuvre pour soutenir et susciter les diverses initiatives associatives, pour favoriser une bonne application et coordination de la politique votée par notre Assemblée. Son travail partenarial et technique essentiel doit être poursuivi et encouragé encore plus fortement au vu du contexte actuel environnemental, économique et sociétal.

Avec ce plan, les nombreux acteurs de l'éducation à l'environnement tels que les associations de défense de l'environnement, u Parcu di Corsica, les collectivités et l'éducation nationale pour ne citer qu'eux, qui œuvrent au quotidien pour sensibiliser les générations futures, pourront mutualiser leur expérience et établir une stratégie claire en termes de pédagogie adaptée aux enjeux de la Corse, à l'instar de ce qui se fait sur des territoires autonomes tels que la Sardaigne ou le Trentino-Alto Adige.

Enseigner, éduquer, modifier les comportements sont essentiels. Former les futurs acteurs d'un territoire à la connaissance de ces derniers constitue une perspective de réussite pour toutes initiatives qui s'inscrivent d'ailleurs dans la philosophie et l'action déclinée par la Collectivité de Corse et ses agences.

L'éducation, l'environnement peut susciter bon nombre de vocations pour développer les métiers de la transition écologique dont nous allons avoir besoin, et ce dès aujourd'hui.

Elle constitue également un outil efficace de sauvegarde, d'appropriation et de diffusion de la langue Corse.

I zitelli d'oghje anu da custitui u populu di dumane. Tutte e pratiche acquistate oghje feranu d'elli militenti pè a salvezza di a so terra, di u so patrimoniu è di a so lingua.

À ringrazià vi.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Vi ringraziemu. Astre persone chì volenu piglià a parolla ?

Vi stemu à sente.

**M. Saveriu LUCIANI**

Président, on est agréablement surpris par la qualité de ces ouvrages. Honnêtement, ils invitent à lire. Je parle en tant qu'enseignant, même à la retraite, c'est intéressant d'abord la double, même si je suis un peu intégriste en matière de langue, mais c'est bien qu'il y ait pour l'apprentissage la double version, dans un premier temps, je précise. Plus tard, on changera.

C'est important de dessiner. On est en train de construire un pays. Quand on construit un pays, un pays avec toutes ses mutations, ce sont des redites, on l'a déjà dit tout à l'heure à propos de l'eau ou du reste, on a un pays qui est aujourd'hui dans un tremblement de terre à la fois climatique, démographique, je passe sur les détails, il y en a quelques-uns en plus que je n'ajouterai pas, on a besoin aujourd'hui d'enraciner... Alors bien entendu, vous évoquez l'Office de l'environnement et c'est logique, mais vous évoquez aussi le Rectorat, donc l'Education nationale, française pour l'instant, qui est aussi un pivot essentiel de l'apprentissage, parce que je crois que le public à cibler en priorité, comme d'habitude, ce sont les jeunes.

En plus, il y a une pluri-dimension : il y a à la fois l'environnement, le respect, il y a aussi le savoir vivre ensemble, je passe sur les détails, la langue bien sûr, un certain nombre de valeurs, l'amour de la terre et de la mer.

Je crois que c'est une très bonne initiative et je crois que ce qui serait important maintenant c'est qu'on ait aussi, au-delà de votre initiative qu'il faut encourager et soutenir, véritablement aujourd'hui, une base de données, y compris une bibliothèque, je dirais comme ça, notamment en s'appuyant sur Canopé qui produit des documents pédagogiques de valeur, sur l'ensemble des régions de Corse d'ailleurs, et qui pourrait très bien donc se coller de manière beaucoup plus directe à cet objectif.

Jadis, je disais Acqua Nostra 2050, je crois qu'on construit un pays à 30 ans et on est en train aujourd'hui d'essayer de couler les fondations justement d'une stratégie qui ne regarde pas simplement que le Gouvernement, mais qui qui passe par justement ce respect de ce que nous sommes et de là où on habite et de là où on vit.

Donc on votera bien entendu ce rapport, en attendant bien sûr la suite, parce que ce qui est important maintenant, c'est de durer.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nimu ?

Lasciu a parolla à u Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente. Sgiò Presidente, vi demu a parolla.

**M. Guy ARMANET**

À ringrazià vi.

A ripigliu vulinteri percò issu cartulare hè assai impurtante è a sò chì face l'unanimità di st'Assemblea.

Ghjustu pè di à Xavier chì hà una sensibilità particolare pè a lingua corsa, a sapemu tutti. Chì di sicuru Canopé hà da esse un partenariu assai impurtante per mette in opera a seguita, è travagliemu dighjà cun elli. Canopé, travagliemu digià cun elli.

Après ce qu'il est important de se dire, et je remercie Paola qui a eu à se saisir de ce rapport - le plus important de la journée bien sûr...- donc je la remercie de son intervention précise.

Un grand merci à Xavier aussi qui a cette sensibilité.

Et bien sûr qu'il faut enraciner ce qu'on est en train de se dire, bien sûr qu'il faut l'écrire, percò ghjè a nostra cultura, ghjè a nostra terra, ghjè a nostra lingua, è di sicuru ghjè assai impurtantissimu di pudè prupone à i zitelli di sapè cosa si face in Corsica, quale sò l'arhuri chì ci pussanu...

Et dans le droit fil de ce que vous êtes en train de dire, je vous le dis en avant-première à l'Assemblée de Corse, les services faune et flore travaillent d'ores et déjà sur des petits livrets qui pourraient être mis à disposition des écoles, afin de faire connaître quelle est la faune et la flore que l'on va développer à terme en Corse. Et je peux dire sans rien cacher à personne qu'il y a quelques petits groupes qui travaillent sur ces sujets là et que l'on intégrera rapidement à l'Office de l'environnement pour que leurs projets puissent voir le jour, et par le biais de l'éducation bien sûr, percò ghjè impurtantissima di dà a pussibilità à i zitelli di sapè cosa hè u so ambiente naturale, d'intratene lu, è di rispettà lu.

À ringrazià vi.



**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Vi ringraziau. S'è vo permettite, o Sgiò Presidente, i libraccioli sò bè, ma avà avemu cambiatu di mondu, è ci vole, ancu pè i zitellucci, ci vole à avè l'appiecazione numeriche perchè chì ghjè cusì chì si tramanda assai cunniscenze.

**M. Guy ARMANET**

Mi scusu, ma sta dumanda hè digià stata fatta, allora ùn aghju micca fattu u rusticu, ma, a sò cosa hè e-book, ma aghju dettu ùn sò micca cosa hè e-book...Sò à pena dipassatu. Allora di sicuru ci vulerà chì st'appiecazione arrivessi per i zitelli chì oghje, ancu s'è eiu aghju caru à leghje un libru, è di apre lu, pè leghje lu. Perchè un libru hà sempre un odore, è quandu leghju, aghju assai piacè à apre un libru, ma di sicuru chì ci vole à sparte à di più mondu, è a tecnulugia si spassa à pena dunque di sicuru e-book serà d'attualità.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Vi ringraziau. Pudemu passà à u votu.

Votu contru ? Astensione ? Non-partecipazione ? Votu à favore ?

**ADUTTATU à l'unanimità.** Vi ringraziau.

Principiemu per u numericu è vi stemu à sente, o Sgiò Presidente.

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

**Raportu n° 131 : Principiu di a messa in anda di a delegazione di serviziu publicu cun finalità mista in quantu à a creazione è à a splutazione d'infrastrutture numeriche in Corsica**

**Rapport n° 131 : Principe du lancement de la délégation de service public à objet mixte relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures numériques en Corse**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Ce rapport technique et important est consacré au principe du lancement d'une délégation de service public à objet mixte relative à l'établissement et à l'exploitation d'infrastructures numériques en Corse.

Donc, il s'agit d'une opération juridiquement innovante qui vise à renforcer l'efficience de notre stratégie et de notre maillage numérique.

Depuis 2016, le choix politique a été fait d'accélérer la mise en œuvre de notre renforcement de nos infrastructures numériques et cette stratégie est notamment consignée dans le document Smart Isula validé en juin 2022 par l'Assemblée de Corse ; un document qui ouvre de nouvelles perspectives et pose le principe, pour la Corse, d'un socle d'infrastructures souveraines cohérent autour d'une vision globale et unifiée permettant un développement d'ensemble des usages numériques au sein de la société insulaire.

Et ce socle unifié, c'est en fait la délégation de service public que nous vous proposons aujourd'hui ; une délégation de service public à usage mixte qui permet d'unifier au sein d'une même enveloppe un certain nombre de réseaux existants. Lesquels ?

D'abord, le réseau du très haut débit : c'est la DSP qui a été conclue et qui vise à l'installation de la fibre et du très haut débit dans près de 180 000 foyers en Corse. Vous savez que l'échéance du déploiement de la fibre, c'est cette année. Je signale d'ailleurs qu'un rapport d'étape vous sera communiqué normalement lors de la prochaine session. Donc le réseau du très haut débit.

La téléphonie mobile : c'est dans le cadre du programme New Deal Mobile.

L'identification des zones blanches et la couverture de ces zones blanches à travers une instance de discussion qui réunit l'État, les différents opérateurs, la Collectivité de Corse, et les communes et leurs représentants. Ceci afin d'assurer la couverture la plus efficiente possible de l'ensemble du territoire insulaire en matière de téléphonie mobile.

Il y a ensuite, vous vous en rappelez, l'acquisition d'une nouvelle liaison, le câble Sparkle, dont le principe a été validé par l'Assemblée de Corse, financé notamment par du REACT-EU, avec la pose en décembre dernier de cette nouvelle infrastructure qui a démultiplié nos capacités numériques.

Et puis, à côté de ces éléments, nous avons actuellement en cours deux autres délégations de service public : la délégation de service public RHDCOR, signée en octobre 2005. Il s'agissait à l'époque du déploiement de l'exploitation et de la commercialisation du réseau cuivre pour la Corse. Donc une DSP qui est exploitée par Corsica Haut Débit qui est une filiale d'Orange.

Cette DSP arrive à expiration l'année prochaine, le réseau cuivre est prévu pour disparaître à l'horizon 2030, mais il faudra encore l'exploiter pendant ces quelques années.

Et la deuxième DSP en cours, c'est la DSP relative à l'activation et à la commercialisation du câble sous-marin Bastia-Menton ; une DSP signée en février 2011, qui est actuellement exploitée par Corsica Link Networks, une filiale de Xp fibre. Cette DSP, signée en février 2011, s'achève en février 2026. De quoi s'agit-il ? Il y a un câble militaire, vous vous rappelez, nous avons fait l'acquisition de 3 paires de fibres au sein de ce câble militaire et leur exploitation et leur commercialisation a été confiée donc à Corsica Link Networks. Il faudra reconduire l'exploitation de ce câble à l'expiration de la DSP en cours.

Alors, la situation actuelle, elle est donc celle à la fois d'un éclatement de la gestion de chacune de ces infrastructures, d'une part, et, d'autre part, la carence en matière de proposition de nouveaux services, et notamment soit directement des nouveaux services, soit l'interconnexion entre des services relevant des trois infrastructures dont s'agit et qu'il s'agit dans la perspective unifiée d'optimiser, de mutualiser ou d'agréger.

Donc, c'est en cela que ce rapport se propose de construire un socle d'infrastructures numériques souveraines et résilientes à travers ce projet de DSP, qui va permettre en fait à la fois une plus grande cohérence, une vision stratégique unifiée et de nouveaux services à l'ensemble des acteurs du territoire insulaire, au premier rang desquels la Collectivité de Corse, mais également l'ensemble des

acteurs institutionnels et privés. L'objectif global étant de faire de la Corse un territoire intelligent et connecté au cœur de la Méditerranée.

Alors, en arrière-plan, il y a bien sûr la nécessité de traiter, à travers l'amélioration de cette offre numérique, l'ensemble des enjeux nouveaux, notamment ceux liés à la lutte contre le changement climatique, la gestion des risques majeurs, la préservation de nos ressources les plus stratégiques.

Un exemple concret : les capteurs de véhicules que l'on peut placer aujourd'hui, les capteurs du nombre de véhicules qui peuvent être captés, qui peuvent être posés soit à l'initiative de l'Office de l'environnement ou d'une commune, ou de la Collectivité de Corse, ces différents services ne sont pas interconnectés entre eux. À travers la proposition qui vous est faite aujourd'hui, il appartiendra à l'opérateur qui sera retenu de proposer et de mettre en œuvre des solutions numériques permettant l'interconnexion de cette donnée, le traitement unifié de cette donnée.

Quels sont les principaux objectifs, et je termine cette présentation, de cette nouvelle délégation de service public ?

D'abord, assurer la continuité des 2 DSP qui arrivent à expiration.

Ensuite, envisager ou favoriser l'émergence d'un opérateur neutre de téléphonie mobile afin de rationaliser et mutualiser le déploiement de nouveaux pylônes et améliorer la couverture mobile de l'île, notamment dans la perspective de la fin programmée du New Deal.

Prendre en compte un certain nombre de besoins aujourd'hui non-satisfaits ou insuffisamment satisfaits, notamment en matière de réseaux radio mobile professionnels. Je salue les pompiers qui sont présents. Il y a par exemple notamment les besoins liés à la sécurité civile de façon générale, mais également en matière de transports, de santé et d'action sociale.

Prendre en compte, je l'ai dit, les besoins liés aux réseaux d'accès bas débit pour l'internet des objets afin, par exemple, de connecter des capteurs sur le territoire ; capteurs utilisés pour de multiples applications : suivi de la consommation énergétique, conférer par exemple les travaux de l'AUE, les flux de circulation, les capteurs en matière d'air, etc.

Enfin, offrir une réponse aux besoins spécifiques liés à l'action publique de la Collectivité de Corse en matière de services de communication électronique. La collectivité aura la possibilité, dans le cadre de ce contrat d'éducation de service public, de commander directement auprès de l'opérateur l'interconnexion,

par exemple, entre différents bâtiments, les collèges ou la Collectivité de Corse et les collèges, etc.

Alors, l'organisation de cette DSP, elle est autour de tranches fermes qui ne donneront pas lieu à investissement ou à mise à paiement de la part de la Collectivité. Il appartiendra aux concurrents qui se positionneront de proposer une offre qui réponde à nos attentes et de construire la rentabilité de leur offre, notamment à travers l'exploitation des différents réseaux. Donc deux missions autour de la tranche ferme, ça a été dit :

Premièrement, l'activation et l'exploitation des liaisons sous-marines, le câble sous-marin entre Bastia et Marseille, c'est celui qu'on vient d'acheter ; le câble sous-marin actuellement exploité entre Bastia et Menton, c'est le câble que nous avons à l'intérieur du câble militaire.

Le premier aspect de cette mission n°1 incluant la vente de services directs à la Collectivité de Corse et ses satellites.

2ème mission, prise en exploitation, activation et commercialisation d'un réseau de collecte optique sur le territoire insulaire, visant également à favoriser la connectivité des bâtiments et sites d'intérêt public, et notamment ceux de la Collectivité de Corse et des agences, offices et ce qu'il est convenu d'appeler les satellites.

Enfin, mission n°3, mise en œuvre, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle, d'un GIX local, c'est-à-dire un nœud d'interconnexion, qui permettra d'optimiser les différents services qui transitent actuellement par les infrastructures existantes.

Donc ça, ce sont les missions fermes et il y aura ensuite des tranches optionnelles que nous pourrons activer en fonction de nos besoins et de nos disponibilités budgétaires, notamment autour des questions de service public mobile et PMR, ainsi que les radios haut débit et bas débit interopérables à destination d'intégrateurs permettant de redresser les besoins innovants d'acteurs publics et privés.

La durée de cette DSP est fixée à 15 ans. Un certain nombre de questions avaient été posées. Je rappelle que, pour information, ce rapport a été présenté devant le CT, enfin une version simplifiée de ce rapport a été présenté devant le CT pour information. L'administration était représentée par des élus, y compris de l'opposition. Il y avait eu un certain nombre de questions et puis il y a des questions qui ont été posées en commission et auxquelles, me semble-t-il, les services que je salue, M. Godeau-Pacini, M. Ferrari, ceux qui travaillent avec vous ont semble-t-il répondu, notamment, je les pose par anticipation, ce que moi

j'avais soulevé comme question, n'étant pas un technicien, c'est le fait, et je comprends bien l'objectif, de réunification pour avoir une plus grande cohérence stratégique et une plus grande optimisation de ces différents services. Ma crainte c'est : est-ce qu'on n'est pas dans un phénomène de concentration qui, en fait, nous remet entre les mains d'un opérateur unique quel qu'il soit ?

Donc, il a été répondu que ce risque n'existe pas, qu'en fait, il y a bien l'avantage, ça a été dit, c'est qu'aujourd'hui on est dans une gestion fractionnée au coup par coup et là on est dans une gestion stratégique avec une vision globale, mais que le cœur même de cette délégation de service public est de permettre à l'ensemble des petites entreprises et des collectivités d'entrer dans ce réseau et de profiter à leur tour de l'interconnexion entre les différentes catégories de services qui sont offerts.

Et donc, en fait, cette DSP, en réunifiant permet, à travers le renforcement et la diversification des offres et des services numériques, la véritable éclosion d'un écosystème d'entreprises publiques ou privées, ou d'initiatives publiques ou privées, qui va susciter un enrichissement de l'écosystème et donc, qui va justement, exactement en sens contraire par rapport à une logique de concentration unique.

Donc pour moi, c'était une inquiétude importante.

Deux autres questions avaient été soulevées, notamment par notre collègue Paul-Félix Benedetti. Elles ont été devant le CT, elles ont été relayées devant les commissions.

Il y avait la question : s'agit-il d'une façon ou d'une autre de mettre hors-jeu certains opérateurs qui sont aujourd'hui délégataires ? Non, bien sûr. Par exemple, Orange, qui est un opérateur historique, qui est présent en Corse et sur toute une gamme de palettes, la téléphonie, la gestion de certains réseaux, eh bien Orange bien sûr a tout à fait vocation à se positionner.

Une question qui avait été posée, c'est : est-ce qu'on peut envisager d'avoir une logique de biens de retour sur certaines structures aujourd'hui ? Non. Les biens de retour sont identifiés dans notre contrat de DSP très haut débit, mais Orange est aujourd'hui un opérateur privé et donc on n'aura pas une discussion, y compris dans une logique d'autonomie très avancée, voire d'accession à la souveraineté, sauf à nationaliser. Mais bon, je ne pense pas que c'est été l'intention, en tout cas à court terme, de Paul-Félix Benedetti. Ce risque-là ne se pose pas.

Donc pas de risque non plus sur les emplois en Corse. Au contraire, l'écosystème va favoriser l'émergence d'emplois et dans tous les domaines.

Dernier mot, le risque de fragilité du réseau si un seul point d'entrée à l'Arinella. Il y a un point d'entrée géographique à l'Arinella, mais il y a 2 points d'entrée techniques et donc un des enjeux forts, y compris de ce que nous avons voté la dernière fois, notamment à travers les nœuds et le raccordement et la capillarité, c'est précisément de permettre que, y compris en cas de panne sur un élément ou un autre du réseau, on puisse par capillarité continuer à desservir les autres points.

Et un mot enfin, puisqu'on en a souvent parlé, même si Romain Colonna n'est pas là aujourd'hui, du rôle majeur qu'a vocation à jouer la SITEC dans l'émergence de cet écosystème numérique, vous aurez noté sans doute que le cahier des charges de cette future DSP, dans sa tranche ferme, appelle et impose le recours à un data center situé en Corse. Donc, aujourd'hui, le seul data center situé en Corse, c'est la SITEC. Alors, bien sûr, rien n'interdit à un opérateur qui voudrait créer un data center en Corse de le faire. Mais en tout cas, à travers cette mention dans le cahier des charges, on s'est donné les moyens, sous réserve bien sûr des règles qui s'imposent dans tout appel d'offres, de permettre à la SITEC de se positionner dans le cadre d'une ou même de plusieurs offres, puisqu'on est autorisé à le faire.

Donc, voilà ce que je voulais vous dire par rapport à ce dossier.

Je termine en disant que, hier, on a essayé de faire œuvre de création juridique ou de créativité juridique dans le domaine de l'achat de flux, là-aussi on fait œuvre de créativité juridique puisqu'il n'y a pas de système strictement identique actuellement, sous le contrôle des hommes de l'art, à l'œuvre. Par contre, c'est un système qui correspond exactement à nos besoins de territoire insulaire ; le territoire insulaire ayant vocation à jouer pleinement la carte de la souveraineté numérique.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président, pour cette présentation.

Donc, il y a un rapport de la CDENATE et un rapport de la commission des finances.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Alors pour la CDENATE, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport, avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et une absence des groupes « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Concernant la commission des finances ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Madame la Présidente, avis favorable, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte », et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. La parole est à celui qui veut la prendre.

Nadine, je vous en prie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

Lorsque le schéma directeur Smart Isula nous a été présenté la première fois, l'écart infrastructurel était tel que nous étions plus que dubitatifs. C'était un monde lointain pour nous auquel, selon nous, il était difficile d'accéder, parce que la Corse était très faiblement équipée d'un point de vue numérique.

Et puis, au fil des quelques années, ça s'est passé en un temps très, très court, le déploiement de la fibre se fait, et on voit que dans un an il va être achevé, et nous sommes dans les temps. Donc c'est tout le réseau qui maille l'ensemble du territoire. Il était déjà développé dans un premier temps sur les zones urbaines et maintenant, c'est sur l'ensemble du territoire qu'il se déploie. Il y a cette connexion renforcée, cette relation, cette liaison plutôt qui est venue se renforcer avec l'extérieur, avec le continent. Il y avait une première liaison avec Menton, maintenant il y a Marseille. Donc, on a une liaison qui est sécurisée.



Aujourd'hui, avec ce nœud d'interconnexion, jusque-là nous étions dans un bras mort qui nous amenait ici chez nous, mais nous étions en bout de chaîne, sans posséder de nœud d'interconnexion et nous n'avions pas donc de sécurisation de nos données, ou faiblement en tous les cas. Aujourd'hui, du fait que nous ayons ce nœud d'interconnexion qui nous est propre, nous sommes souverains désormais sur ce qui nous raccorde à l'ensemble du réseau mondial, parce qu'on parle d'un réseau qui est à l'échelle mondiale, nous avons cette propre ramification et nous avons surtout, grâce au data center que nous renforçons à celui qui existe déjà, nous sécurisons nos données et non seulement ça, c'est que nous pouvons maintenant avoir un historique. Nous stockons nos données et nous pouvons avoir un historique.

Des experts me citaient l'exemple des parkings. Lorsque vous rentrez dans un parking aujourd'hui, vous donnez le numéro d'immatriculation de votre véhicule. Il y a un système numérique qui fait qu'à un moment donné, vous sortez du parking sans avoir besoin de passer (tout a été enregistré numériquement) à la caisse avec votre carte, comme on le faisait avant, vous arrivez à la sortie, la barrière s'ouvre et vous sortez. Sauf qu'aujourd'hui, ce fonctionnement est relié à un data center des États-Unis. Ce qui veut dire qu'au bout du monde, enfin en tous les cas de l'autre côté de l'Atlantique, nous avons des informations sur des éléments qui vous sont personnels. C'est très faiblement sécurisé.

Alors évidemment, demain un opérateur aura aussi le choix de s'interconnecter, de se relier à un data center lointain, mais il est évidemment plus facile et moins coûteux d'être relié à un data center proche.

Donc, ce sont des éléments qui, selon nous, en termes de sécurisation des données, sont fondamentaux.

Alors autre élément aussi, le fait d'avoir ce nœud d'interconnexion et ce data center, c'est qu'on a posé sur le maillage de la fibre donc, des outils auxquels des entreprises pourront venir se connecter demain et dispenser un certain nombre de services. Mais ils n'auront pas besoin, du fait qu'on ait été équipés, eux-mêmes de payer ces équipements de base. Ce sont des coûts qui sont extrêmement onéreux et là, on facilite non seulement l'innovation dans nos entreprises, mais surtout on leur permet de se connecter à un coût qui est moindre.

On prenait en exemple : aujourd'hui, il y a un déploiement très important de l'éclairage public numérisé. Aujourd'hui, tout cela se fait en silo. Alors que demain, à partir du moment où nous aurons ce maillage territorial, cette interconnexion, eh bien ça va se faire de façon connectée et il y aura une cohérence sur l'ensemble des équipements.

Donc, on voit tous les avantages aujourd'hui qui sont proposés aux entreprises locales et surtout cet équipement qui monte en puissance, et qui s'adosse aussi à un troisième élément qui est fort intéressant, c'est qu'il s'adosse aussi au pôle d'ingénierie. Il y a plusieurs pôles d'ingénierie aujourd'hui qui sont développés autour de tout ça.

Donc, on voit bien que Smart Isula se développe à un rythme qui est un rythme soutenu, qui nous permet d'être dans la compétition avec d'autres régions et qui nous permet aussi d'être à un niveau de développement qui est bien celui qui est promu dans les régions les plus avancées.

Donc, énormément d'avantages à ce déploiement.

On peut dire qu'aujourd'hui la Corse est un territoire qui peut être attractif pour des entreprises qui sont sur des secteurs très pointus. Et demain, on en parlait ce matin lorsqu'on parlait du territoire du Niolu, qu'est-ce qui va nous empêcher demain, dans les jours, dans les mois à venir, une fois que nous serons bien équipés de tous ces éléments, eh bien que des entreprises s'installent, même dans ces territoires reculés qui sont connectés avec le reste du monde et de façon très sécurisée.

Donc, c'est un système qui nous prépare à l'autonomie dans le secteur des télécommunications et pour lequel nous sécurisons au maximum les données qui circulent à l'intérieur de tous ces réseaux.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Donc, félicitations pour ce travail constructif et qui nous permet de nous comparer à de grandes régions.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère. Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais rester sur mon impression du comité technique.

Je conçois l'évolution, mais je conçois moins l'amputation.

Aujourd'hui, on a une desserte avec, en gros, 4 câbles : un par la Sardaigne, un par l'armée qui vient de Menton et 2 par Orange. Et un à venir sur la ligne SACOI, par le réseau italien haute tension.

On a pris une option sur le câble international BlueMed, dont l'opérateur est sous gouvernance italienne, avec essentiellement Telecom Italia.

Moi, je conçois la logique d'indépendance, mais la logique d'indépendance pour aller à Marseille à la place de Toulon et Cannes, là je la vois moins. Maintenant, je conçois la modernité, l'augmentation des capacités de débit avec des nouveaux câbles, mais je sais qu'il y aura des périodes transitoires, que le réseau corse actuel en filaire cuivré sera théoriquement abandonné en 2030, mais il risque de survivre. Et il appartient à l'opérateur privé, anciennement opérateur d'État, les PTT français, qui sont propriétaires par la société qui est née des privatisations de ces entreprises étatiques, Orange, qui dispose aujourd'hui de 2 câbles qui irriguent la Corse. Les câbles qui aujourd'hui sont utilisés à 25 % de leur capacité, même s'ils sont anciens. Il y a de nombreuses paires disponibles, donc on a sur ces câbles malgré leur vieillesse, des capacités d'extension de débit.

De faire une DSP exclusive sur le nouveau câble, ça sous-entend implicitement l'abandon des 2 anciens câbles. Et moi dans un souci, je l'ai dit en comité technique, de vision à long terme, je considère quand même que ces câbles ont une valeur réelle des services qu'ils peuvent encore rendre, et s'en désintéresser, je pense que cela ne fait pas partie des choix stratégiques pour la Corse et qu'on doit trouver un dispositif contractuel qui permette de les garder, que ce soit en secours ou que ce soit en dispositif connexe ou annexe au système et au dispositif de maillage. Parce que, qu'on le veuille ou non, les partenariats avec un opérateur aussi important qu'Orange seront nécessaires.

Lorsqu'on arrive à Marseille, il est très probable, voire certain, que l'on repasse par des dispatchings qui lui appartiennent. Quand on va à Menton, c'est pareil.

Donc globalement, même si c'est vrai qu'ils n'ont pas été à la hauteur des enjeux, qu'ils n'ont pas fait de propositions pour la Corse et même de propositions généreuses, en disant « on a des paires qui ne servent à rien, ne vous embêtez pas, ne mettez pas 10 M€ sur un nouveau câble, on est capable de vous

donner, puisque la Corse n'est maillée sur rien, on n'a pas d'autres débouchés que vous-mêmes ». Ils ne l'ont pas fait.

Mais est-ce que nous, on doit rester dans une logique qui, sur le principe, est une logique d'ouverture sur le monde, mais qui in fine peut être une logique d'enfermement ? Moi je ne sais pas.

Donc, moi, ce que je vous demande, c'est qu'on garde à l'esprit qu'il y aura toujours un besoin de discussions, de partenariats, que ces câbles, qui sont amortis, qui sont payés, font partie des biens de retour de la nation corse et que si demain, on a une autonomie globale, en termes d'échange numérique, on sera peut-être bien contents de trouver des paires disponibles qui n'ont pas été démantelées, qui n'ont pas été arrachées et qui sont à notre disposition pour continuer notre développement, et voire même pour assurer des continuités de maillage.

Donc moi je vous le dis, Président, je conçois votre rapport, je conçois la DSP sur des nouveaux équipements, mais implicitement, c'est une DSP exclusive. Oui, un opérateur peut répondre puisque c'est un appel pour gérer un équipement, mais on sous-entend dans cet appel qu'il abandonne le sien. Donc est-ce qu'il va le faire ? J'en doute.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Non.

Moi je vais juste dire un mot, si vous le permettez, Monsieur le Président.

J'étais challengée hier soir dans une émission télé par deux membres de l'opposition, présidents de groupes, qui disaient que les ordres du jour de l'Assemblée de Corse étaient trop légers, qu'il n'y avait pas de dossiers politiques, qu'on était que dans la technique. En l'occurrence, sur ce rapport-là, on est à la fois bien sûr dans la technique, et je ne m'y aventurerai pas parce qu'on sait ô combien c'est complexe sur le plan tant de l'infrastructure du hardware ou du software, bien évidemment, mais on est aussi dans une logique éminemment politique, très politique même. Dans le monde dans lequel on vit, la maîtrise du numérique est essentielle et même certains pays ont déjà franchi, ne sont plus là à se poser la question du câble ou pas du câble, sont dans l'intelligence artificielle, dans d'autres mondes numériques et c'est fondamental.

Donc, on a à la fois un dossier qui nous avait déjà été présenté pour les dispositifs globaux, pour le plan global Smart Isula, et j'avais eu le même

enthousiasme vis-à-vis de ce dossier, parce que je connais d'abord tout le travail qui a été réalisé par les services sur ce sujet, toute la compétence et toute la foi qu'ils y mettent, dans une logique vraiment anticipatrice. Donc on ne peut pas dire que rien n'avance. Au contraire, je pense que du point de vue du numérique, et le numérique, comme l'a dit très justement Nadine Nivaggioni, emporte aussi le reste, parce que le numérique, c'est la possibilité dans le tourisme de travailler à distance, la possibilité d'enseigner, d'opérer dans le domaine médical à distance et c'est essentiel. Ça ouvre non seulement des perspectives de rattrapage, parce que nous étions en retard, mais ça ouvre aussi des perspectives essentielles pour la génération qui arrive, d'abord pour nous bien sûr, pour notre génération, mais pour la génération qui arrive, avec une logique, et je rejoins alors pour le coup Paul-Félix, avec un impératif aussi de souveraineté numérique qui est fondamentale.

Donc, merci beaucoup pour cette présentation, pour ce rapport et pour le travail réalisé. Il y a encore beaucoup à faire. Là, il s'agit bien évidemment que du principe de lancement de la délégation de service public, mais on sait très bien que ça requiert beaucoup de travail, beaucoup de précaution sur le plan juridique. Mais on sait aussi que derrière, c'est un tout, c'est un ensemble, c'est un système global.

Donc, félicitations pour ce travail !

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci pour vos interventions, toutes les trois positives, avec quelques réserves de la part de Paul-Félix Benedetti.

Merci donc à Nadine Nivaggioni, merci à Paul-Félix Benedetti, merci Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Simplement, je n'ai pas bien sûr le niveau de compétence technique requis pour pouvoir m'exprimer de façon péremptoire dans ce dossier et lorsque je le fais, je le fais sous le contrôle des hommes de l'art ou des femmes de l'art. Donc, j'aimerais pouvoir vous convaincre, mais je ne suis pas sûr de le réussir à ce stade, que vos craintes ne sont pas fondées, parce que, par exemple, sur le réseau cuivre : le réseau cuivre, aujourd'hui, il est exploité par Orange, opérateur privé, et Orange a annoncé que, en 2030, l'exploitation s'arrêterait. Donc, ça n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est eux.

Deuxièmement, cette construction juridique que nous vous proposons n'est pas une façon directe ou indirecte de chercher à évincer Orange et y compris pour avoir échangé avec l'opérateur de façon informelle sur ce qu'allait être ce

rapport, il n'en conçoit aucune inquiétude ou acrimonie. J'en veux pour preuve sur le rapport très haut débit et sur la décision de très haut débit qui a été emportée in fine par SFR, dans les conditions que vous connaissez, dans le cadre d'un appel d'offres qui a été au plan technique et au plan juridique mené, me semble-t-il, de mains de maître, non pas par le Conseil exécutif mais par notre direction générale adjointe, notre direction, avec l'aide d'une AMO dont les qualités techniques et l'indépendance sont connues et soulignées. Donc, on a attribué à un moment donné à SFR, mais on savait que derrière cette attribution, il allait y avoir un positionnement pour exploiter la fibre et qu'aujourd'hui Orange est l'opérateur qui est le plus fortement engagé dans l'exploitation du très haut débit.

Donc soyons clairs, encore une fois, on va faire un appel d'offres. Le meilleur l'emportera et si le meilleur est Orange, ça sera Orange. Et si le meilleur est X, Y ou Z, eh bien on aura construit un système qui permet à l'ensemble des opérateurs, qu'il s'agisse d'opérateurs du secteur ou à l'ensemble des acteurs publics et privés, et notamment du territoire insulaire, de s'inscrire dans une démarche de souveraineté numérique qui est en parfaite cohérence avec les objectifs de Smart Isula.

Alors, je ne sais pas si j'ai rassuré Paul-Félix Benedetti, il m'a l'air inquiet et angoissé... Mais en tout cas, on peut poursuivre cette conversation et cet échange d'arguments, y compris avec les hommes de l'art. Voilà ce que je voulais dire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, donc nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Core in fronte ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tous les autres sont pour, merci.

**Donc le rapport est ADOPTE. (abstention du groupe « Core in fronte »**

Rapport suivant, Monsieur le Président ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Dopu u putere di di di sì, u putere di cumprà, le pouvoir d'achat.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque, raportu 133 !

**RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**Raportu n° 133 : Istituzione di a prima pè u putere di cumprà ind'è a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 133 : Instauration de la prime pouvoir d'achat au sein de la Collectivité de Corse**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est donc un rapport que je suis heureux, sur le principe, de vous présenter... avec un petit pincement, non pas au cœur, mais au portefeuille...

C'est un choix politique qui a été fait, vous le savez, depuis 2018, par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

2018, c'est la naissance de la Collectivité de Corse, une politique sociale en faveur des agents. Nous l'avons mise en place depuis, en ce qui nous concerne, décembre 2015 au sein de la Collectivité territoriale, au moment de notre accession aux responsabilités et elle a été maintenue, et même quelquefois renforcée à compter de la création, par voie de fusion, de la Collectivité de Corse le 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec une dimension à la fois sociale, humaine et économique, autour des principes de solidarité et d'équité entre tous les personnels.

Alors, c'est avec cet état d'esprit qu'a été étudiée la possibilité reconnue aux collectivités publiques par le décret du 31 octobre 2023, d'accorder à leurs agents publics, ou plus exactement à certains de leurs agents publics, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, donc la prime dite Macron, mais que nous allons requalifier ici « prime Collectivité de Corse ».

Donc le versement de cette prime est facultatif. Son instauration est laissée à la discrétion de chaque collectivité, en vertu du principe de libre administration.

Mais je rappelle aussi que la décision doit être prise avant le 30 juin 2024 et que donc, il y avait urgence à vous proposer ce rapport pour pouvoir accorder cette prime.

Il n'empêche, je tiens à le dire rapidement, parce que nous sommes à un moment où la session a été extrêmement dense, le calendrier fait que je présente cette prime aujourd'hui, mais cette politique sociale de la Collectivité de Corse ne peut pas être dissociée, d'une part, du contexte budgétaire dans lequel nous

sommes et, d'autre part, d'une réflexion qui doit être menée en concertation avec l'ensemble des agents et leurs organisations syndicales sur les contraintes qui pèsent à nous et surtout, au-delà des contraintes budgétaires, sur la dialectique des droits et des devoirs à laquelle je suis particulièrement attaché.

Les agents de la Collectivité de Corse ont des droits. Ces droits sont respectés et, globalement, en permanence renforcés. Ils sont mis en œuvre, y compris lorsqu'ils sont facultatifs ; c'est le cas de cette prime Collectivité de Corse. Mais qui dit droit dit également devoir. Et la contrepartie de cette politique sociale, ça doit être un engagement de chaque instant de tous les agents.

Donc, je ne pointe personne du doigt, je sais que la très grande majorité des agents de la Collectivité de Corse sont pleinement engagés dans leur mission. Mais je sais aussi que nous avons des marges d'amélioration.

Et puis au-delà de cet aspect, nous avons engagé un cycle de discussions avec les organisations syndicales, autour de plusieurs thématiques, et il y a des questions qui sont pendantes et que nous devons traiter, y compris à travers le dialogue social, mais en prenant des décisions sur, par exemple, le temps de travail, sur par exemple, le compte épargne temps, sur par exemple, les choix que nous avons à faire en matière de recrutement. Parce que je le rappelle l'application mécanique du GVT et d'un certain nombre de dispositions qui sont prises au plan national sur les principes, sans que le financement aille avec, nous conduit pratiquement à atteindre et quelquefois à dépasser le seuil que nous nous sommes fixés pour être sur une trajectoire budgétaire compatible avec les grands équilibres que doit respecter la Collectivité de Corse.

Donc, ça ne veut pas dire que nous pensons d'abord aux règles budgétaires avant de faire nos choix, ça veut dire que nous devons faire nos choix en intégrant les contraintes budgétaires qui pèsent sur nous.

Donc, ce rappel, je le fais de façon synthétique, mais simplement pour que cela soit dit.

Ceci étant posé, dire que je m'étais engagé auprès des personnels à ce que cette prime, qui est un one shot, une prime unique, soit versée. Nous avons essayé de construire un système de versement de la prime qui soit véritablement équitable.

Vous avez en annexe les conséquences qu'aura la décision que je vous propose de prendre aujourd'hui, si vous votez ce rapport : d'abord constater que l'état des agents bénéficiaires de la prime pouvoir d'achat exceptionnel



représenterait un nombre total de 2 800 agents, donc un peu plus de la moitié de celles et ceux qui travaillent dans notre collectivité.

Je vous rappelle que le texte du décret prévoit des tranches de rémunération, que plus on monte dans la rémunération jusqu'à un certain plafond, plus l'indemnité diminue, ce qui est normal, et que l'on peut aussi choisir de verser la prime qu'à un certain nombre de tranches concernées.

Par exemple, de considérer, la prime va de 800 € pour les rémunérations brutes inférieures à 23 700 € et ensuite 700 € pour les rémunérations comprises entre 23 700 € et 27 300, etc., etc., jusqu'au montant le plus bas, 300 €, pour les rémunérations supérieures à 33 600 € et inférieures ou égales à 39 000 €, nous aurions pu choisir de ne verser la prime qu'à 4 ou 3, par exemple, catégories ou tranches, au lieu de 6.

Ce que nous avons fait, c'est que nous avons voulu appliquer la prime de la façon la plus large possible et donc la plus favorable aux agents.

Cette décision va avoir un coût total de 1,150 M€, une dépense qui a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2024. C'est donc dans ces conditions que je vous demande de voter le principe de cette prime ainsi que de valider les modalités d'application.

Je vous rappelle qu'elle concernera 2 545 agents de catégorie C, qu'au sein de ces agents de catégorie C, eh bien celles et ceux qui auront la prime la plus haute, ce sont les agents qui bien sûr ont la rémunération la plus basse, en général les ATTE. Vous avez également des agents qui sont dans la fourchette haute que nous avons choisi d'inclure, qu'ils auront eu 300 €, qu'ils sont plus nombreux quelquefois. Mais nous avons aussi validé le principe de cette prime exceptionnelle par rapport au contexte d'ensemble que vous connaissez qui est également le coût de la vie qui est, par exemple, supérieur en Corse par rapport au continent d'environ 10 %.

Et puis un élément de surprise que j'ai eu, peut-être que vous aurez le même, c'est de voir que certains agents de catégorie A, vont pouvoir bénéficier de la prime. Il s'agit de cas un peu atypiques, soit des agents qui n'ont pas touché la totalité de leur rémunération pendant le temps de référence concerné, par exemple parce qu'ils étaient en maladie ou avec des diminutions etc., soit des gens qui sont catégorie C et qui ont réussi un concours de catégorie A, mais qui n'ont pas encore été réévalués.

Donc, voilà ce que je voulais vous dire.

Je me réjouis, sous réserve du vote favorable de l'Assemblée de Corse, que nous envoyons, j'allais dire, conformément à ce qu'est notre politique d'ensemble, ce message d'équité et de solidarité à l'ensemble des agents de la Collectivité de Corse, en ayant en tête que nous aurons des discussions qui doivent nous conduire à prendre des décisions. Il ne s'agit pas de revenir sur un certain nombre de dispositions, il ne s'agit pas de demander aux agents de travailler dans des conditions qui ne soient pas celles qui leur sont dues. Il s'agit simplement de tenir compte de l'ensemble des contraintes que nous avons et de prendre des décisions qui, sans dégrader les qualités de travail ni la qualité du service public, nous permettent d'être dans une trajectoire budgétaire soutenable. La trajectoire budgétaire soutenable, c'est celle aussi qui nous permet d'avoir des investissements à la hauteur de ce dont la Corse et les Corses ont besoin. La trajectoire budgétaire soutenable, c'est aussi celle qui nous permet de recruter là où il y a des besoins identifiés et vous savez qu'ils sont nombreux.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président. Alors sur ce sujet, il y a, puisqu'on touche évidemment au budget des ressources humaines de la Collectivité, un avis de la commission des finances.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui veut prendre la parole ? Oui. Donc, Madame Pedinielli.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Présidente.

Je n'avais pas prévu d'intervenir, j'étais absente malheureusement en comité social technique, j'aurais peut-être pu vous poser la question. Mais c'est votre remarque sur la prime Macron qui m'a fait réagir, je voulais savoir si c'est la prime Macron que vous avez rebaptisée, est-ce qu'elle est exonérée, parce que c'est ça la prime Macron, est-ce qu'elle est exonérée de charges pour l'employeur et pour les salariés ?

Dans le secteur privé, la prime Macron a été versée, donc c'est aussi une prime de pouvoir d'achat, mais les salariés ne vont pas la comptabiliser dans leurs revenus pour la déclaration d'impôts et l'employeur ne paye pas de charges dessus.

Alors est ce que c'est la même chose ? Je ne sais pas. Parce que c'est quand même plus intéressant si c'est la prime Macron, mais dans la fonction publique, je ne sais pas. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres questions ou remarques ? Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je partage la joie du Président de faire de la redistribution de richesse. En ces temps difficiles, de donner une prime qui est hiérarchisée, non pas par notre volonté, mais par l'application d'un décret national, sur les salaires des tranches basses et moyennes, c'est quelque chose de louable.

Maintenant, il faut le mettre en perspective avec la situation financière. C'est un geste qui est quand même très important. Ce n'est pas simplement 1 million d'euros, c'est 1 million d'euros tout le temps, dans une période économique très difficile et dans une situation générale où, paradoxalement au monde entier, sauf certains pays très sous-développés qui sont soumis à des formes d'esclavage contemporain, le secteur public paye chez nous beaucoup plus que le secteur privé. Et le secteur privé, bien qu'il ait en ce moment droit théoriquement à des octrois de primes défiscalisées nettes d'impôts bien supérieures à ces 800 € qui sont au maximum votés ici, ne les ont pas.

Donc moi globalement, ce qui me réjouit aussi et c'est paradoxal ce que je vais vous dire, mais j'estime que ça a un sens, c'est qu'il y ait près de la moitié des agents qui vont ne pas la toucher, pas parce qu'ils n'en ont pas besoin, mais parce qu'ils ont quand même des salaires conséquents. Ça veut dire que la politique sociale historique des collectivités territoriales en Corse, a toujours été en faveur d'un renforcement des rémunérations et d'une juste rétribution des personnes qui ont en charge l'avenir de la Corse.

En revanche, le corollaire et le juste retour, c'est qu'il y ait la conscience d'appartenir à un cercle qui est quand même privilégié dans la situation économique de la Corse.

C'est quelqu'un qui est quand même une âme de gauche, qui a été un syndicaliste à ses heures, qui lui a coûté d'ailleurs pas mal de choses entre autres dans sa vie de salarié, et qui dit qu'il faut en tenir compte. Il ne pourra pas y avoir tout le temps, tout le temps quelque chose en plus. Et cette fois, l'effort est important, il est louable.

Si on avait pu faire nous-mêmes les règles, je pense que j'aurais fait différemment et je pense que beaucoup auraient fait différemment. Par exemple, d'intégrer la prime sur le quotient social, d'intégrer la notion de pouvoir d'achat et de ressources fiscales propres à chaque famille à partir du nombre de personnes à charge. Ce n'est pas pareil de donner la prime à quelqu'un qui va élever seul 2 enfants et qui a un bas revenu ou de donner la même prime à quelqu'un qui a les mêmes revenus mais qui est célibataire. Ça n'a pas la même solution de facilitation financière. Le législateur du moment ne l'a pas prévu, donc on est obligés d'appliquer, donc il ne peut pas y avoir ces pondérations-là. Mais c'est à garder à l'esprit, c'est-à-dire que lorsqu'on fait une aide sociale, il faut veiller à ce qu'elle aille à ceux qui en ont le plus besoin et de regarder.

L'effet de seuil, il est clivant entre celui qui l'a et celui qui ne l'a pas. Si le différentiel était monté jusqu'à arriver à un échelon faible de 50 €, on aurait dit ce n'est rien, mais le delta entre celui qui pour 1 euro en plus ou en moins y a droit ou n'y a pas droit, il est quand même de 300 euros. Ça fait partie des injustices.

Alors est-ce qu'on aura une compétence sociale transférée ? Moi, je le verrai d'un bon œil, et ça permettrait d'avoir des adaptations qui sont à la mesure de tous nos enjeux et d'avoir une politique sectorielle, sociale qui soit globalement en phase avec notre tissu humain de proximité.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Hyacinthe VANNI.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Duie parole à l'accorta.

Déjà saluer la DGS par intérim bien entendu, qui s'est attelée à régler ce problème très rapidement, avec le DGA en charge des ressources humaines. C'est à souligner.

Après bien entendu, vous ne serez pas étonné si je me félicite d'avoir pu verser cette prime décidée au niveau national, mais payée au niveau local, ça aurait été mieux quand on décide au niveau national français qu'on nous donne les moyens qui vont avec, puisqu'il ne s'agit pas que de la Collectivité, parce que la prime qu'on appelle sociale, ce n'est pas la prime Macron, mais ça c'est la prime du pouvoir d'achat a été donnée dans tous les satellites. Bon après ça fait un montant important. Mais bon, je ne peux que m'en féliciter.

Et bien entendu, je pense que les agents aussi et ils l'ont fait puisque les organisations syndicales ont félicité le président de cette décision, ne peuvent que se féliciter de travailler à la Collectivité de Corse. Je pense qu'aujourd'hui les fonctionnaires de la Collectivité de Corse sont les fonctionnaires les mieux traités de France et il faut le souligner et le marteler. Rappelez-vous de ce qu'étaient les salaires des ATOS, des personnels qui travaillent dans les collèges et lycées, avant notre arrivée aux responsabilités. Dès notre arrivée, nous avons augmenté leur pouvoir d'achat de 250 euros par mois.

Moi je m'en félicite, je m'en réjouis. C'est vrai que la vie est plus chère ici. Donc, Monsieur le Président, l'effort considérable qui a été fait au niveau social de la part de la Collectivité de Corse et de votre mandature, je pense que c'est à notre honneur de pouvoir rémunérer nos agents comme il se doit. Cela étant, il y a un retour sur investissement. On l'a aussi, peut-être pas à 100 %, mais en tout cas ce qui est fait au niveau du dossier précédemment sur les ouvrages, je pense que c'est quelque chose qui nous encourage et parce que ces personnels peuvent être fiers de travailler à la Collectivité de Corse aujourd'hui. En tout cas, moi je suis fier de pouvoir être là à vos côtés, Monsieur le Président, parce qu'on n'a pas à rougir de ce qu'on a fait en termes social, ni pour le reste d'ailleurs.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, Madame Pedinielli.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Moi je voudrais rebondir sur les propos de Paul-Félix Benedetti. La Collectivité de Corse, ce n'est pas la caisse d'allocations familiales, elle ne peut pas se servir du quotient familial pour verser une prime. Il y a déjà une grille de rémunération. Je trouve que c'est déjà bien.

(inaudible, sans micro).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pas de chjami è risponde, de toute façon on ne t'entend pas. Donc demande la parole et mets le micro...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Vous m'invitez à répondre ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais bien sûr, mais tu mets le micro.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Chantal, il y a des socialistes et des moins socialistes. La vie, elle est faite comme ça.

Maintenant, la rémunération même du fonctionnaire, elle intègre à une prime en fonction du quotient familial. Tes impôts, ils sont en fonction de ta charge familiale. Point ! Et ce n'est pas la Sécu qui fixe l'impôt...

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je n'ai pas dit la Sécu, j'ai dit la CAF.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est pareil, c'est pareil !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Autre dumande ? Non, allez, Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vu le désaccord entre Chantal Pedinielli et Paul-Felix Benedetti, je retire le rapport et j'informerai les agents que c'est suite à cette discussion, que la décision a été prise, que j'étais contraint de le faire !

Bon, merci pour vos interventions. Moi ce que je retiens, je vais le dire sans flagornerie puisque souvent on s'oppose, c'est vrai que de façon générale, les élus, y compris de l'opposition, sont toujours dans une attitude qui n'est pas démagogique, qui est une attitude constructive, y compris par rapport à nos contraintes et sur les questions de ressources humaines. C'est vrai de façon générale.

Mais je voulais dire par rapport à l'intervention de Paul-Félix Benedetti, il a dit : un groupe indépendantiste de gauche, lui-même a un passé de syndicaliste, malgré ces éléments, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, j'espère que ça ne changera pas, chacune de vos interventions, y compris en CT, ont été pour rappeler, chacun selon sa sensibilité et son approche, mais cette dialectique des droits et des devoirs et pour dire qu'on ne pouvait pas être dans une course

permanente à la satisfaction des demandes. Dumandà hè legge, bien sûr, et c'est normal que les syndicats essayent en permanence de défendre au mieux les intérêts des agents.

Mais cela étant, on est obligés aujourd'hui de constater d'abord que de façon générale, même si le diagnostic mérite d'être affiné, il y a une différence notable ou des différences notables entre la situation des salariés du privé et les salariés de la fonction publique, et notamment de la fonction publique territoriale, que le statut de la fonction publique territoriale est globalement un statut extrêmement avantageux. Et que donc, parce que ce statut est extrêmement avantageux, la dialectique des devoirs, elle s'impose avec une force qui ne peut pas être remise en cause, ça c'est évident.

Et puis à côté de ça, je le redis, il y a des groupes de travail qui ont vocation à avancer sur un certain nombre de problématiques et peut être qu'il y aura des désaccords avec les organisations syndicales. Mais à ce moment-là, de la même façon que je suis heureux aujourd'hui de faire ce geste social, eh bien moi je dis par avance que certaines décisions, y compris si elles sont de nature à déplaire, je les prendrai si je considère qu'elles sont justifiées, en tout cas, je les proposerai.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade. Maintenant, réjouissons-nous qu'on ait pu dans les délais, grâce au travail effectué par notre administration et grâce au dialogue qui a été mené, mettre en œuvre et concrétiser cette promesse.

Et comme l'a rappelé Hyacinthe Vanni, le problème c'est que souvent le Gouvernement décide le principe de mesures qui impactent les budgets, qu'il s'agisse de la Collectivité ou des SIS, par exemple, prendre des mesures justifiant leurs principes, mais sans créer la recette ou la ressource correspondante, avec quand même une grande différence, c'est que l'État peut voter des budgets en déséquilibre tandis que nous, nous devons voter des budgets à l'équilibre. Et que donc quand on crée une dépense supplémentaire, si on ne crée pas la recette qui va avec, on accroît le déséquilibre budgétaire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, je vais soumettre à votre approbation ce rapport, l'instauration de cette prime de pouvoir d'achat.

Qui est contre ? Qui ne participe pas au vote ? Abstention ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** Il nous reste un rapport.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 123 : Raportu di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica rilativu à a messa in opera di u dispositivu di riferente di l'etica pà i membri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica**

**Rapport n° 123 : Mise en œuvre du dispositif de référent déontologue pour les membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je passe la parole au Président de l'exécutif.

Ne partez pas tous, faites des roulements pour sortir parce qu'il y a encore un rapport à voter et il y a les motions.

Merci.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc c'est la mise en œuvre du dispositif de référent déontologue. Donc, principe posé par la loi du 31 mars 2015, renforcée par la loi 3DS du 21 février 2022.

Cette loi prévoit que chaque élu, donc chacune et chacun d'entre nous, dispose d'un droit de consultation auprès d'un référent déontologue.

Je rappelle également que de façon générale, nous avons, par délibération antérieure à la loi 3DS, par délibération en date du 19 décembre 2019, affirmé ensemble, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, notre volonté de développer une action publique fondée sur les valeurs d'éthique, de déontologie et de probité.

En suite du cadre posé par la loi, l'Assemblée de Corse par délibération du 29 juin 2023, a adopté le principe de mise en œuvre d'un collège de référents déontologues extérieurs à la Collectivité de Corse, et ce pour une durée courant jusqu'à la fin de la mandature.

Il y a eu un travail qui a été mené à titre principal par le secrétariat général du Conseil exécutif, Norbert Pancrazi et son équipe que je salue et que je remercie, travail qui a été enrichi par les contributions de la direction des affaires juridiques de la Collectivité de Corse et du secrétariat général de l'Assemblée de



Corse. Ce travail a débouché sur une proposition de composition de ces référents déontologues.

Quelles sont les qualités et compétences attendues de celles et ceux qui auront vocation à constituer ce collège ? Eh bien, bien sûr profil de candidats : avocats, magistrats, universitaires, hauts fonctionnaires territoriaux disponibles, prêts à intervenir de façon totalement désintéressée, en partie libérés au moins de leurs obligations et charges professionnelles pour pouvoir répondre dans des délais raisonnables aux sollicitations dont ils pourraient faire l'objet. Et enfin, ne pas avoir de risque de conflit d'intérêts avec l'institution ou avec celles et ceux qui en font partie.

Donc, il est difficile de trouver ces oiseaux rares, mais nous avons trouvé le poisson pilote, si j'ose dire, puisque j'ai l'honneur de vous proposer, y compris pour respecter l'échéance réglementaire qui est dépassée aujourd'hui, et en tout cas, pour ne pas la dépasser de façon trop allongée, je vous propose de désigner d'ores et déjà Monsieur Paul Pellegrini, administrateur territorial hors classe en retraite, ancien directeur général des services de la Collectivité de Corse, qui nous a fait le plaisir et l'honneur d'accepter le principe de cette désignation. Et je crois que nous le connaissons toutes et tous, je pense qu'on ne pouvait pas trouver meilleur référent déontologue que celui-là, tant au point de vue des compétences que des qualités humaines.

Et j'en profite, je ne sais pas s'ils nous écoutent mais j'espère que ces paroles lui parviendront, pour dire que je suis heureux que, sous cette forme-là au moins, nous ayons collectivement l'occasion de travailler à nouveau avec lui.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président, il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable. Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ?

Merci Monsieur le Président, pour la présentation de ce rapport.

Je voudrais rappeler que l'Assemblée de Corse s'est engagée avant ladite loi, avant la loi de février 2022, sur la mise en œuvre d'une commission de déontologie, qu'il y a une véritable appropriation par les conseillers territoriaux, qui d'ailleurs se posent la question maintenant de savoir s'ils doivent sortir, ne fut-ce que ça, s'ils doivent sortir de l'hémicycle au moment de l'examen de certains dossiers, ce n'était pas le cas avant. Donc, il y a véritablement une appropriation à la fois collective et individuelle des questions de déontologie posées par l'examen de certains rapports. Donc de ce point de vue-là, il y a un travail vraiment positif qui a été réalisé.

Nous nous sommes donné les moyens collectivement, avec la Commission de déontologie, de pouvoir analyser différents cas. Je tiens à remercier maître Camille Romani, qui a été déontologue dans le système qui existait jusqu'à maintenant. Et puis évidemment notre collègue Marie-Hélène Casanova-Servas qui s'y est particulièrement impliquée et l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans ce travail.

Je tiens aussi à dire que l'Assemblea di a Giuventù, dans sa nouvelle mouture, je dirais, puisqu'on a voté un rapport il y a peu de temps, a souhaité mettre en place, et c'est de leur propre initiative, une commission de déontologie. Donc, ça prouve bien que la jeune génération, sans que j'aie eu à dire quoi que ce soit, la jeune génération, et peut-être avec de prochains élus dans les années à venir, est déjà sensibilisée à la question des conflits d'intérêts en particulier, et a souhaité mettre en place une commission de déontologie pour la prochaine mandature qui débutera au mois de septembre.

Bien évidemment, je me réjouis en tant que présidente de l'Assemblée de Corse, mais aussi à titre personnel, du choix qui est fait par le président de l'exécutif, en tout cas de la proposition qu'il nous fait, de retenir Monsieur Paul Pellegrini, ancien directeur général des services de notre institution. J'aurai évidemment grand plaisir à le revoir et à pouvoir travailler avec lui. Je pense que c'est partagé par l'ensemble des membres de cette Assemblée.

Voilà, Monsieur le Président. Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose sur cette proposition ? Non.

Je la soumetts à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Donc, il est pratiquement 19 h. Nous avons des motions à examiner.

**Le Président Gilles SIMEONI**

Madame la Présidente, avec votre autorisation, ça a été fait tout à l'heure par Hyacinthe Vanni, j'ai moi-même oublié de le dire, mais je tenais quand même à informer officiellement l'Assemblée de Corse que Mme Laetitia PEKLE, qui vient de sortir, la malédiction... est la DGS par intérim de la Collectivité de Corse.

Et là-aussi, je suis fier et heureux qu'elle ait accepté cette charge et elle a bien sûr toute ma confiance ainsi que la confiance de l'ensemble des membres du Conseil exécutif de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, et nous remercions évidemment Mme PEKLE d'avoir accepté la mission, bien sûr.

## MUZIONE / MOTIONS

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pour l'examen des motions, ce que je vous propose, c'est d'abord d'examiner les motions qui étaient dans les circuits des commissions. Nous avons une motion qui portait sur le soutien exceptionnel au GFCA foot et nous avons également une motion qui avait été proposée par Valérie Bozzi et « Un soffiu novu », puis une deuxième motion qui avait été proposée par « Core in fronte » concernant le RSA conditionné. On va examiner celle-ci sachant que la motion relative à la Kanaky Nouvelle Calédonie, il y en avait deux, elles ont fusionné, donc nous avons un nouveau projet. Est-ce que le projet a été transmis ? Donc, tout le monde a eu le projet fusionné parfait.

Donc, si madame Bozzi est disponible...

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Mais il y a un problème, enfin nous sommes tombés d'accord avec Madame Bozzi sur une proposition d'écriture de la motion GFCA. Mais le texte qui m'a été communiqué ne correspond pas à celui que nous avons validé ensemble et que nous voulions proposer, à la faveur d'une interruption de séance, à l'ensemble des présidents de groupes.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, alors je vous propose la chose suivante, pour ne point perdre de temps, moi je vous propose qu'on passe à la motion présentée par « Core in Fronte » sur la question du RSA. On revient, une fois que tout le monde a le bon texte, on revient à la motion GFCA.

On fait comme ça, Madame. Bozzi ? Parfait. Donc s'il vous plaît, je demande au service de récupérer la bonne version et de la transmettre à l'ensemble des conseillers.

Donc, la parole va être à « Core in Fronte » et c'est Serena qui va nous présenter cette motion.

**Motion N° 2024/O1/010** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Non au RSA conditionné

**Mme Serena BATTESTINI**

Merci.

5 524, c'est le nombre d'allocataires du RSA en Corse. 636 €, c'est le montant de la location pour une personne seule.

Le RSA est avant tout un moyen de survie pour les personnes qui ne peuvent pas faire autrement et ne peuvent pas travailler.

Le RSA est ouvert aux personnes de plus de 25 ans qui au cours des 3 derniers mois, ont été sans emploi ou ont perçu en moyenne moins de 500 € par mois de revenus d'activités salariées ou non.

Qui sont les bénéficiaires ? Toutes les tranches d'âges sont représentées, avec des profils variés. La moitié des foyers correspond à des personnes seules et sans enfants, 1/3 des bénéficiaires sont des familles monoparentales, en général des femmes en situation d'isolement, une personne en fin de droit de chômage n'ayant pas retrouvé un emploi peut basculer au RSA, un auto-entrepreneur qui n'a pas généré assez de chiffre d'affaires peut bénéficier du RSA en complément de revenu.

La quasi-totalité des bénéficiaires sont soumis aux droits et devoirs, ils sont très encadrés, contrôlés et ils suivent un parcours d'accompagnement et d'insertion.

Les bénéficiaires doivent faire face à des logiques bureaucratiques parfois violentes, avec des contrôles organisés autour de l'idée de faire du chiffre.

Il y a toujours la probabilité réelle pour les bénéficiaires qu'on leur retire. C'est une véritable angoisse. D'ailleurs, une partie de la population, qui potentiellement est éligible au dispositif, ne le réclame jamais, ce sont les pauvres invisibles.

La loi plein emploi, promulguée en décembre 2023, est déclinée en plusieurs articles, dont le RSA conditionné. Elle veut contraindre les allocataires à une obligation de travail de 15 h hebdomadaire. Cette obligation est pour nous un non-sens.

De plus, depuis quelques jours, le Premier ministre a annoncé les changements qui vont durcir les conditions d'accès à l'assurance chômage. La durée des indemnités va fortement diminuer ainsi que le montant. Cela va avoir pour conséquence une augmentation du nombre d'inscrits au RSA.

Cette loi va entraîner des effets néfastes sur la situation sociale de la Corse avec un risque de paupérisation et de marginalisation d'une partie de la population.

Se conformer à 15 h d'activité risque d'être compliqué pour quelqu'un dont le quotidien est déjà très pris par les urgences liées à la subsistance.

Cette réforme tend également vers le développement du travail gratuit. Tout travail doit être justement rémunéré. Un bénéficiaire du RSA ne peut pas venir se substituer à un salarié dans une entreprise privée ou au sein d'une collectivité. Cela entraînerait une concurrence déloyale entre les travailleurs.

Pour toutes ces raisons et au nom de la solidarité avec les plus pauvres, nous rejetons philosophiquement cette loi, qui plus est n'est pas adaptée à la réalité de la Corse et va à l'encontre de nos principes historiques de solidarité et d'entraide.

C'est pourquoi nous demandons à pouvoir amender, modifier et adapter la loi plein emploi dans le cadre du futur statut d'autonomie et que dans l'attente de celui-ci, nous demandons un moratoire sur l'article 2 qui impose les fameuses 15 h de travail hebdomadaire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Je rappelle qu'à la suite de votre première proposition, il y a un travail conjoint qui a été mené en commission, des interactions avec la conseillère exécutive également en charge du social. C'est un travail finalement, sur votre proposition collective, qui a convergé.

Donc, est-ce que l'exécutif veut s'exprimer sur cette motion ?

**Mme Bianca FAZI**

Merci Madame la Présidente.

Oui nous avons effectué un travail avec « Core in fronte », Serena et un attaché de groupe. Effectivement, nous avons la même conclusion.

Alors la loi, on ne peut pas la rejeter évidemment, mais nous demandons un aménagement et un moratoire.

Nous, nous étions déjà dans l'accompagnement vers l'emploi. J'ai présenté d'ailleurs le rapport sur le PTI le mois dernier, sur le plan territorial d'insertion. Donc, nous sommes vraiment sur une insertion et un accompagnement.

On a de la chance parce qu'on connaît nos bénéficiaires. Il y a bien sûr des départements où les bénéficiaires sont beaucoup plus importants, c'est différent. Mais effectivement, cette loi n'est pas quelque chose de bien. C'est plus de l'affichage et de la démagogie qu'une véritable solution pour la précarité. Donc, motion adoptée.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc on a entendu le pour, est-ce qu'il y a une intervention contre cette motion ? Non. Très bien. Donc, on va passer au vote, évidemment, je m'y associe pleinement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Le groupe « Un soffiu novu ». Qui est pour ?

### **La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**

Alors pour libérer, si vous en êtes d'accord, les pompiers qui sont là depuis le début de l'après-midi, nous allons passer la motion sur la question du maintien de l'hélicoptères sur le territoire.

**Motion N° 2024/E1/014** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Véronique ARRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : **Non à la fermeture temporaire de la base hélicoptères de la Sécurité Civile d'Aiacciu**

**Mme Véronique ARRIGHI**

Merci, Madame la Présidente.

Le titre de la motion : « Non à la fermeture temporaire de la base hélicoptères de la Sécurité Civile d'Aiacciu », mais je dirais tout simplement « non à une fermeture également définitive ».

Je passerai la lecture des différents considérants puisque tout le monde en a pris conscience et connaissance et nous en avons également débattu hier lors des questions orales.

Je voudrais simplement vous faire part de différents éléments. Donc, à la suite d'une annonce de suppression du Dragon 20 » cet été sur deux périodes assez critiques, j'ai pris l'initiative d'écrire au ministre de l'Intérieur, en copie à Monsieur le préfet, pour avoir des réponses sur cette suppression, mais également avoir une réponse sur le bruit qui pouvait courir de la fermeture définitive de la base d'Aiacciu.

À ce jour, je tiens à dire qu'aucune réponse ne m'a été transmise aussi bien du ministre de l'Intérieur que de la préfecture. J'ai relancé quatre fois le cabinet de Monsieur le préfet. Je me suis entretenue également plusieurs fois avec le directeur de cabinet de Monsieur le préfet. Toujours aucune réponse, si ce n'est quelques éléments actés.

L'administration aujourd'hui de la DG souhaite effectivement supprimer l'hélicoptère le « Dragon 20 » sur une semaine, le 29 août et également 10 jours à partir du 13 août, en relation avec les JO qui vont se dérouler cet été à Paris.

Ils m'ont affirmé qu'aujourd'hui rien n'était acté puisque la décision est remontée auprès de Monsieur le ministre de l'Intérieur. Et bien évidemment, nous sommes tous dans l'incompréhension de ce manque de réponse.

De plus, Monsieur Canal, le collaborateur direct de Monsieur le ministre, se trouve en Corse depuis hier. Il semblerait qu'il ait été relancé à plusieurs reprises par les services de la préfecture. Toujours aucune réponse.



On ne peut pas admettre cette situation, on ne peut pas comprendre non plus ce manque de réponse, ce manque de considération, surtout lorsqu'aujourd'hui sont en jeu des vies humaines. On m'a expliqué que si le Dragon, effectivement, était réquisitionné pour les JO, on aurait l'hélicoptère de la gendarmerie. À ce jour, les moyens aériens d'évacuation sanitaire en Corse sont composés d'un hélicoptère de la sécurité civile en Haute-Corse, d'un hélicoptère de la sécurité civile en Corse-du-Sud et également de l'hélicoptère de la gendarmerie. Donc, nous sommes bien sûr à un total de 3 moyens d'évacuation. Si on nous en supprime un, on n'arrive toujours pas à 3. Voilà le calcul est très simple.

Donc cette situation, nous ne pouvons pas la tolérer. Il en va de la conscience et de la responsabilité de tous. Nous devons être tous unis face à cette situation.

Je remercie les opérationnels qui sont aujourd'hui dans les gradins, nous sommes à vos côtés et j'espère vraiment que d'ici le début de la semaine, nous aurons une réponse positive pour assurer les moyens de secours mais aussi assurer la protection de nos citoyens. Je vous remercie.

Excusez-moi, vous souhaitez peut-être que je lise ce que nous souhaitons ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Juste le dispositif je dirais, pas les considérants ni les visas.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Nous souhaitons que :

L'Assemblée de Corse s'oppose à la fermeture temporaire de la base hélicoptères de la sécurité civile d'Aiacciu l'été prochain, quelle qu'en soit la durée.

Mandate Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse aux fins de solliciter Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer et Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, pour garantir le maintien des moyens des bases hélicoptères de la sécurité civile en Corse et leur sanctuarisation toute l'année au profit des populations, des biens et de l'environnement

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Bien évidemment, je m'associe totalement à cette motion et je suis complètement opposée à la fermeture temporaire de la base d'hélicoptères de la sécurité civile, pour toutes les raisons que vous avez évoquées, nous en avons également parlé hier à la suite de questions orales.

Qui souhaite s'exprimer contre ? Pour ? Vous êtes pour ? Allez-y.

**Mme Danielle ANTONINI**

Merci.

Ainsi, durant l'été 2024 la base de la sécurité civile d'Aiacciu pourrait fermer de manière sporadique, trois semaines étalées, notamment au pic de la saison touristique.

Le Dragon 2A, l'hélicoptère rouge et jaune, dédié aux secours, serait en effet réquisitionné pour renforcer d'autres bases sur le continent. La principale raison de ce redéploiement serait liée à l'organisation des JO de Paris 2024.

Cette même base d'Aiacciu avait déjà été menacée de fermeture en 2014, comme l'a rappelé hier notre collègue Véronique Pietri, et cela avait donné lieu à la création d'une pétition en ligne et au vote d'une motion pour maintenir le niveau des moyens aériens dans l'île.

Je voudrais particulièrement insister sur un aspect de cette fermeture qui me paraît capital. En effet, je ne vais pas vous abreuver de chiffres mais je tiens à préciser qu'en l'absence d'HéliSmur, c'est-à-dire l'hélico blanc, dont la mission est essentiellement sanitaire, c'est le Dragon 2A qui intervient dans environ 80 à 90 % des sorties Smur de Corse-du-Sud et que celles-ci étaient au nombre de 264 pendant les mois de juillet et août 22 et 242 en 2023 pour la Corse-du-Sud.

L'hélicoptère de la gendarmerie, comme le disait ma collègue Véronique, effectue, lui, en priorité des missions judiciaires et de police et ne pourra donc pas assurer toutes les missions de la sécurité civile. De plus, s'il se retrouve en panne ou en maintenance, il ne restera donc que le Dragon 2B. Or, en période estivale, les 3 hélicoptères actuels ne sont parfois pas suffisants et il n'est pas rare de les voir tous voler simultanément.

Les délais de route de notre île-montagne rendent ce moyen hélicopté indispensable, je répète indispensable, et de nombreux patients et requérants ne pourront pas être sauvés faute de disponibilité suffisante de l'hélicoptère de la gendarmerie.

Je ne sais pas si en haut lieu on se rend compte de l'impact de cette mesure, mais pour le vivre régulièrement, l'indisponibilité d'un hélico peut se révéler dramatique pour la gestion des patients pris en charge, par exemple un infarctus ou un accident vasculaire cérébral. En effet, c'est ce qu'on nous a appris pendant toutes nos études, chaque minute compte et les délais d'intervention doivent être inférieurs à 6 h pour, comme on nous le répète sans cesse, sauver du myocarde ou sauver du cerveau.

L'efficacité du secours rime nécessairement avec la rapidité du secours. Il est donc impensable d'être privé du Dragon 2A cet été et tout doit être fait pour garantir son maintien de manière pérenne.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. C'est très clair sur les conséquences possibles de la fermeture de cette base. Qui veut intervenir contre ?

**Mme Valérie BOZZI**

Présidente, juste pour demander de pouvoir s'associer à cette motion, nous souhaitons évidemment nous associer à la motion.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'accord. Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

La même formulation dans la continuité de notre question orale et de l'exposé que nous avons fait à la présidente de la commission des affaires sociales que nous avons rencontrée ici Ajaccio il a une dizaine de jours.

Au-delà de la volonté de conserver un hélicoptère sécurité civile sur la Corse-du-Sud, il y a à poser la problématique du moyen hélicopté d'évacuation de blessés, que ce soit en intervention primaire sur un accident direct ou en intervention secondaire lorsqu'il s'agit d'un transfert entre hôpitaux ou entre structures hospitalières qui peuvent être privées.

La Corse ne dispose pas aujourd'hui d'un dispositif hélicoptéré de type HéliSmur qui est commun à toutes les autres régions françaises. Il est du ressort de l'ARS de les financer au même titre qu'elle finance les liaisons aériennes de transfert par avion entre la Corse et le continent. Il se pose, pour avoir la possibilité d'un système HéliSmur efficient, la problématique de la mise aux normes des bases hélicoptères sur tous les hôpitaux de Corse. Aujourd'hui, le seul qui est homologué, c'est le nouvel hôpital d'Ajaccio.

Moi je voudrais qu'il soit diligenté une enquête technique : quels sont les moyens ? Comment peut-on faire ? Est-ce que c'est impossible, pour qu'il y ait la mise aux normes et derrière la programmation dans les lois de finances à venir, pour la Corse d'hélicoptères blancs ? Ça allègerait les secours de sécurité civile, entre autres de toute la charge qui correspond aux transferts secondaires mais qui sont aujourd'hui vitaux.

Moi je vous fais juste une simple routine mathématique : lorsque vous êtes à Porto-Vecchio, si vous avez une pathologie, même si elle n'est pas très grave, mais que vous devez obligatoirement aller à Bastia ou à Ajaccio, si vous devez aller à Ajaccio et qu'on vous dit : ce n'est pas grave, on ne prend pas l'hélico, on prend l'ambulance, que vous êtes en plein été, il faudra 3 transferts d'ambulance, chaque Samu successifs, Porto-Vecchio va aller jusqu'à Roccapina, Sartène va prendre de Roccapina à Petreto et le Samu d'Ajaccio va venir de Petreto à Ajaccio. Mais les médecins urgentistes de Sartène et de Porto-Vecchio, ils vont être, chacun, mobilisés pendant 2 heures consécutives et il va y avoir des régions entières qui vont être sans secours médicaux au niveau supérieur, tout simplement parce qu'il y a un transfert de routine, qui en tout va mobiliser 6 heures de temps plein médecins contre une seule heure pour un transfert en hélico.

Donc globalement, moi j'estime que le problème doit être posé. A partir du moment où les compétences santé ne sont pas transférées à la Collectivité de Corse, il appartient à l'ARS de faire un programme efficient pour qu'on puisse avoir un dispositif HéliSmur qui soit adapté au temps pour la Haute-Corse que pour la Corse-du-Sud. Ça c'est en plus du Dragon 20.

On s'associe naturellement à la motion...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ah oui, j'attendais !

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Dans la continuité de nos questions orales et de nos positionnements antérieurs.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bon, vous faites toujours feu de tout bois, si j'ose dire, il y a des pompiers quand même. Mais voilà, il faut dire, si vous vous associez ou pas, vous vous associez très bien, c'est l'essentiel.

**M. Pierre POLI**

Présidente, on s'associe nous aussi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien. Alors, Hyacinthe Vanni voulait intervenir.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste un mot en tant que président du SIS 2B. Bien entendu, soutien total à nos collègues et amis du SIS 2A, mais ça ce n'est pas une surprise. Après, rien que le fait de penser de nous sortir un hélicoptère en période estivale, je pense que ça doit être la même personne qui a réfléchi au rapport sur le volontariat. Je pense que ce sont des technocrates qui sont déconnectés de la réalité.

Nous, très tranquillement, j'ai croisé Monsieur Canal aujourd'hui, je l'ai salué, je n'ai pas voulu importuner. Il prépare la visite du ministre, si d'ici là on n'a pas de réponse, on saura l'accueillir comme il se doit.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bon, je crois que je vais limiter les temps de parole parce que je vois qu'avec la chaleur, la fatigue, etc., ça commence à partir un peu dans tous les sens ! Bon, alors on recentre, s'il vous plaît, balle au centre.

Donc, c'est très grave évidemment la suppression. Il y a eu des réactions hier, il y a une motion aujourd'hui, elle est unanime. On va demander son avis évidemment à l'exécutif. Donc moi, j'entends que tous les groupes s'y associent, moi également en tant que présidente, on demande son avis à l'exécutif, c'est la règle.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avis favorable, bien sûr.

Nous nous sommes tous exprimés tantôt séparément, tantôt ensemble. La seule question qui se pose, c'est de savoir comment être efficace. Il y a eu un crescendo. La Présidente du SIS 2A a écrit, elle n'a pas eu de réponse à ce jour. Il y a eu des communiqués de presse de la part de différents partis et mouvements. Il y a l'engagement des sapeurs-pompiers de Corse-du-Sud, de leurs syndicats avec le soutien bien évidemment de leurs collègues de Haute-Corse. Il va y avoir aujourd'hui une motion votée à l'unanimité et portée par l'ensemble des groupes avec le soutien du Conseil exécutif. La question c'est qu'est-ce qu'on fait ? Je crois qu'il y a un délai aussi, la décision va être prise dans quelques jours.

Donc, je pense qu'il faut faire passer, dès que la motion aura été votée, directement nos attentes auprès de Monsieur le préfet de Corse, éventuellement plus haut et puis, si lundi on n'a pas de réponse, à ce moment-là, il faut qu'on avise et qu'on fasse entendre notre voix de façon encore plus efficace pour obtenir la décision parce que je n'ai pas envie qu'on en arrive aux scénarii évoqués par certains intervenants, n'emu abbastanza !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On va éviter, quand même.

Sur un plan purement administratif, une fois qu'on aura voté, il n'y a aucun problème pour que je signe la délibération de l'Assemblée de Corse dès ce soir et qu'elle parte au plus vite, surtout si les décisions vont être prises éminemment, de manière rapide.

Bon, il faut quand même, malgré cette unanimité apparente, voter. Donc qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Donc la motion est ADOPTEE à l'unanimité.**

Merci. Merci aussi pour votre patience, Messieurs, à ringrazià vi.

Nous revenons à la motion GFCA qui a été traitée avec une célérité remarquable. Là en tout cas, nous avons reçu la dernière version. Ce n'est pas fini ? Donc, je passe à une autre motion ? On est bons ? Normalement, tout le monde a reçu la dernière version.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

On est bien, mais on voudrait peut-être une suspension de deux minutes pour bien se caler avec les présidents de groupes puisqu'on n'a pas eu le temps, Valérie Bozzi et moi-même, de présenter cette écriture, mais trois minutes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais vraiment trois minutes, parce qu'après on a celle sur la Kanaky et Nouvelle Calédonie. Très bien.

**La séance est suspendue à 19 h 26 et reprise à 20 heures.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, Monsieur le Président, vous nous aviez demandé un peu de temps pour terminer, avec Madame Bozzi, la motion relative au GFCA. Est-ce que nous pouvons l'examiner, à moins que Madame Bozzi décide de la retirer ?

**Mme Valerie BOZZI**

Pas du tout ! Enfin, on va pouvoir l'examiner ! Je me demandais si on avait le record de la motion la plus reportée !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Mais non, mais non, mais non, mais non, enfin quelle idée ! Enfin, Valérie, n'ayez pas des idées comme ça à 20 heures en vendredi soir !

**Mme Valerie BOZZI**

Merci, Madame la Présidente.

Donc effectivement, il y a quelques temps, je déposais une motion pour demander à la Collectivité de Corse d'apporter un soutien financier au GFCA lorsqu'il a rencontré des difficultés. C'était important pour les enfants de ce club, pour les bénévoles et les éducateurs qui, comme on le sait tous, font un travail exceptionnel auprès de ces jeunes, pour les dirigeants qui faisaient face à une situation exceptionnelle et pour les accompagner dans ce dans ce cadre-là. Donc

cette aide, c'était un soutien, un encouragement et la preuve que nous accordons au sport et à ses valeurs, une importance capitale.

Aujourd'hui, nous avons pu trouver, en regardant les différents règlements et aides en vigueur, une solution adaptée aux besoins du club, c'est important et aux possibilités de la Collectivité de Corse.

Il est proposé un soutien financier global de 100 000 € versés au GFCA, selon les différentes aides qui peuvent leur être accordées.

Le club aujourd'hui a trouvé une nouvelle stabilité. Sportivement, l'équipe première a remporté le championnat. Les licenciés augmentent, il y a des projets de la part des dirigeants. Et, je veux saluer aussi les partenaires privés qui ont été aux côtés de ce club depuis le début, la ville d'Ajaccio bien sûr, qui a toujours été à leurs côtés aussi et merci évidemment à vous, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pour l'aide que vous leur proposez aujourd'hui, en tout cas que vous allez valider.

Comme vous le savez, le GFCA, c'est un club cher aux Ajacciens, cher à toute la Corse, exactement comme les clubs professionnels de l'île, il raconte quelque chose de la Corse. Il mérite aujourd'hui notre soutien moral, notre soutien financier, parce qu'il incarne l'esprit de combat et de défi qui est cher aux Corses.

Je suis ravie que la Collectivité de Corse soit à leurs côtés dans ces moments difficiles.

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame Bozzi.

Qui souhaite s'exprimer sur cette motion dans sa dernière mouture qui vous a été transmise ? Jean Biancucci.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je crois que c'est un épilogue, cette motion. On en a parlé pendant quelques mois, mais il fallait peut-être y réfléchir longuement. Je crois que les propositions qui ont été faites ont agréé tout un chacun, à la fois à l'Assemblée de Corse, mais aussi au GAZ. Et donc pour nous, c'est un épilogue heureux.

Je crois qu'il faudra aussi, dans l'avenir, réfléchir à notre investissement sportif, et pas uniquement du point de vue financier. Il y a certainement des



marges sur lesquelles on peut avancer en matière de formation, en matière de gestion et puis en matière aussi, il ne faut pas l'oublier, d'image de la Corse.

Le groupe « Fà populu in seme » soutient, a soutenu tout du long, même si on ne voyait pas la fin, n'est-ce pas ! Je m'adresse à l'auteur de la motion qui a été, il faut le dire, extrêmement patiente. Nous aussi, nous avons été patients. Eh bien, tout est bien qui finit bien, je crois qu'on vote à 4 mains.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc un soutien au soutien exceptionnel.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. L'échange avait déjà eu lieu avec le président de l'exécutif, bien évidemment.

**M. Pierre POLI**

Madame la Présidente, on s'associe à la motion.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eh bien voilà, oui, dites-nous qui s'associe à la motion ? « Avanzemu », « Core in fronte », tout le monde s'associe à la motion. Parfait.

Donc, on soumet au vote la motion. Qui est contre ?...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Les plus belles victoires sont celles qu'on remporte dans les prolongations. But, reprise acrobatique de Valérie Bozzi sur un centre de Véronique Pietri avec une passe en profondeur de Pierre Poli et Jean Biancucci meneur de jeu !

Donc bien sûr, un épilogue heureux, ça a été dit. Je veux aussi dire que Lauda Guidicelli, conseillère exécutive, a un rôle qui n'est pas facile et qu'elle assume, vous le savez, que tous les considérants sont importants dans cette motion. Je crois que celui qui est important, c'est de rappeler la place du GAZ dans le patrimoine ajaccien, dans le patrimoine corse, le fait qu'il fait face à une situation juridique et à des difficultés financières qui ne sont en rien imputables à l'association. Ce club a un rôle important, notamment et particulièrement aujourd'hui, auprès de la jeunesse. Notre volonté commune était donc de trouver les moyens de l'aider à continuer dans des conditions juridiques sécurisées, tout en respectant l'impérative logique d'équité entre tous les clubs corses.

Je trouve que cet équilibre a été trouvé à travers la proposition qui est faite, qui est entérinée aujourd'hui par l'Assemblée de Corse et qui a été validée par le GAZ.

Donc, j'en suis heureux, Lauda Guidicelli, moi-même et le Conseil exécutif sommes heureux de cette issue.

Dire aussi que nous avons acté le principe de travailler main dans la main, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, pour réfléchir notamment à des propositions que nous pourrions faire dans le cadre de la conférence du sport pour essayer de faire que nos différents dispositifs collent toujours mieux à nos objectifs politiques qui sont partagés et dans un contexte aussi où, on le sait, les besoins sont de plus en plus importants de la part des clubs. Ce n'est pas la légitimité des besoins qui est remise en cause, c'est que les besoins sont de plus en plus importants et que nous, là comme ailleurs, nous sommes avec des enveloppes qui sont des enveloppes fermées. Donc, on a une vraie difficulté structurelle, il faut qu'on essaie de la traiter.

Mais ce que je voulais dire, c'est que je suis très heureux, même si ça a pris trop de temps, très certainement, que nous ayons trouvé ensemble une issue satisfaisante pour toutes les parties.

**M. Jean BIANCUCCI**

Nous nous associons à la motion.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, c'est clair, vous avez dit que vous la voteriez à 4 mains et évidemment vous vous associez. Voilà très bien.

Je pense qu'on va déposer des brevets en matière de motions. Je pense qu'on peut donner des exemples au monde entier. Très bien, on a tous les cas de figure !

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**La motion est ADOPTEE à l'unanimité.**

(Applaudissements)

On remercie aussi la patience du secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

Donc, ça, c'est réglé.

Nous passons à la dernière motion qui va nous être présentée par Jean Biancucci. Il y avait 2 motions initialement, je le rappelle, sur la situation en Kanaky Nouvelle Calédonie et ont travaillé ensemble, « Core in fronte », les dépositaires initiaux de la motion, et « Fà populu ». Donc, un travail conjoint a été mené. Il va nous être présenté par Jean Biancucci, d'après ce que j'ai compris.

**Motion N° 2024/E1/013 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Sustegnu à a Kanakia**

Et

**Motion N° 2024/E1/015 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Pour une solution politique en Kanaky / Nouvelle Calédonie**

Les deux motions sont fusionnées et deviennent la motion N° **2024/E1/016**

**M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Présidente.

Je peux vous lire tous les considérants, les visas, le détail, y revenir et puis finir à pas d'heure. Il n'y a pas de problème, vous l'avez sous les yeux.

Chacun a pu apprécier ou pas. Elle sera soumise au vote. Il y a 3 niveaux. Il y a des visas avec des éléments que l'on a puisés dans l'international, à la fois la charte des Nations unies, l'organisation des Nations unies, on est revenus aussi aux accords de Matignon et de Nouméa, un certain nombre d'étapes qui ont marqué la vie de la Kanaky depuis 30 ans.

On a aussi rappelé que l'Assemblée de Corse, dans sa majorité, en tout cas avec une émotion partagée par toutes et par tous, est souvent intervenue pour ce pays lointain, mais en même temps si proche de nous.

Il y a aussi, je n'oublie pas, la motion du CESEC. Le CESEC, il y a peu, s'est penché sur la problématique de la Kanaky. La société civile a signifié qu'elle apportait son soutien au peuple kanak et qu'elle était soucieuse de la situation que connaissait la Kanaky.

Il y a aussi des éléments qui soulignent la nécessité, je crois que c'est un souci partagé par tous en tout cas par à la fois, « Core in fronte », « Avanzemu », Pierre Ghionga, Josepha GIACOMETTI, de contribuer pour notre part à rechercher une solution politique à cette situation qui est complexe, parce qu'elle est à la fois économique, sociale, en tout cas globale.

Ce qui nous importe aussi, c'est qu'il y ait la volonté de rechercher un accord entre les indépendantistes, les non-indépendantistes dans l'intérêt général de la Kanaky. On demande aussi à l'État d'observer une neutralité qui est nécessaire. Chacun appréciera bien sûr, au vu des événements, que cette neutralité n'a pas été tout à fait observée.

Il y a un certain nombre d'items, à la fois l'Assemblée de Corse, comme je l'ai dit tout à l'heure et cela apparaît dans les considérants, exprime son émotion et sa solidarité suite au décès tragique de 7 personnes et aux nombreux blessés en lien avec le conflit en Kanaky

Elle fait part de ses condoléances attristées à l'ensemble, je dis bien l'ensemble, des familles touchées.

Elle constate que la Kanaky connaît une situation de crise profonde rompant avec l'esprit et la lettre des accords de Matignon et de Nouméa et entravant le processus de décolonisation de la Kanaky.

L'Assemblée exige des éclaircissements sur l'activisme des milices privées et sur l'attitude des forces de l'ordre.

Elle demande le retrait du projet de réforme constitutionnelle modifiant le corps électoral pour les élections provinciales.

Elle appelle à un dialogue serein et fécond entre l'ensemble des forces politiques calédoniennes et l'État, afin de déboucher sur un accord politique permettant de consolider de façon irréversible la logique de paix et la perspective d'autodétermination initiée par les accords de Nouméa.

Elle souhaite que cet accord politique reconnaisse et consacre les aspirations du peuple kanak, l'esprit de concorde entre toutes les communautés présentes dans l'archipel et l'instauration d'une paix réelle et durable en Kanaky.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Qui souhaite intervenir sur cette motion. Pas d'intervention. Je sou mets la motion au vote.

Qui est contre ? « Un soffiu novu » est contre. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**La motion est ADOPTE à la majorité absolue.**

Emu compiu. Bona strada à quelli chì rientrenu luntanu.

Avvedeci.

**La séance est levée à 20 h 20.**